Cahier d'expériences girondines n°2

Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde

Santé - Environnement : Ce que peuvent faire les collectivités

En lien avec

En partenariat avec

SOMMAIRE

Pourquoi ce cahier : prendre conscience, échanger, réagir… 4

1. Contexte et enjeux de la Santé Environnementale 6

2. Pourquoi les collectivités ont un rôle à jouer ? 12

3. Engagements de collectivités et d'acteurs : Comment agir ? 15

3.1. Mobilisation et participation de tous à la santé environnementale 16
3.2. Prendre en compte la qualité de l'air dans la construction des bâtiments 31
3.3. Nettoyage des espaces intérieurs 37
3. 4. Rendre les Enfants - Acteurs 45
3.5. Gestion des espaces verts publics et aménagements urbains 50
3.6. L'Urbanisme 65
3. 7. Alimentation 68
3. 8. Achats responsables 73

Annexes 79

Annexe 1. Table des acteurs, témoignages et thèmes clés
Annexe 2. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 3. Présentation de l'Association HSEN
Annexe 4. Planète 21 - Spécial nettoyage écologique (newsletter de l'Agenda 21 de la Gironde Janvier 2010)
Annexe 5. Questionnaire d'évaluation du cahier

Ce document est une construction collective.

Les attendus et la forme de ce 2ème «cahier d'expériences girondines» ont été définis lors des ateliers du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux et précisés en groupe de travail dédié, au cours du 1er semestre 2010.

La coordination du travail et la collecte des expériences ont été assurées par l'Association Habitat Santé Environnement (HSEN). La mise en page finale du document a été assurée par la Mission Agenda 21 du Conseil Général. Le contenu des fiches relève de chaque acteur rédacteur. Les crédits photos sont des collectivités, HSEN et CG33. Les dessins sont d'Arnaut GARCIA Association Multimediarte et Président de l'Association Française des designers.

Toutes les collectivités du CDA21 ont été sollicitées pour contribuer à ce panorama, ainsi que les partenaires de l'association HSEN. Ce document est évolutif et s'enrichira rapidement des expériences d'acteurs qui, pour une raison ou une autre, n'apparaissent pas dans cette 1ère version.

Un grand merci à tous les acteurs qui ont bien voulu témoigner dans ce cahier et apporter leur pierre à ce nouveau chantier passionnant et inquiétant à la fois. Un grand merci en particulier à Isabelle, Ragnar et Gaël, Arnault GARCIA, l'imprimerie départementale et la Mission Agenda 21 du CG33.

Pourquoi ce cahier : prendre conscience, échanger, réagir...

Aujourd'hui, les facteurs de détérioration sanitaire sont nombreux : pollution atmosphérique, nuisances sonores, stress, eau, épuisement des ressources naturelles, dégradation des écosystèmes et accroissement des inégalités … Le constat est unanime pour affirmer que nous ne pouvons plus maintenir notre mode de développement actuel, ce qui représente une source de défis majeurs au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien être de tous.

Il est nécessaire de comprendre les voies complexes par lesquelles ces facteurs environnementaux peuvent influer sur bon nombre de déterminants de la santé : qualité de l'air extérieur ou intérieur, alimentation, espaces intérieurs, bruits ... L'usage de matériaux polluants peut entraîner des difficultés d'attention, des allergies, une modification de comportements, des troubles sociaux. Toutes ces répercussions, individuellement ou combinées, peuvent influencer l'état de santé d'un individu.

Les informations scientifiques requises pour faire face à ces risques doivent être partagées pour prendre les mesures d'adaptation adéquates. Il est donc essentiel de réaliser des unions de compétences entre les acteurs pour aboutir à de vraies collaborations et mettre en place des démarches pour protéger les personnes vulnérables de la société.

Les retours d'expériences décrits dans ce cahier pourront donc se révéler utiles pour ceux qui souhaitent examiner les possibilités existantes, mobiliser les acteurs et concrétiser le changement.

A la suite du Grenelle Environnement, le Plan National Santé Environnement 2 met la thématique au cœur de l'actualité nationale et en fait une des préoccupations majeures de santé publique reconnue par la loi (avec le cancer, la violence, les comportements à risque et conduites addictives, la qualité de la vie des personnes atteintes de maladies chroniques, les maladies rares).

Un nouveau cahier d'expériences : à quoi bon ?

Ce cahier d'expériences vise à mettre à la portée de tous, les déclinaisons de la Santé Environnementale dans différents secteurs. Il a pour but de favoriser une large diffusion des initiatives et des bonnes pratiques auprès des acteurs girondins – collectivités, entreprises, associations et de favoriser les contacts formels et informels entre acteurs, de mutualiser les données et démultiplier les actions aux échelles départementale, communale et locale afin de faciliter la mise en œuvre des projets.

Il ne prétend pas être une liste exhaustive ou une Encyclopédie des projets possibles, mais un guide pratique d'application dans un format facile à comprendre et à utiliser. Ce cahier présente des initiatives, des portraits, des témoignages et des informations pratiques pour donner envie d'agir et trouver les leviers. Il peut constituer un point de départ de prise de conscience, pour identifier les axes de progrès et savoir comment démarrer.

Vous pouvez vous servir de ce cahier de votre propre initiative et lancer votre projet mais aussi contacter d'autres acteurs pour discuter de leur expérience afin de progresser dans votre propre projet. Que ce cahier soit source de réflexion et d'inspiration, qu'il vous donne envie de concrétiser des actions à votre échelle !!!

Ghandi a dit : « Soyez le changement que vous voulez voir dans ce monde ». Prenons la responsabilité du changement en donnant l'exemple !

Bonne lecture et bonnes actions !

Mode d'emploi

Comment est-il organisé ?

Cinq parties :
1. Contexte et enjeux de la santé environnementale
2. Pourquoi les collectivités ont un rôle à jouer ?
3. Engagements de collectivités et d'acteurs : comment agir ?
4. Témoignages d'acteurs et retours de terrain

A qui s'adresse t-il ?

A tous : Élus, techniciens, citoyens, associatifs, entreprises…

Avec qui a-t-il été élaboré ?

Le Conseil Départemental des Agenda 21 de Gironde (CDA21) est un réseau réunissant plus de 60 collectivités et des acteurs du monde institutionnel, économique, de la recherche, des associations, de l'éducation… Depuis 2005, ce réseau travaille sur les questions de mise en œuvre locale du développement durable, échange les expériences, mutualise. Fort d'un Agenda 21 de réseau validé en 2008, le CDA21 capitalise aujourd'hui les expériences de ses membres, à travers une collection « Les cahiers d'expériences girondines ». Ce document en est le nouvel acte !

L'Association Habitat Santé Environnement (HSEN) mène des actions situées au carrefour des questions sur la santé, l'environnement et le développement, soutenues par un réseau scientifique pluridisciplinaire international et menées en Gironde par le Dr Weissmann, docteur en Phytopathologie, spécialisé en Environnement durable et le Dr Farbos, docteur en Génétique et Biologie moléculaire, spécialisé en Santé Environnementale. Dans ce contexte, HSEN a pour mission la mise en oeuvre de la santé environnementale afin que les acteurs puissent s'approprier leur environnement, en jouir de façon responsable et transmettre un patrimoine sain aux générations futures. Le CDA21 lui a confié la rédaction de ce cahier d'expériences girondines.

Un groupe de travail s'est mis en place fin 2009 pour élaborer la structure du présent cahier (collectivités en Agenda 21, Directions du Conseil Général, DRASS, Dr JM Segretin). Les pilotes du PRSE aquitain en ont validé le contenu sur les éléments le concernant. La Mission Agenda 21 du Conseil Général a assuré l'assemblage des contributions et la production de ce 2ème cahier d'expériences girondines.

Par où commencer ?

Ce cahier est orienté vers l'action et les pratiques. Il comporte une série de fiches décrivant les expériences mises en place (stratégies, succès, freins rencontrés, contacts…). Vous trouverez également des éléments généraux, concepts et outils de la santé environnementale, ainsi qu'une liste de ressources sur Internet pour approfondir et en savoir davantage.

Comment l'utiliser ?

Les actions sont organisées par thématique, avec la possibilité de chercher par type de structure (code couleur) ou mot clé, ou nom dans l'index. Chaque chapitre est précédé par une fiche démontrant le lien entre la thématique et la santé environnementale et se termine avec une partie « témoignages » des acteurs engagés. N'hésitez pas à écrire sur les pages de ce livre et à l'annoter. Il est destiné à devenir un outil de travail.

Et maintenant à vous de jouer!

Vous étofferez vos connaissances au fil de la lecture et vous découvrirez la magie d'Agir. N'oubliez pas que c'est en forgeant que l'on devient forgeron !
Lorsque vous vivrez l'un de ces moments magiques, n'hésitez pas à nous écrire afin que nous puissions nous aussi nous réjouir de vos avancées et les partager avec tous les acteurs motivés de Gironde !

1. Contexte et enjeux de la Santé Environnementale

1.1. C'est quoi « La santé environnementale » ?

La santé est un "processus qui confère aux populations les moyens de réaliser leurs ambitions et de satisfaire leurs besoins, mais aussi d'évoluer avec le milieu ou de s'adapter à celui-ci". OMS – 1986

Cette définition a introduit un lien évident entre la santé et l'environnement pris au sens large. Plus tard, naquit le concept de santé environnementale : «Elle recouvre les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, biologiques, sociaux et psychosociaux de l'environnement» (OMS, 1993).

Aujourd'hui, la santé se définit avant tout par une valeur positive : « la santé est un état de bien-être physique, mental et social complet et non seulement l'absence de maladies ou d'infirmité » (OMS, 2006, p1). La santé constitue donc une ressource essentielle de la qualité de la vie, au même titre que l'accès au travail, à l'éducation, à un logement décent... Il est maintenant largement admis que la santé, à tous les stades de la vie, est régie par des interactions complexes entre les facteurs sociaux et économiques, le milieu physique et les caractéristiques et comportements des individus.

Hippocrate déjà... Est-ce bien nouveau ?

Hippocrate (v. 460 - 377 av. J.-C.) ne jugeait pas d'une partie du corps sans connaître le tout, lui-même indissociable de son milieu : « Pour approfondir la médecine, il faut considérer d'abord les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants « (D'après «Airs, eaux, lieux», in Hippocrate - De l'art médical, Le livre de poche

« L'environnement agit quotidiennement sur notre santé par le biais du milieu qui nous entoure: eau, air ou sol. L'espérance de vie des urbains est plus longue que celle des ruraux, mais en même temps, l'urbanisation et la multiplication des substances, souvent d'origine chimique et disséminées dans le milieu, comportent de nouveaux risques. Pesticides, oxydes d'azote, particules fines peuvent être à l'origine de dysfonctionnement du système respiratoire, de cancer, d'allergie ou de mortalité prématurée. L'environnement devient un enjeu de santé publique, d'où l'apparition d'un nouveau concept : la santé environnementale […] »..

Extrait du rapport du groupe 3. du Grenelle Environnement « Instaurer un environnement respectueux de la santé».

On s'est aussi aperçu que les facteurs environnementaux, notamment chimiques, peuvent modifier l'expression des gènes ! Cela peut favoriser les maladies métaboliques, c'est le phénomène dit épigénétique qui laisse une empreinte pouvant se transmettre d'une génération à l'autre.

Aujourd'hui, nous distinguons trois facteurs déterminants de notre état de santé.

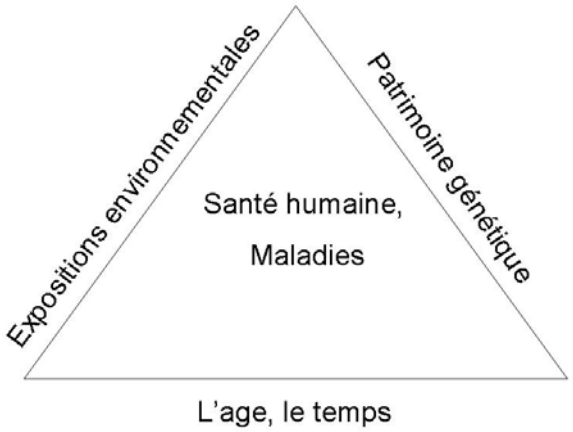

Nous sommes tous « livrés » avec une certaine prédisposition génétique, et à certains moments de notre vie (personnes âgées, enfants, femmes enceintes …), nous sommes plus fragiles mais nous n'avons pas beaucoup d'influence sur ces facteurs. Nous pouvons agir sur notre exposition environnementale et donc influencer les conditions de notre état de santé.

Risque accidentel versus risque chronique?

Bien que la notion de risques majeurs et accidentels et d'expositions ponctuelles à des fortes doses de polluants soit bien établie dans notre esprit et au sein des activités, la notion de risque chronique est plus récemment devenue un des enjeux majeurs de la santé environnementale.

Les risques chroniques – auxquels ce guide apporte des réponses concrètes - concernent l'exposition répétée ou quotidienne à de faibles doses de polluants chimiques, biologiques ou physiques. Or, les impacts sur la santé humaine et la dégradation de l'environnement sont pour certains scientifiquement validés, pour d'autres suffisamment documentés pour mériter une action visant à en réduire les risques, pour les derniers enfin soupçonnés, voire encore inconnus, mais potentiellement et suffisamment graves pour exiger une vigilance soutenue.

1.2. Quels sont les enjeux sanitaires et environnementaux ?

" Les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature"
(Déclaration de Rio, 1992)

Sur le tableau de bord d'une voiture, des voyants d'alarme nous informent des problèmes : dès lors nous pouvons soit aller chez le garagiste, soit changer notre « style de conduite ». Aujourd'hui, les voyants d'alarme planétaires nous informent des constats inquiétants sur un plan sanitaire, social, environnemental et économique, mais nous n'avons pas l'option du garagiste pour la planète. Il nous faut donc changer notre « style de conduite » pour répondre aux enjeux planétaires tout en gardant un œil sur les voyants d'alarme qui nous informent et nous facilitent la conduite.

Nous ne pourrons répondre aux enjeux que collectivement, d'où le rôle des collectivités, ce qui implique la participation de chaque individu. Tout individu est capable d'apporter sa contribution et un simple changement de comportement peut avoir des effets notables, dès lors qu'il entre en résonance dans le cadre d'une dynamique de changement qui mobilise tous les acteurs.

A Ottawa en 1986 est apparue une perspective sociale novatrice de la santé. Alors qu'avant, la santé était définie par l'absence de maladie et le silence des organes, le concept actuel dépasse les modes de vie sains pour viser le plein épanouissement de chacun.

Conforter la santé en améliorant ses déterminants, c'est agir en faveur du développement durable et inversement.

Promouvoir la santé et répondre aux objectifs du développement durable permet de répondre aux mêmes buts : donner à chaque être humain des chances accrues de mener une vie saine et épanouie, mais également assurer des perspectives valorisantes à la survie collective. La santé des populations est en effet une condition majeure de l'efficacité du développement et de la cohésion sociale dans son ensemble. Préserver la biodiversité et lutter contre la pollution des pesticides contribuent à une alimentation saine, variée et équilibrée pour une meilleure santé. Le changement climatique est également lié à la propagation des maladies. Réduire les Gaz à effet de serre (GES) et les consommations énergétiques concourt à préserver la santé des populations.

La déstabilisation du pilier social du développement durable et l'explosion des inégalités pourraient à la fois mettre à mal les progrès de la santé et la viabilité du développement. La santé de l'homme et celle de son écosystème sont inévitablement interdépendantes, car nous sommes en interaction permanente avec notre monde.

Au niveau national, la lutte contre les inégalités environnementales est une priorité :
- Inégalités de sensibilité aux agents pathogènes en fonction de l'âge : les enfants sont les plus sensibles, il convient donc de les protéger, ainsi que les femmes enceintes et les personnes âgées
- Inégalités de sensibilité aux agents pathogènes en fonction de l'état de santé particulier de chacun : personnes sensibles aux allergies, asthme, cancer…
- Inégalités liées au contexte socio-économique : habitat indigne…
- Inégalités géographiques liées à l'inhomogénéité des altérations de l'environnement sur le territoire.

Ces priorités inscrites au Plan National Santé Environnement 2 (PNSE 2) visent les populations les plus sensibles et les domaines où l'on peut agir, coopérer et mutualiser pour faire sens dans une dynamique collective.

Téléchargeable sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNSE2.pdf

1.3. Un principe majeur : le principe de précaution

"Face à l'urgence, 6 principes fondateurs peuvent être posés

* Le principe de précaution
* Le principe de substitution
* La prise en compte explicite de la politique environnementale en tant que composante d'une politique de santé
* Le lien fort entre santé environnementale et santé de l'écosystème
* La nécessité d'une gouvernance et d'une démocratie participative,
* Le principe du pollueur-payeur. »

(Rapport du groupe 3 du Grenelle Environnement « Instaurer un environnement respectueux de la santé»)

Le principe de précaution est un principe majeur et un outil essentiel dans le domaine de la santé environnementale dû à la grande complexité des paramètres et des données et compréhension scientifiques qui sont souvent encore fragmentaires dans ce domaine.

Il repose sur deux notions de base :
- Prendre des précautions et être conscients des risques sanitaires et environnementaux
- Agir pour éviter des dommages même dans l'absence d'un certaineté scientifique vis-à-vis de la probabilité, la magnitude ou la cause de ce dommage

Quelques définitions internationales

Sommet de la terre, Rio 1992

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement proclame 27 principes, dont le principe 15 définit le principe de précaution : « Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».

Conférence internationale à Wingspread Wisconsin en Janvier 1998

"Si une activité pose une menace à l'environnement ou à la santé humaine, des mesures de précaution doivent être prises, même si certaines relations « cause-and-effect » ne sont pas complètement établies scientifiquement ». (43 Hileman, B. 1998. Precautionary Principle, Chemical and Engineering News, February 9, pp. 16-18.).
Cette définition est aujourd'hui un principe établi dans la gouvernance environnementale, ancré dans la loi et dans les outils de management sur une échelle internationale, régionale et locale.

Le principe de précaution régit les politiques de l'environnement dans le monde. L'Union Européenne l'applique aux politiques de sécurité sanitaire. En France, le principe de précaution est inscrit dans la Constitution en 2005 par le biais de l'article 5 de la Charte de l'environnement.

C'est aussi un outil de management des risques, mais son application en pratique n'est pas toujours aisé, puisqu'il apporte une promesse de sécurité certes, mais celle-ci s'oppose à la capacité de la société de prendre des risques.

1.4. Un enjeu majeur en santé environnement : la pollution chimique

L'utilisation rationnelle des produits chimiques

... est une réponse opérationnelle aux enjeux de la santé environnement :
- dans la gestion des espaces extérieurs et intérieurs,
- dans le choix des matériaux de construction,
- dans le développement des méthodes alternatives,
- dans la mobilisation des acteurs.

Les actions conduites intègrent ainsi les dimensions sanitaire (réduction de l'exposition aux produits nocifs), sociale (amélioration du confort), économique (soutien de l'industrie verte) et environnementale (réduction des rejets chimiques et de la pollution locale, diminution des risques écologiques, diminution des émissions de gaz à effet de serre, etc.).

Aujourd'hui, il serait difficile de concevoir un monde sans produit chimique

Dans l'Union Européenne, pas moins de 30 000 substances sont sur le marché. Elles sont libérées et se retrouvent dans l'environnement :
- au cours des opérations de productions industrielles,
- lors de l'usage et de l'usure des biens de consommation,
- lors de l'élimination des déchets,
- ou lors de la gestion des espaces extérieurs ou intérieurs.

Les molécules chimiques ont envahi tous les compartiments environnementaux : nappes phréatiques et cours d'eau, atmosphère, sols, océans, zones arctiques mais aussi le corps humain. Au plan environnemental, nous assistons à une pollution accrue des ressources (eau douce, sols...) et à l'effondrement de la biodiversité.

En 2004, dans le rapport DetoX Campaign, WWF rend compte des résultats d'analyses de sang qui révèlent la contamination du corps humain par des molécules chimiques, dont certaines sont susceptibles d'exercer des effets toxiques à long terme dont les CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques, perturbations hormonales, allergies...) (voir http://www.panda.org/eu). Certaines molécules chimiques peuvent également subir des dégradations chimiques ou photochimiques et participer ainsi au mécanisme réactionnel atmosphérique en produisant des aérosols et des polluants secondaires tels que l'ozone.

L'enjeu est donc de taille : plus que jamais nous devons gérer l'environnement et la santé comme une ressource précieuse, que nous devons protéger.

REACH, qu'est ce que c'est ?
Registration, Evaluation, Authorisation of chemicals

«Le règlement n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (dit règlement REACH) est entré en vigueur le 1er juin 2007. Il va permettre dans les 10 prochaines années de recueillir un grand nombre d'informations sur les propriétés des substances chimiques produites ou importées pour tous les autres usages. Et même s'il apparaît comme un règlement complexe, imposant des obligations aux industriels, il constitue un outil fondamental pour les industriels, les pouvoirs publics et la société civile, pour améliorer à long terme le bien-être de la population en termes de santé et d'environnement.

La mise en œuvre de REACH représente 3 enjeux majeurs :
- **Combler le déficit de connaissance** sur les risques environnementaux et sanitaires des substances chimiques, et en particulier les plus anciennes introduites sur le marché européen avant 1981 et sur lesquelles nous avons très peu d'information. Le règlement REACH permettra d'obtenir des informations sur les risques de plus de 30 000 substances en onze ans.
- **Confier la responsabilité de l'évaluation et de la gestion des risques des substances aux entreprises productrices et importatrices** et non plus aux autorités administratives. C'est le « renversement de la charge de la preuve ».
- **Favoriser une politique d'innovation et de substitution** des substances les plus dangereuses, via notamment la procédure d'autorisation.

Le règlement REACH met en place 4 procédures essentielles : l'enregistrement , l'évaluation, l'autorisation , la restriction.

Il crée également une Agence européenne des produits chimiques (ECHA selon l'acronyme anglais European Chemicals Agency) en charge des aspects techniques et administratifs du dispositif.
La circulation de l'information tout au long de la chaîne d'approvisionnement (amont - aval) permet à tous les acteurs (fabricants, importateurs, distributeurs, utilisateurs en aval) d'assumer leurs responsabilités en matière de gestion des risques liés aux substances.»

D'après le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

2. Pourquoi les collectivités ont un rôle à jouer ?

2.1. Exemplarité et incitation

Faire émerger l'intelligence collective

Les collectivités sont devenues un lieu d'expérience privilégié : on peut adapter les structures urbaines mais aussi mobiliser, sensibiliser et faire naître l'intelligence collective. La collectivité locale est dans le quotidien des habitants en entretenant une relation directe avec tous les acteurs du territoire, de l'école jusqu'aux entreprises et aux bailleurs sociaux. Elle est donc en position d'impulser, de soutenir des initiatives et de mettre en cohérence une politique durable sur l'ensemble du territoire.

Les actions de promotion de la santé et du développement durable trouvent un avantage mutuel à être mises en œuvre conjointement sur les mêmes territoires. De ce fait, les plans locaux, chartes, référentiels et autres outils se rapportant à différents domaines comme l'urbanisme, les transports, les bâtiments publics, la gestion des espaces intérieurs, la gestion de l'habitat insalubre, le développement économique, la gestion des espaces verts, la culture, la cohésion sociale devraient explicitement intégrer la dimension durable et donc, la santé environnementale.

Par exemple l'urbanisme durable peut s'appuyer sur les outils existants : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme (PLU), le programme de déplacement urbain (PDU), marchés publics, ou plan climat...

L'Agenda 21 permet d'intégrer pleinement ces enjeux

Et enfin, la collectivité peut réunir ces engagements et formaliser une stratégie locale de développement durable à travers un Agenda 21 local, projet territorial qui permet d'intégrer pleinement les principes de la santé environnementale. Les Agenda 21 locaux mobilisant toutes les parties prenantes d'un territoire, un travail particulier peut être impulsé avec les représentants des secteurs polluants, localement et dans une perspective collective d'amélioration continue (agriculture, industrie, transports...).

De plus, **les collectivités peuvent mobiliser en interne des acteurs** pour mener des actions en santé environnementale.

- des **acteurs sur la santé et la sécurité des agents au travail** : les médecins de travail, les comités d'hygiène et de sécurité (CHS), les comités techniques paritaires… L'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, des enquêtes à l'occasion de tout accident de service ou de maladie professionnelle, et la proposition d'amélioration font partie de leur champs de compétences. Ces instances peuvent donc être mobilisées davantage au sein de la collectivité pour prendre en compte autant les risques chroniques que les risque majeurs et accidentels.

- un acteur : « **le chargé de mission Agenda 21** », en charge d'élaborer et de suivre l'Agenda 21. Il peut entreprendre un important travail de concertation des acteurs. Avoir un pilote au cœur de la coordination et du suivi du projet est un élément clef de la réussite.

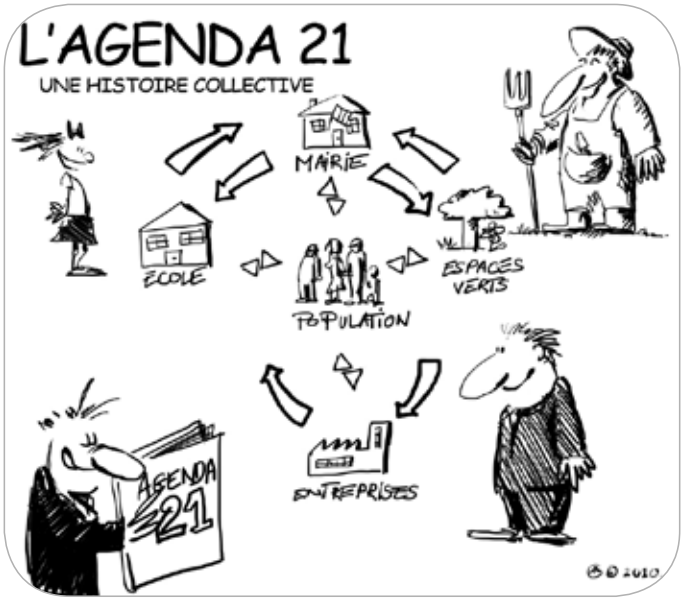

" Le coût pour la collectivité des pathologies d'origine environnementale n'est pas négligeable".

« Dans le cadre d'un travail effectué à la demande du ministère de la santé, un groupe d'étude coordonné par l'Afsset a tenté d'évaluer le coût pour l'Assurance Maladie de certaines pathologies liées à la pollution :
- En extrapolant les dépenses estimées pour l'année 1999 à l'année 2006, et en estimant comprise entre 10 % et 35 % la part de l'asthme attribuable à l'environnement, le coût de traitement de l'asthme imputable à la pollution extérieure non biologique a été évalué à un montant compris entre 0,2 et 0,8 milliards euros pour 2006.
- Pour le cancer, sous l'hypothèse d'une fraction attribuable à l'environnement estimée entre 1% et 5 %, le coût lié aux facteurs environnementaux a été évalué entre 0,1 et 0,5 milliards d'euros par an pour la prise en charge des soins, et entre 0,005 et 1,2 milliards d'euros pour la perte de production.
Ces estimations sont à accueillir avec beaucoup de précaution du fait des approximations qui ont été faites. Néanmoins, elles donnent un ordre de grandeur des dépenses afférentes.

Les études d'impact lors de la préparation du règlement REACH faisaient état d'une diminution possible de 10 % des maladies causées par les substances chimiques (4 500 décès annuels par cancer), soit de 0,1 % de l'ensemble des maladies. La réduction des dépenses de santé induite par l'application de ce règlement est ainsi estimée à 50 milliards d'euros dans l'Union européenne sur 30 ans ».

(PNSE 2. Ministère du développement durable, de la santé, de la recherche et du travail 2009-2013).

Zoom sur : Le Plan National Santé Environnement 2 (PNSE)

Le Plan National Santé Environnement (PNSE) définit les priorités d'action pour réduire l'impact sanitaire de l'environnement. Il s'articule avec les autres plans de santé publique et ceux qui sont destinés à protéger l'environnement, en s'intéressant prioritairement à ses répercussions sur l'homme.

Le PNSE 2 2009-2013 porte sur les inégalités environnementales. Il propose un axe fort à travers la réduction des inégalités environnementales liées aux personnes (âges, sexes, héritage génétique, sociologie), aux situations de surexpositions et de multi-expositions, à l'exposition précoce des enfants, in utero et dans les premiers âges de la vie.

Le PNSE-2 comporte douze mesures phares :

1. Réduire de 30% les concentrations dans l'air ambiant en particules fines d'ici 2015 et les émissions dans l'air et dans l'eau de 6 substances toxiques d'ici 2013 ;
2. Mettre en place un étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits les plus émetteurs de substances dans l'air intérieur des bâtiments, et rendre obligatoire l'utilisation des produits et matériaux les moins émissifs dans les écoles et crèches ;
3. Favoriser les mobilités douces pour diminuer à la fois l'impact environnemental des transports et développer l'activité physique, qui est un élément essentiel en matière de santé ;
4. Assurer la protection des aires d'alimentation des 500 captages d'eau les plus menacés ;
5. Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments de l'environnement, en engageant dès le mois de juillet 2009 les travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'action national, en installant le comité de suivi et de pilotage de ce plan ;
6. Mettre en place dès 2010 un programme de biosurveillance sanitaire de la population ;
7. Expérimenter un dispositif de traçabilité des expositions professionnelles dans 4 régions ;
8. Renforcer le contrôle des substances, préparations et articles mis sur le marché en France, notamment sur les produits destinés aux enfants ;
9. Réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants : une expérimentation de surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles (2009-2011) ;
10. Développer des conseillers « Habitat santé », pouvant se rendre au domicile des personnes ;
11. Poursuivre le programme de lutte contre l'habitat indigne (obj 20 000 logements traités par an) ;
12. Identifier et gérer les « points noirs environnementaux » (zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques).

Assorti de mesures financières, le PNSE est décliné au niveau régional par le Plan Régional Santé Environnement – PRSE. Elaboré en concertation avec les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs professionnels, il sera publié mi-2010.

Toute l'info sur : http://prse.aquitaine.free.fr

2.2. Pour commencer, comment s'y prendre ?

La santé est un élément transversal

La traduction en actions de la réglementation ou du Plan National Santé Environnement, entraîne une logique co-disciplinaire pour prendre en compte aussi bien les facteurs d'ordre socio-économique qu'environnemental ou culturel.

La santé est un élément transversal d'une politique locale cohérente ; de ce fait, il est important de décloisonner et de dépasser les clivages sectoriels, en prenant en compte la dimension santé dans toutes les politiques publiques.

Il n'y a pas toujours besoin d'outils spécifiques, il s'agit plutôt de mesurer comment les projets peuvent intégrer les enjeux de la santé environnementale. Il est nécessaire de recenser les outils existants et de s'appuyer sur ces dispositifs qui tiennent compte des particularités socio-culturelles.

Il faut s'inviter à remettre en question nos façons de travailler : les habitudes sont des actions du quotidien qui deviennent des comportements inconscients. Voir les choses d'un autre angle peut s'avérer utile et c'est seulement en décidant consciemment que l'on peut s'autoriser «LA transversalité». Cela suppose une observation sans a priori pour ne pas "s'asseoir" sur des acquis, cette approche peut se révéler déstabilisante, elle doit donc être bien cadrée.

A l'échelle locale, il ne s'agira pas d'imposer des normes ou des solutions définitives … mais au contraire, de solliciter la réflexion au sein des équipes, de répondre à la peur de chacun et d'accompagner les acteurs dans le changement. Le point d'appui pour initier et accompagner la démarche est un dispositif existant ou à créer permettant la transversalité ou la participation. Bien évidemment, il ne suffit pas de comprendre pour changer, on ne change que dans l'action ! Et c'est presque toujours par des choses simples que le changement arrive doucement, et ce qui parait aujourd'hui une goutte d'eau pourra mener demain à un véritable fleuve.

2.3. … Ensuite, créons une ambiance propice aux changements

Convivialité, écoute sans culpabilité… pour aborder le changement

Une ambiance conviviale, positive, non-culpabilisante, et sécurisante (sans jugement), dans laquelle les acteurs découvrent les enjeux, le « pourquoi agir », apprennent à s'écouter et à exprimer leur point de vue et finalement à dépasser la « peur du changement ». Les informations apportées doivent être de bonne qualité et scientifiquement validées. Concrètement, cette façon de faire a permis à des agents, formés au travail, de s'approprier la démarche à titre personnel en mettant en place les actions chez eux au quotidien avant même d'avoir changé dans la partie professionnelle. Il est difficile d'imposer de nouvelles habitudes. La responsabilité individuelle est, dans une équipe, un facteur plus cohésif que l'obéissance et un garant du succès de la démarche.

Prenez note des petits changements positifs et quand vous sentez poindre le découragement, contactez d'autres acteurs pour savoir comment garder une attitude raisonnablement optimiste, et n'oubliez pas les trois mots clés : « Réfléchir, agir et s'améliorer ». Une régression ne signifie pas que vous revenez à la case départ ! Rome ne s'est pas faite en un jour !!

3. Engagements de collectivités et d'acteurs : Comment agir ?

Des solutions à la portée de tous ... ET ce n'est pas toujours plus cher ... Et on peut les mettre en place rapidement.

Chaque action est une façon de répondre aux enjeux globaux du développement durable, et plus particulièrement aux enjeux du Plan National Santé Environnement (PNSE 2) pour préserver la santé, améliorer la qualité de l'environnement, informer le public.

Ce recueil d'expériences reprend quelques uns des thèmes des 12 actions prioritaires du Plan National Santé Environnement 2, notamment celles qui concernent l'exposition aux substances chimiques, physiques et biologiques. Mais toutes les thématiques ne sont pas abordées (risques émergents et ondes, bruit, logement indigne et insalubrité, agriculture…).

Chaque thématique est détaillée et illustrée par des témoignages d'expériences.

Il est évident que chaque action demande un investissement nouveau pour la collectivité, mais elle en récoltera des résultats concrets et mesurables. En plus des effets positifs sur la santé et souvent sur le budget, nous observons également une satisfaction des acteurs, une meilleure ambiance et effet moteur au sein des équipes.

Retroussons donc nos manches et lançons-nous !

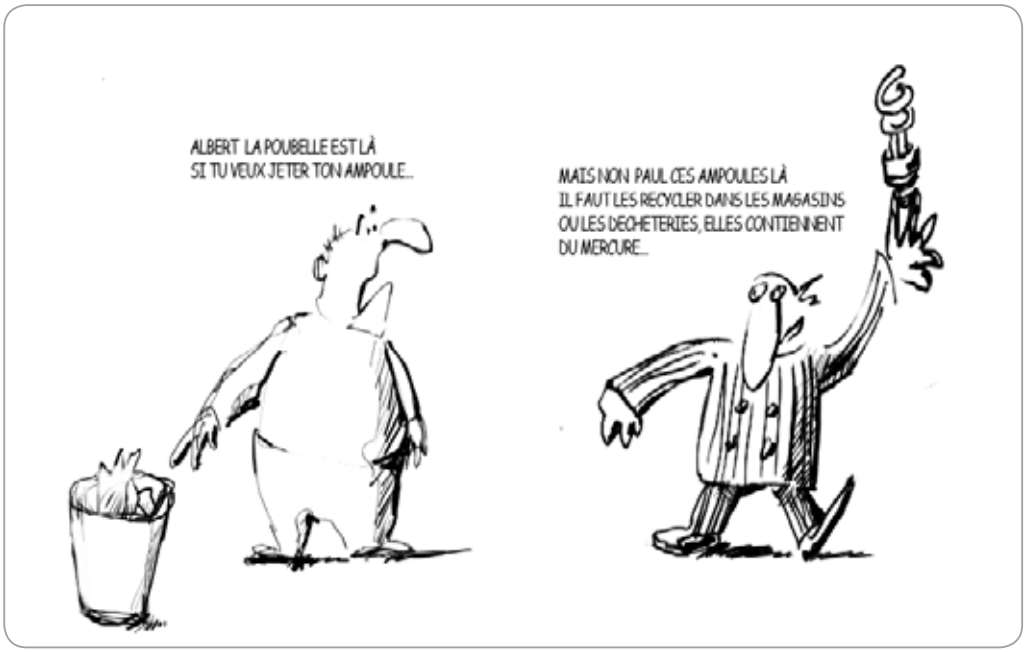

3.1. Mobilisation et participation de tous à la santé environnementale

Contexte

Le plus grand défi est celui de communiquer et de faire comprendre le besoin de travailler ensemble à un but commun. Compte tenu de la diversité de la population et des fonctions des communautés professionnelles, il n'est pas facile de rallier tous les acteurs à une même cause. Bien communiquer est essentiel, car le concept Santé Environnementale n'est pas familier...

Le saviez-vous ?

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place les outils et méthodes de travail qui permettront la transparence, la démocratie, l'expression et la participation de tous, pour produire un projet de vie et de développement du territoire, de donner à la population les moyens d'être informée et de participer au projet.

La participation des acteurs est un des éléments moteurs du changement de comportement. La place laissée aux acteurs varie d'un projet à l'autre. Parfois, les acteurs ont été associés dès l'élaboration du projet, voire ont participé la définition du plan d'action.

Comment agir ?

Les modes de communication, d'information et de participation des acteurs peuvent être variés :
- Diffusion d'informations, outils de communication, conférences de sensibilisation.
- Concertation avec les habitants ou les acteurs institutionnels, politiques, techniques ...
- Co-construction d'outils promouvant d'autres comportements : collégiens dans la réalisation d'un outil de sensibilisation ; Familles Pilotes pour la diffusion des bonnes pratiques : des rencontres, ni trop formelles ni institutionnelles, afin de permettre à chacun de développer ses initiatives tout en bénéficiant d'une assistance scientifique pour formaliser des projets.

Varier les modes de participation à des échelles différentes permet de mieux répondre aux besoins réels. Toutefois, la participation ne se décrète pas. Elle est l'expression d'une volonté politique. Encore faut-il pouvoir surmonter les facteurs de blocage et faire confiance à l'intelligence collective !

L'Agenda 21 local est le projet intégrateur qui permet de poser la question de la prise en compte de la santé environnementale dans les actes de la collectivité, d'expliquer et d'associer pour changer ensemble de manière transversale…

Ce qu'en dit le PNSE

L'information des acteurs aux enjeux de la santé environnement est traitée dans chaque thématique du Plan National Santé Environnement, et en particulier Fiche 16 – 4 actions. Elle vise notamment les professionnels de santé, l'enseignement supérieur et technique, les jeunes et le développement d'outils d'information dont l'impact est à mesurer.

D'autres actions du PNSE comportent des volets « communication ou formation » :
- formation des professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur (action 8),
- l'information dans tous les établissements publics ou recevant du public vulnérable (actions 9 et 19),
- information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces végétales (action 22),
- information à destination du grand public, des femmes enceintes et des professionnels de la santé sur les risques potentiels liés à l'utilisation de certaines substances chimiques reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens (action 18).

Les travaux préparatoires sur le Plan Régional Santé Environnement – Aquitaine, ont souligné l'importance de la communication, de l'information et de la formation sur la Santé Environnement et cette thématique a fait l'objet d'un atelier spécifique. Il s'est intéressé aussi bien aux leviers pour toucher le grand public, qu'au public professionnel (médecin, enseignants / responsables d'équipements scolaires…).

Témoignages

Information du public

Informer et mobiliser des agents du Conseil Général de la Gironde
Démarche participative dans la gestion des risques à Bassens
Sensibiliser et mobiliser le designers avec l'Association Française des Designers
Mobiliser autour du développement durable et de la santé avec le Rotary Club de Gradignan
Conférence et outil multimédia avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Aquitaine

Co-construction de projets en faveur de la santé environnement

Elaboration du Plan Local de Santé de la Ville de Mérignac
Les Familles Pilotes de la Communauté de Communes de l'Estuaire
Sensibilisation aux bonnes pratiques des aides à domicile - CDC du Canton de Villandraut
Formations des prestataires de gîtes sur le PNR des Landes de Gascogne /Pays de Landes de Gascogne

Intégration de la santé environnementale dans l'Agenda 21

Comment agir et pourquoi : Lancement de l'Agenda 21 de la CDC de Coutras
La Santé environnementale dans l'Agenda 21 de Bordeaux

La Santé environnementale dans l'Agenda 21 : sensibilisation des agents

Fiche identité : 6200 Agents, 35 Directions, Agenda 21 de la Gironde lancé en 2004 et adoption du 1er programme d'actions 2007-2008, dont une action dédiée à la santé environnementale.

Contacts : Julie Chabaud, Responsable de la Mission Agenda 21, Conseil Général de la Gironde,
Tél : 05.56.99.67.64.
Agenda21Gironde@cg33.fr - http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_10023/l-agenda-21-de-la-gironde

Pourquoi agir ?

Employeur de plus de 6000 agents départementaux, gestionnaire de près d'un million de m² de bâtiments publics le Conseil Général devait agir et s'améliorer pour réduire son « empreinte chimique » dans le cadre de l'Agenda 21.

Comment agir ?

Dès 2007, des actions de sensibilisation internes sont menées pour faciliter le passage à l'entretien écologique de locaux du site de Mériadeck (produits écolabellisés et microfibres) :
- 80 agents d'entretien ont bénéficié d'une formation–action à deux reprises.
- 3 conférences sur la santé environnement.
- Newsletter de l'Agenda 21 dédiée.
- Création d'outils de communication pour la généralisation du recours aux produits écologiques pour l'entretien de tous les locaux du Département pour tous les agents de la collectivité.

Partenaires et prestataires
Prestataires : Association Habitat Santé Environnement ;
Collèges et éducation nationale

Liens avec autres actions de DD

Les critères environnementaux et sanitaires doivent être diffusés dans toutes les opérations de construction et de réhabilitation et notamment dans le choix des matériaux de décoration et d'ameublement.
L'acte II de l'Agenda 21 propose plusieurs actions en faveur de la santé environnementale (généralisation du nettoyage écologique ; sensibilisation des aides à domicile ; entretien raisonné des abords des routes départementales ; intégration de critères développement durable dans les achats et suivi...).

Résultats obtenus

Bilan financier :
- Nettoyage écologique des locaux de Mériadeck : coût de formation des 80 agents d'entretien sur 3 ans et conseil pour l'aménagement de l'Immeuble Gironde (20.000 €) ;
- Produits d'entretien : - 50% (= 9.000 €) sur les 6 premiers mois ;
- Achat de mobiliers NF environnement à coût constant.

Démarche participative dans la gestion des risques : le Comité de veille

Fiche d'identité : 6705 habitants, 1027 hectares dont 2 zones distinctes : une zone industrialo-portuaire (60% du territoire), une zone d'habitat (23%) et d'espaces verts (17%) ; Lancement de l'Agenda 21 en 2005 ; Participation au Grand Projet de Villes des Hauts de Garonne

Contacts : Céline Respaud – Services techniques
Mairie de Bassens - Tel : 05.57.80.81.57
http://www.ville-bassens.fr

Pourquoi agir ?

Au fil des années la commune s'est dotée d'un tissu industriel qui a contribué à son développement économique et social. Cette zone, qui s'étend sur 600 ha est composée d'entreprises diverses (dépôt de carburant – usines d'incinération - stockage divers /bois, céréales – traitement de graines végétales – de déchets industriels et hospitaliers – silos - chimie - etc ..., ainsi que la logistique). Certaines de ces entreprises peuvent engendrer des pollutions ou des nuisances, deux sont classées SEVESO « seuil bas » et trois SEVESO « seuil haut ». La présence de ces sites nécessite, au-delà des contrôles réglementaires, l'information des populations aux côtés des élus : c'est l'objet du comité de veille.

Comment agir ?

Le comité de veille, constitué en 2001 est composé d'élus, de membres de la société civile, des associations, des représentants des services municipaux. Ce dispositif novateur et proche tend à exercer une vigilance constructive sur les questions de sécurité et d'environnement dans la zone industrialo-portuaire, sur 2 secteurs particuliers :
- La pollution et les nuisances portant atteinte à l'environnement et au cadre de vie (pollution de l'air, odeurs, bruits, rejets des eaux des usines, circulation des camions, problèmes de transport de matières dangereuses, etc.)
- La sécurité concernant l'utilisation de matières dangereuses dans la fabrication des produits (process), le stockage…

Le comité organise des visites régulières d'entreprises et intervient auprès d'elles au moment des incidents signalés. Un maillage étroit sur la commune permet de situer en temps réel les différentes pollutions et nuisances détectées par les habitants ou les services par le biais de fiches types (disponibles à l'accueil de la Mairie), en donnant tous les paramètres nécessaires à leur identification (jour, heure, nature de la pollution, direction des vents, etc…). Ces éléments sont ensuite analysés par les services techniques et le groupe de travail, aidés par les organismes habilités à traiter ces problèmes. Les résultats de ces analyses sont transmis au Maire pour une intervention auprès des entreprises identifiées afin de trouver une solution satisfaisante. Cette tâche est souvent confiée au directeur de la protection civile.
Il n'est pas question pour le comité de se substituer, ni aux services de l'Etat ni au rôle du responsable d'entreprise, mais de contribuer à assurer dans la transparence, la qualité de vie et la sécurité de tous.

Partenaires et prestataires : Services déconcentrés de l'Etat, CUB, SDIS, AIRAQ …

Liens avec autres actions de DD

Le travail du comité de veille s'intègre dans le travail S3PI présidé par le Maire (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions industrielles sur la Presqu'île d'Ambès). De plus, il convient de souligner la présence d'un représentant au sein du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) permettant la concertation et la participation des différentes parties prenantes - notamment les riverains- à la prévention des risques d'accidents.

Le comité de veille vient compléter des dispositifs de contrôle de l'environnement : le service communal d'hygiène et de santé, la Direction urbaine de la Protection civile, la surveillance de l'air (AIRAQ), le contrôle du pollen (station de captage des pollens), la régulation du peuplement animal, la veille environnementale etc... A cela s'accompagnent des documents réglementaires tels les Plans Particuliers d'Intervention. La diffusion d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) s'accompagne d'une Etude des Risques Sanitaires, dont la CUB assure la maîtrise d'ouvrage, s'inscrivant dans une démarche de santé publique et ayant pour objectif d'évaluer les risques sanitaires liés aux rejets des émissions atmosphériques des industries soumises à autorisation de la presqu'île d'Ambès et des activités du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Résultats obtenus

Dialogue entre les entreprises, la population et la municipalité ;
Reconnaissance de la structure par les instances administratives régionales et échanges ; Modification des installations dans certaines entreprises pour réduire les nuisances sonores et olfactives ;
Meilleure transparence sur les questions liées à l'environnement industriel de la commune.

Critères d'évaluation
Nombre d'incidents signalés ;
Nombre d'interventions auprès des entreprises ;
En 2009 : 9 visites d'entreprises et 2 inspections découlant de plaintes.

Bilan financier:
Pas de budget ; temps des agents et des bénévoles à l'étude des fiches

Témoignage

Jean DORNIAS - Elu adjoint Urbanisme, cadre de vie et environnement
« Depuis sa création, le comité de veille a su s'imposer comme une structure nécessaire au développement des conditions de cohabitation de la population avec la zone industrielle. Il a permis, par la nature de sa composition, de créer des contacts particuliers avec un certain nombre d'entreprises sensibles aux problèmes de pollution. Ces contacts ont contribué à avoir la connaissance du suivi en interne, des contrôles permanents liés à la sécurité et à la pollution et de confronter ces informations à l'analyse des fiches transmises au comité de veille.
Le travail effectué a été significatif dans la recherche et le traitement des nuisances olfactives qui conditionnent la qualité de vie sur la commune : nuisances qui jusque-là n'étaient pas suffisamment prises en compte.
Ce qui est important, c'est que le comité de veille soit officiellement reconnu non seulement par les entreprises mais aussi par les différentes instances administratives de la région. »

Sensibiliser et mobiliser les designers dans une démarche de design responsable

alliance française des designers

Fiche d'identité : L'alliance française des designers accompagne ses membres dans l'exercice de leur activité et informe sur la profession via un site et une lettre mensuelle sur l'actualité du design, les problématiques rencontrées par les professionnels, les concours, appels d'offres…

Contacts : Arnault Garcia, Président ;
Tél. : 01 42 71 55 85
http://www.alliance-francaise-des-designers.org

Pourquoi agir ?

L'impact d'un produit sur l'environnement est définit à 80% lors de la conception. Une démarche d'éco-design, prend en compte la dimension environnementale en l'intégrant à toutes les étapes du développement d'un produit au delà du simple respect de la réglementation.
Pour répondre aux questions de santé environnementale, il s'agit de développer des produits et services qui respectent la santé des usagers de la fabrication, dés l'utilisation et jusqu'à la fin de vie du produit, par exemple en privilégiant des matériaux « sains ». Intégrer la santé dans le métier du design, c'est répondre aux enjeux sanitaires d'aujourd'hui, et en même temps aux attentes des consommateurs et du marché, favorisant ainsi la promotion et la valorisation de notre métier et de l'AFD.

Comment agir ?

- Organisation de conférences-débats : « Design et Santé - les impacts sanitaires dans les processus et les pratiques des métiers du design »
- Rédaction d'une Charte du design responsable et du design durable en coopération avec d'autres organisations professionnelles en Europe - la dimension sanitaire du design en sera un élément fort
- Diffusion de l'information sur notre site Internet et les sites partenaires, et notre newsletter
- Valorisation et communications de la démarche auprès de nos clients actuels et futurs.

Le métier du design lui même est interdisciplinaire. En même temps il s'agit de répondre aux attentes sociales et économiques.

Mobiliser autour du développement durable et de la santé

Fiche d'identité : Rotary Club de Gradignan en Bordelais, 18 adhérents

Contacts :
151, Rue Saint François Xavier, 33170 GRADIGNAN
Courriel : contact@rotary-gradignan.com
Site Internet : http://www.rotary-gradignan.com/

Pourquoi agir ?

Le Rotary club est une des plus grandes associations caritatives dans le monde avec pour statut de « servir l'intérêt général » et d'apporter un service humanitaire dans les collectivités, sur les lieux de travail et à travers le monde. Une mise en cohérence avec la politique de développement durable de la commune, engagée en Agenda 21, permettra de développer des synergies. La santé durable sera un excellent outil de promotion permettant de faire connaître les actions du club.

Comment agir ?

Sensibilisation des adhérents à travers des dîners conférences, des séances d'échanges, d'une soirée ludique et pédagogique autour du Trivial Pursuit ouvert au public en vue de financer nos actions de services.

Résultats obtenus

Toute l'équipe est sensibilisée à la santé environnementale, au développement durable et a intégré l'intérêt de « l'outil Agenda 21 ». D'autres actions de sensibilisation, jeux (Trivial Pursuit) sont programmées. Des actions de terrain en lien avec cette thématique seront certainement soutenues.

Le club envisage la mise en place d'un Agenda 21, pour planifier des actions répondant à l'ensemble des enjeux du développement durable et à la santé environnementale, et d'avoir un rôle pilote.

Bilan financier : Ces actions s'intégrent dans l'activité habituelle et n'engendrent pas des coûts supplémentaires.

RIVE GAUCHE SUD

GRADIGNAN Un Trivial Pursuit pour permettre au Rotary de poursuivre ses actions au niveau local et international

Un jeu fédérateur

Sensibilisation des médecins à la pollution de l'air intérieur

Fiche identité : Union Régionale des Médecins Libéraux d'Aquitaine (URMLA) est constituée d'une assemblée de soixante membres élus (généralistes et spécialistes) réprésentant 6 500 médecins libéraux en exercice en Aquitaine.

Contacts : Dr Joël Ohayon, président de la Commission santé et Environnement - aquitaine@urmla.org
http://www.urmla.org/

Pourquoi agir ?

L'URLMA s'intéresse aux aspects contextuels de la santé pour évaluer :
- les besoins sanitaires, les pratiques collectives des médecins et des professions de santé,
- les besoins thérapeutiques en intervenant sur la formation des professionnels et l'information des usagers par exemple ;
Une Commission Santé & Environnement mobilise le monde médical et des décideurs sur les questions sanitaires.

Comment agir ?

La transversalité est cruciale face aux problématiques de la pollution de l'air intérieur. L'action visait avant tout à réunir des médecins, des experts et des spécialistes de la santé environnementale, mais aussi des architectes, des intervenants professionnels et des décideurs publics au sein d'un colloque dédié à la santé environnement : une journée d'information sur le thème de l'air intérieur « La maison de tous les dangers » s'adressant au monde médical et aux décideurs.

Médecins, experts, spécialistes de la santé environnementale, architectes et intervenants professionnels ont tiré la sonnette d'alarme et fait le point sur les connaissances et les alternatives développées dans le monde pour retrouver des habitats sains.

Résultats obtenus

- Réalisation d'un DVD de formation interactive « Pollution : à l'intérieur, c'est pire » réalisée par les médecins et les laboratoires UCB Allergies,
- Une centaine de médecins aquitains sensibilisés.
- Synthèse du colloque sur http://www.urmla.org/index.php?article5082

Bilan financier
Pas de coût supplémentaire, intégré aux missions de l'association.

Liens avec d'autres actions de DD

La suite ?
- Continuer à sensibiliser, informer, échanger entre médecins, organiser des journées d'information dans d'autres départements d'Aquitaine afin de poursuivre la sensibilisation des populations des médecins et des élus à et dans l'idée d'une « Union de Compétences » autour de projets ;
- Consacrer une soirée à ce thème de la pollution de l'air intérieur pendant les rencontres-débats de l'URMLA « les Jeudis de la Santé ».

Elaboration du Plan Local de Santé
Axe Santé – Environnement

Fiche d'identité : Commune de la Communauté Urbaine de Bordeaux ; 2ème ville de Gironde avec 66388 habitants

Contacts : Mme LEAO, Ajointe au maire déléguée à la santé et au handicap, Melle DUPRAT, chargée de mission Santé, Hôtel de ville, 60 avenue du Mal de Lattre de Tassigny 33705 Merignac tél : 05.56.55.66.10. ; agenda21@merignac.com - www.ville-merignac33.fr

Pourquoi agir ?

Lancé en mars 2008, le **Plan Local de Santé** vise à développer 3 grands axes : la santé- environnement ; la santé- hygiène de vie ; la santé – développement social.

Les objectifs généraux sont d'offrir un cadre de vie, un environnement et des conditions favorables à un « mieux être » des Mérignacais, de coordonner des actions de promotion de la santé sur la ville, de permettre une visibilité des projets portés par les acteurs, d'informer les Mérignacais sur la richesse de l'offre de soins, de favoriser les actions de promotion de la santé vers des publics ciblés.

Comment agir ?

Depuis 2008, la ville est en dynamique autour de la question de la santé environnementale, avec le lancement d'un état des lieux sur les projets et actions menés en vue d'intégrer les préoccupations en matière de Santé Environnement au Plan Local de Santé Publique plus global.

Etapes clés :

- **Réunion publique sur les questions de santé** : près de 200 personnes assistent à la présentation de la démarche du plan local de santé publique (10 décembre 2009).
- **Expérimentation d'un « Atelier Santé Ville », dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,** (quartier du Burck), pour un éclairage spécifique sur une zone de copropriété et d'habitat dégradé dans le cadre d'un projet de réhabilitation ; un axe émerge : la qualité de l'air intérieur. La ville propose d'accompagner une expérience d'accompagnement sur cette thématique. La qualité de l'air intérieur pourra être abordée avec les habitants et des gestes simples vont pouvoir être proposés dans un premier temps. Plus tard un projet de mise en place d'un Point Info Santé devrait voir le jour puis son articulation avec un atelier de petits bricolages.
- **Mobilisation du Point Info Energie**, géré par la CLCV : accompagnement des particuliers sur les questions d'économie d'énergie dans l'habitat et conseil pour la prévention et l'éducation à des gestes simples favorisant une meilleure qualité de vie dans l'habitat.
- **Forum de l'Agenda 21** : présence de la Mission Santé de la ville (janvier 2010).
- **Mise en place d'un Comité de Suivi du Plan Local de santé** : élus, représentants d'institutions (santé, éducation nationale…), professionnels de santé, associations ; services municipaux, associations (patients...).
- **Groupe de travail** au sein des travaux participatifs sur l'Agenda 21 de Mérignac.

Partenaires : Institutions à l'œuvre dans le cadre du PRSE 2, services municipaux, professionnels socio éducatifs, professionnels de santé, associations et association spécialisée : HSEN.

Résultats obtenus

Cette action est lancée en décembre 2009. La ville, via l'axe santé environnement, souhaite mettre en œuvre d'autres actions qui seront définies par les dispositifs de concertation et qui seront inscrites au Plan Local de Santé Publique de la ville.

Bilan financier

Pour l'instant aucun budget n'est alloué en propre à cette action.

Les Familles Pilotes de l'Estuaire

Fiche d'identité : Communauté de Communes de l'Estuaire
11 communes, 12 000 habitants ;
Collectivité rurale, située en Haute Gironde (canton de Saint Ciers sur Gironde)

Contacts : Céline CABON
Tél : 05.57.42.61.99.
celine.cabon@cc-estuaire.fr
http://www.cc-estuaire.fr

Pourquoi agir ?

L'opération famille pilote est une action de proximité qui vise à impliquer les habitants en les sensibilisant sur les enjeux en santé environnementale et les solutions qui existent, à partir de l'expérience de quelques « familles pilotes » pour développer des modes de consommation plus responsables. Ces familles vont ensuite parler à d'autres familles sur la santé environnementale. Ce projet « expérimental » s'intègre dans le programme d'actions de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) qui comprend un axe intitulé « Favoriser les bonnes pratiques ».

Comment agir ?

Sept familles volontaires ont été retenues pour participer à cette opération, programmée sur 6 mois. Les familles se retrouvent une fois par mois, chez l'une d'entre elles en compagnie de l'association HSEN et de la CCE et abordent différentes thématiques en lien avec la santé : matériaux de construction et d'isolation, produits d'entretien, produits cosmétiques, alimentation…

Une première séance a permis de se connaître et de découvrir la problématique à travers la lecture d'articles scientifiques, d'échanges avec un expert en santé environnementale.

La formulation des objectifs de l'opération vise à définir les engagements des familles. Le choix d'une thématique par séance et par famille permet d'aborder par exemple, les matériaux de construction, décoration et aménagement, produits de nettoyage, cosmétiques, alimentation saine et durable, électricité…

Partenaire : Association Habitat Santé Environnement

Liens avec autres actions de DD

Une sensibilisation sur la santé environnementale est également mise en place depuis 2008 pour les assistantes maternelles, le personnel de la CCE, les agents techniques des communes et les élus du territoire. Cette sensibilisation couvre des thématiques suivant les publics :
- nettoyage écologique (diagnostic des pratiques, critères d'achats…) ;
- entretien des espaces verts en partenariat avec les communes du canton dans le cadre des Agenda 21 partagés et élaboration d'un plan de gestion différenciée communautaire ;
- démarche cartable sain et formation de formateurs (6 écoles, 12 classes).

Résultats obtenus

Pour que l'opération soit réussie, il faut que l'expérience de ces familles puisse être transmise au reste de la population du canton. La CCE réalisera un film d'une quinzaine de minutes pour présenter cette opération (soirées débats ou autres évènements).

Budget : 1800 € (6 mois de mobilisation)

Témoignages

Famille Dormval, famille pilote Estuaire : «Nous sommes nous-mêmes déjà sensibilisés et nous avions le souhait de faire circuler l'information. Mais nous n'avons pas la science infuse ! Donc l'objectif était à la fois d'apporter notre expérience et d'obtenir des renseignements, en échangeant.»

François, famille pilotes Estuaire : « J'ai pris connaissance de l'opération « Familles pilotes » en lisant le journal de la communauté des communes, et ça me semblait assez intéressant et utile de participer à ce groupe de réflexion. J'avais conscience que nous avions tous des habitudes de vie qui ne sont pas forcément très pertinentes d'un point de vue environnemental et surtout d'un point de vue santé. J'avais quelques idées, mais je n'avais pas d'informations précises qui pouvaient guider mes choix. Je n'avais pas vraiment fait l'effort de chercher, mais depuis que j'ai des enfants, par contre, je me soucie beaucoup plus de la santé. Le but était vraiment de faire le point aussi avec ma femme sur ce qu'on peut améliorer dans notre vie pour s'assurer une bonne santé et ne pas trop ingérer ou respirer de substances nocives. Ce que j'en tire, c'est que ce n'est pas évident de toujours faire de bons choix quand on achète des produits. Il y a énormément de choses à prendre en compte et on se pose toujours la question, est-ce que ça vaut le coup compte tenu de la complexité. Ce que je retire vraiment : faisons les choses à notre niveau comme on peut le faire, mais ça peut être assez stimulant et intéressant de faire un effort, deux efforts… puis un autre, et partager ça avec la famille, les amis, et collectivement. J'ai apprécié la convivialité autour de ces réunions, j'ai découvert des gens. J'ai appris des choses, aussi de la part des participants. C'est vrai, ça serait assez intéressant de continuer cette expérience. Un groupe comme celui-la peut éventuellement être force de propositions par exemple pour l'Agenda 21 ou d'initiatives d'actions. Il pourrait être sympathique de continuer ce groupe de réflexion dans ce cadre-là. ».

SUD OUEST - HAUTE GIRONDE
Mardi 20 Octobre 2009

Santé et environnement : six familles sont pilotes

« Nous avons eu du mal à trouver des volontaires pour cette opération "Familles pilotes". C'était pourtant une chance et non une contrainte d'améliorer les pratiques liées aux questions de la santé publique et de l'environnement », déclarait, mardi, Philippe Plisson au siège de la CCE. Y était organisée une réunion avec l'association Habitat santé environnement (HSEN) et les six familles recrutées pour l'opération Famille pilote, qui s'étalera sur six mois.

Dans le cadre de son Agenda 21, la CCE a signé, en 2008 puis 2009, une convention de partenariat avec HSEN. De nombreux projets ont déjà été lancés, mais la CCE souhaitait également proposer des actions concrètes aux habitants du canton de Saint-Ciers et cette opération, avec l'association HSEN, constitue une démarche pilote et une première sur la santé et l'environnement avec les familles.

Témoignages

« L'objectif est d'informer et sensibiliser les habitants à la santé environnementale par l'intermédiaire de ces familles. Un diagnostic de

Sensibilisation aux bonnes pratiques des aides à domicile

Fiche d'identité : Communauté de Communes du Canton de Villandraut ; 4000 habitants, 8 communes

Contacts : CDC de Villandraut – DGS Olivier Senthiles, Hôtel de Ville 33730 – Villandraut ; Tél : 05 56 25 85 55 ; accueil@cc-villandraut.fr ; http://www.cc-villandraut.fr/

Pourquoi agir ?

Faire prendre conscience et identifier les principaux polluants, leur source et leur impact sur la santé ainsi que connaître les alternatives pour changer les comportements.

Comment agir ?

Dans le cadre de son Agenda 21, la CDC de Villandraut a souhaité sensibiliser les acteurs de l'aide à domicile autour d'un guide de bonnes pratiques mutuelles. Quatre rencontres des aides à domicile et de leurs bénéficiaires ont été animées par l'Association Habitat Santé Environnement.

Les **thèmes de ces rencontres** :
- Concilier notre consommation domestique avec le respect de l'environnement et de notre santé : impacts des produits d'entretien sur la santé, tri des déchets, changements des comportements en devenant un éco consommateur,
- Optimiser notre confort et notre sécurité à la maison avec des moyens simples : préservation de l'autonomie, détecteur de fumée, stockage de produits chimiques, économies d'énergies...
- Conserver notre capital santé en équilibrant notre alimentation

Un document écrit a été remis à chaque participant : règlement intérieur, règlement de fonctionnement, guide de bonnes pratiques.

Dans l'optique de maintenir les personnes âgées chez elles, un transports spécifique a été mis en place sur le territoire. Il vient les prendre le matin et les ramène chez elles, ce qui leur permet de suivre des activités de loisirs ou de participer à ces séances d'information.

Partenaires : Pays des Landes de Gascogne ; Europe - Leader + ; Habitat Santé Environnement

Résultats obtenus

4 journées de formations ;
30 employés communaux formés et 43 personnes cibles associées.

Formations des prestataires de gîtes

Fiche d'identité : Le Pays des Landes de Gascogne est le plus grand pays d'Aquitaine, il s'étend sur un vaste territoire de 4 800 km², soit la taille moyenne d'un département. Il est caractérisé par un vaste espace naturel : le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Contacts : Béatrice Renaud, Parc Naturel des Landes de Gascogne ; info@parc-landes-de-gascogne.fr
http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/
Et Isaline Bouix, Pays des Landes de Gascogne ;
contact@pays-landesdegascogne.org
http://www.pays-landesdegascogne.org/

Pourquoi agir ?

Utiliser des produits sains et respectueux de l'environnement : connaître l'existant, identifier les principaux polluants, leur source et leur impact sur la santé, connaître les alternatives.

Comment agir ?

2 journées de formations à destination des prestataires en hébergement touristique :

Contenu de la 1ère journée : **la Santé-environnement, c'est quoi ?** Ce que font les pays voisins pour préserver l'environnement et protéger la santé
- Identification et impact des polluants chimiques nocifs dans les usages ponctuels et réguliers
- Pourquoi et comment nettoyer en respectant notre santé et l'environnement : savoir élaborer un plan de nettoyage, les avantages de nouveaux comportements
- Les alternatives : les labels, les recettes maisons, produits et techniques alternatives, où acheter ces produits, l'aménagement des pièces pour faciliter l'entretien
- Comment dépolluer l'air intérieur grâce aux végétaux
- Comment nettoyer une chambre pour des personnes allergiques et asthmatiques.

Contenu de la 2ème journée : **ce qu'on peut faire dans un gîte**.
- Impacts des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement
- Les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires
- Gérer durablement l'espace : Méthodes de désherbage alternatives à titre préventif et à titre curatif Entretien d'une pelouse écologique ; Elaborer un plan de désherbage pour le jardin
- Gestion des déchets organiques par compostage.
- Garantir un cadre et des conditions de vie de qualité
- Gestion des piscines : impacts des produits de traitement sur la santé et l'environnement, produits alternatifs.
- Comment aménager un jardin pour des personnes allergiques & asthmatiques.

Partenaires : Association Habitat santé environnement ; Europe (Leader +), PNR Landes de Gascogne, Pays des Landes de Gascogne.

Résultats obtenus

2007 - 2008 : 18 journées de formations ; 30 prestataires
Sur le thème spécifique de l'éco-gestion : 4 journées de formation

Comment agir au quotidien et pourquoi ? Le lancement de l'Agenda 21

Fiche d'identité : Communauté de Communes de Coutras 13 communes, près de 20.000 habitants, 14 agents, lancement de l'Agenda 21 en 2009.

Contacts : Bastien Lecron, Chargé de mission Agenda 21
Tél : 05.57.69.33.88.,
ot@pays-de-coutras.com ;
http://www.pays-de-coutras.com

Pourquoi agir ?

Les objectifs sont d'amener élus et agents (communauté de communes et communes qui la composent) à une prise de conscience de la situation environnementale et sanitaire d'aujourd'hui et de donner envie de changer les comportements au quotidien. Cette prise de conscience est une phase de sensibilisation à l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire : l'entrée 'Santé' doit permettre de mobiliser plus largement sur l'élaboration du projet territorial de développement durable.

Comment agir ?

Une conférence de sensibilisation à destination des élus et une autre à destination des agents, des communes membres de la CDC, a été proposée. Elle a été suivie de quatre ateliers thématiques qui ont comme point commun une approche santé/environnement :

- Etablissement d'un premier plan d'action interne aux services de la CDC ; Prise de conscience du rôle de chacun dans la démarche Agenda 21.
- Ateliers sur les achats éco-responsables.
- Atelier sur la gestion écologique des espaces verts.
- Atelier avec les acteurs de la petite enfance (RAM, crèches, ATSEM).

Dans le cadre de ces ateliers, une méthodologie à destination des agents et des élus sera proposée afin de permettre la mise en place de petits plans d'actions.

Partenaires :
Habitat Santé Environnement, les communes de la CDC, les différents services de la CDC, les crèches, le Relais Assistantes Maternelles.

Résultats obtenus

Les ateliers ont eu lieu durant l'hiver 2009/2010 et ont permis un échange de savoir et de pratiques entre le bureau d'étude HSEN et les agents mais également entre les agents eux-mêmes. Il est également indispensable de définir les priorités en fonction des moyens disponibles, des impacts attendus, des compétences de la collectivité et des relations de partenariat établies entre les acteurs locaux.

La Santé environnementale dans l'Agenda 21

Fiche d'identité : Ville de Bordeaux
238 000 habitants, Agenda 21 depuis décembre 2008 ;
Plan Climat en cours.

Contacts : Mairie de Bordeaux, Patrick FAUCHER,
Directeur DD ;
p.faucher@mairie-bordeaux.fr - www.bordeaux.fr

Pourquoi agir ?

Capitale régionale de niveau européen, Bordeaux a mis en œuvre en décembre 2008 un Agenda 21. Décliné en 7 thèmes, ce document aborde la Santé dans le 3ème « Agir pour un environnement respectueux de la santé ».

Comment agir ?

A ce thème correspondent 3 objectifs, 4 actions et 21 indicateurs.

Les mesures s'appliquent en interne dans les services et au bénéfice des habitants au travers notamment :
- la surveillance des champs électromagnétiques,
- la lutte contre l'habitat insalubre (Projet Social n°3),
- l'analyse et le suivi de la qualité de l'air,
- la diminution de l'usage des produits phytosanitaires,
- la promotion des modes alternatifs de transport (Plan Eco-mobilité).

En juillet 2010, la Ville de Bordeaux ouvrira sur le quai Richelieu la Maison Eco-citoyenne, dont l'objectif est de recevoir le public et informer en permanence, notamment sur les actions de prévention qui touchent à la santé.

Partenaires et prestataires:
AIRAQ, CUB, CG33, opérateurs de téléphonie, …..

Liens avec autres actions de DD

Toutes les actions destinées à agir pour un environnement respectueux de la santé sont développées et appliquées via les plans stratégiques de certaines directions de la Ville telles le Projet Social n°3 ou le Plan Eco-mobilité.

Résultats obtenus

- 1600 t d'équivalent CO2 économisées en 2009 grâce aux modes de transport alternatifs.
- 99,2% de réduction de l'usage des désherbants dans les parcs et jardins municipaux.
- Recensement des antennes de téléphonie et lancement d'une campagne d'information.
- Campagne d'information et de formation sur la réhabilitation des logements.
- Mise en ligne de données sur la qualité de l'air en ligne.
- Réalisation de diagnostics sur la qualité de l'air intérieur dans une école et une crèche.

3.2. Prendre en compte la qualité de l'air dans la construction

Contexte

En 2000, l'**Organisation Mondiale de la santé** (OMS) a effectué un relevé des effets connus de la pollution de l'air intérieur dans le cadre d'un groupe de travail portant sur les droits des occupants à un air intérieur de qualité. Parmi ces effets, on peut en retenir les points suivants : allergies, infections respiratoires, atteintes neurologiques, cancers et troubles de la reproduction, affections aspécifiques et réduction du bien être.

D'ailleurs des études ont montré que les performances des élèves, par exemple, sont affectées par un taux de renouvellement d'air faible ou en cas de concentration de CO2 trop élevée. Dans les écoles, l'étanchéité des bâtiments a été renforcée, et il est parfois impossible d'ouvrir simplement une fenêtre pour aérer. Pourtant, la ventilation des lieux publics, hôpitaux, écoles est strictement règlementée.

Les substances chimiques présentes dans les bâtiments proviennent de multiples sources :
- des matériaux de construction et de décoration, de l'équipement, de revêtement, tels les sols en PVC,
- des fournitures de bureau,
- des produits à usage professionnel et des produits d'entretien (voir produits de nettoyage, désinfectants, biocides...), des sprays désodorisants, des appareils d'assainissement…
- des équipements émanant des polluants comme les imprimantes, les télécopieurs, photocopieurs dans des locaux mal ou peu ventilés, car ils peuvent augmenter les problèmes liés à l'asthme.

Il existe également des polluants biologiques (moisissures, micro-organismes, pollens) qui se développent dans les moquettes, les revêtements muraux, les matériaux d'isolation, les systèmes de climatisation… et les polluants physiques (poussière, fibres). Certaines substances se volatilisent dans l'air ambiant et peuvent ainsi porter atteinte à la santé des occupants.

Zoom : La Loi Grenelle 1

...demande de soumettre les produits « ayant pour objet ou pour effet d'émettre des substances dans l'air ambiant à un étiquetage obligatoire à partir du 1er janvier 2012 » (article 40 - Loi du 3 août 2009).
Depuis, « l'Afsset propose un dispositif d'étiquetage des matériaux de construction et des produits de décoration en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Dans ce but, elle a publié un protocole permettant de qualifier les émissions et d'identifier les matériaux et produits « faiblement émissifs ». Les polluants pris en compte par l'Afsset sont les composés organiques volatils (hydrocarbures, alcools, aldéhydes, …) qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air intérieur. L'Afsset a ainsi retenu 165 composés principaux susceptibles d'être émis par les produits de construction et de décoration et d'entraîner des effets sur la santé (…).
Le CSTB et l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) ont testé pour le compte de l'Afsset 34 produits de construction et de décoration et, selon les catégories, entre un tiers et la moitié des produits ont satisfait à ces exigences.
L'Afsset complètera ultérieurement ce protocole pour l'étendre aux produits d'ameublement et de consommation (produits d'entretien, désodorisants, encens etc.).
Enfin, l'Afsset précise que cette démarche d'étiquetage permettrait une réduction à la source des polluants, ce qui est une priorité. Pour être pleinement efficace sur la qualité de l'air intérieur, elle doit cependant être complétée par un effort sur les dispositions constructives (ventilation, ouvrants) et sur les comportements (aérer chaque jour son logement, même l'hiver).»
(Association Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail, AFSSET - Communiqué de presse du 29/10/2009).

Le saviez-vous ?

L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, créé en 2001, a montré que, pour tous les polluants mesurés, les teneurs sont beaucoup plus élevées à l'intérieur des logements qu'à l'extérieur. Elles dépassent même parfois les valeurs maximales recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les actions visent à aboutir à un projet de construction de haute qualité sanitaire et environnementale. Ces actions doivent être innovantes et mener à un décloisonnement des disciplines (transversalité), à une collaboration des professionnels de l'habitat, de la santé et de l'environnement et bénéficient d'une approche intégrée et pluridisciplinaire. Cela représente une véritable union de compétences et se concrétise par un esprit d'innovation en matière de construction afin d'obtenir l'optimum et de dépasser le caractère réducteur des normes

Comment se rend-on compte que l'air intérieur est pollué ?

On ne le voit – ou ne le sent – pas forcément. Dans certains cas, les occupants finissent par présenter un ensemble de symptômes appelé Sick Building Syndrom, « syndrome du bâtiment malsain » : irritation des muqueuses nasales et oculaires, toux, oppression thoracique, fatigue et maux de tête.

Comment agir?

- **Diminuer et substituer** à ces substances des alternatives moins polluantes tout en impliquant les utilisateurs pour leur faire valoir les avantages à changer les pratiques.
- **Renouveler l'air** : les relations entre ventilation et santé des occupants sont évidentes car cela permet de « diluer » la pollution intérieure. Le bâtiment doit être surventilé pendant plusieurs semaines lorsqu'on a introduit des éléments sources de pollution (peinture, mobilier neuf, décapage des sols, traitement anti-insectes...)
- **Prévoir des dispositifs d'aération, de ventilation** et d'acoustique adaptés au bâtiment et contrôler leur efficacité lors de la réception de nouveaux bâtiments et régulièrement en phase d'usage.

Il existe plusieurs moyens pour ventiler un espace. Les grilles d'aération mises en œuvre sur les fenêtres ou au-dessus permettent de faire entrer de l'air sain. L'entrée d'air s'opère par l'intégration d'une grille fixe, d'une grille auto-réglable qui fait circuler l'air en continu ou d'une grille hygroréglable qui module l'entrée d'air selon l'humidité. Pour répondre aux contraintes liées à la réglementation acoustique, les fabricants équipent les grilles de capot «acoustique», c'est-à-dire rempli de mousse isolante permettant de retenir une partie du bruit extérieur tout en laissant passer l'air.

Pour répondre aux exigences de la règlementation thermique, certains s'orientent vers la ventilation double flux. «Ce système permet de limiter les pertes de chaleur inhérentes à la ventilation : il récupère la chaleur de l'air vicié extrait de la maison et l'utilise pour réchauffer l'air neuf filtré venant de l'extérieur. Un ventilateur pulse cet air neuf préchauffé dans les pièces principales par le biais de bouches d'insufflation. Cet équipement est plus coûteux qu'une VMC simple-flux, mais il permet des économies de chauffage importantes :

• en récupérant jusqu'à 70 % (90 % dans les systèmes haute performance) de l'énergie contenue dans l'air vicié extrait ;

• en profitant de la chaleur dégagée par la cuisson ou la toilette».

Principe de la ventilation double flux

Source : ADEME

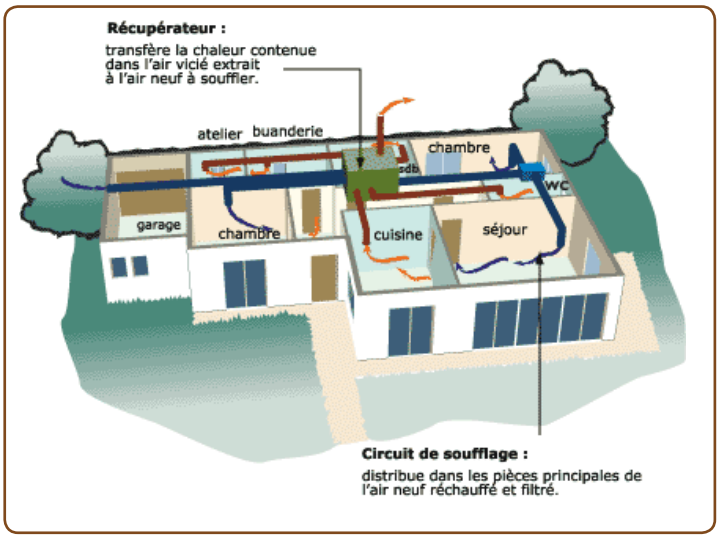

Ce qu'en dit le PNSE

Parmi les mesures phares du PNSE 2, plusieurs se rapportent explicitement à la qualité de l'air intérieur :
- mettre en place un étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits les plus émetteurs de substances dans l'air intérieur des bâtiments, et rendre obligatoire l'utilisation des produits et matériaux les moins émissifs dans les écoles et crèches (mesure 2).
- suivre la qualité de l'air dans 300 écoles en cours (2009-2011), dont l'objectif est de suivre quelques polluants connus ; un programme autre vise à identifier les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués (mesure 9, action 19)
- mieux connaître et limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments (action 7)
- construire sainement par la limitation des sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, de ventilation et de climatisation (action 8)
- mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics (action 9)
- réduire les expositions à l'amiante (action 10).

Des actions spécifiques sont destinées à la protection de la santé et de l'environnement des enfants (actions 17 à 21) comme par exemple :
- réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses (action 17)
- mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens (action 18)
- réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants (action 19)
- améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques (action 20).

Enfin, d'autres actions portent plus spécifiquement sur la protection de la santé des personnes vulnérables (action 22 à 24), ou sur la lutte contre l'habitat indigne (actions 25 à 27).

Dans les travaux préparatoires au PRSE, un atelier dédié à l'habitat et à l'air intérieur a mis en exergue les problèmes relatifs à l'habitat indigne et insalubre, et à la connaissance de la qualité de l'air des locaux publics, en particulier ceux accueillant les enfants. La formation des agents publics en charge de la gestion de ces locaux ou en interface avec les populations est identifiée comme un levier d'action, tout comme le développement de conseillers en santé-environnement. Le vaste sujet de l'habitat indigne, qui traite l'exposition des occupants des habitations « à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé » n'est pas développé dans ce cahier.

Témoignages

Evaluer et assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les bâtiments existants et en construction à Mérignac
L'accompagnement à l'agrandissement du Centre de Formation des Métiers de la CdC de l'Estuaire
Intégration de critères pour la construction du Pôle Petite Enfance de la CdC du Vallon d'Artolie

Quelques sources de pollution intérieure dans l'habitat (Source OQAI)

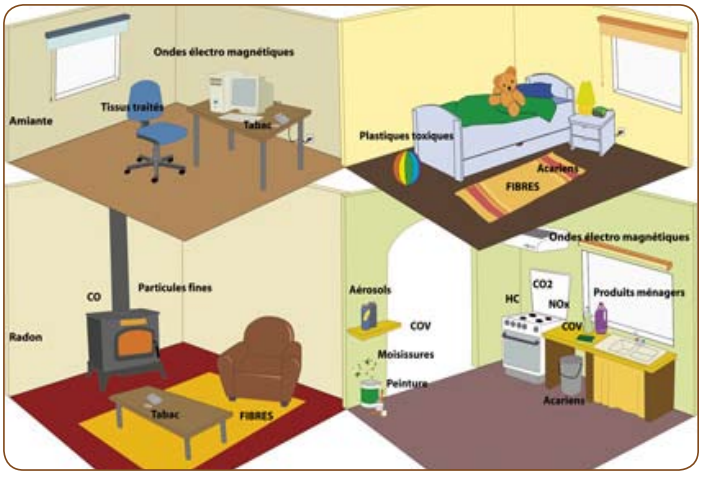

Source : OQAI

Evaluer et assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les bâtiments existants et en construction

Fiche d'identité : Ville de Mérignac, 66000 habitants, près de 20 établissements accueillant les enfants (structures de garde petites enfances, écoles). Lancement de l'Agenda 21 en 2003

Contact : Mairie de mérignac ; M. Miaud, Directeur des services , M. Gayou, Directeur des Finances - Tél. 05 56 55 66 00
contact@merignac.com - http://www.ville-merignac33.fr

Pourquoi agir ?

La ville de Mérignac a engagé une démarche « **Plan Santé municipal** ». Assurer une bonne qualité de l'air intérieur aux usagers des bâtiments existants et aux usagers des bâtiments futurs fait partie des enjeux sanitaires. Deux objectifs concrets à poursuivre:
- Prendre au sérieux l'inconfort ressenti par certaines personnes dans certains bâtiments existants et agir en éliminant les éventuelles sources de pollution intérieure
- Réduire l'utilisation des matériaux potentiellement émissifs lors des constructions des nouveaux bâtiments et choisir des aménagements qui limitent le recours aux produits chimiques lors de la gestion ultérieure des locaux.

Comment agir ?

Le but étant de vérifier le lien entre d'éventuels problèmes d'inconfort ou de santé et la présence de polluants dans l'environnement intérieur, une **expertise sur la qualité de l'air des locaux visait à dépister les pollutions intérieures** provenant du bâtiment, des aménagements ou du comportement des usagers et d'estimer le risque d'exposition des occupants aux polluants.

Cette action a permis d'informer, de sensibiliser sur les substances polluantes, leurs sources, leurs effets sur la santé, le comportement des occupants et les signes vis-à-vis desquels il faut être attentif. Le but ultime étant toujours d'améliorer la qualité de l'air intérieur grâce à des conseils de prévention et d'éviction.

Par exemple, cette démarche va au delà de la démarche HQE engagée pour la **construction de la crèche de Burck**. Le projet a été soumis à une évaluation complémentaire pour avoir une vision plus spécifique de l'aspect sanitaire. Elle a permis d'ouvrir et d'approfondir certaines pistes de travail pour pouvoir garantir un air intérieur encore plus sain. Les acteurs du projet de construction ont été accompagnés sur le choix des matériaux de construction, de décoration, de plantation (en éliminant les plantes allergisantes) mais aussi le choix des fournitures, de l'ameublement et des jouets.

Liens avec autres actions de DD

Intégrer la notion qualité de l'air intérieur dans des projets de construction et dans la gestion des bâtiments existants, nécessite un travail transversal. Plusieurs services ont été mobilisés pour trouver des solutions adaptées.

Chacune des notions environnementales, économiques et sociales est à considérer pour évaluer la priorité et la faisabilité des actions. La transversalité donne la cohérence à ces actions.

L'accompagnement à l'agrandissement du Centre de Formation des Métiers

Fiche d'identité : 11 communes, 12 000 habitants ; Le Centre de Formation Multi métiers (CFM) est un outil de formation construit et géré par la Communauté des Communes ; pour le public jeune et adulte, il propose des formations en apprentissage (bâtiment, agriculture, commerce et industrie du CAP au BTS), et organise, avec des organismes de formation partenaires, des formations sur mesure adaptées aux besoins locaux.

Contact : Céline CABON, chargée de mission Agenda 21 - celine.cabon@cc-estuaire.fr ; Centre de Formation Multimétiers de la Haute Gironde, 3, le grand verger, 33860 Reignac, Tél : 05 57 42 66 22 - cfm@cc-estuaire.fr http://www.cc-estuaire.fr

Pourquoi agir ?

Investir aujourd'hui dans la formation pour renforcer demain l'insertion professionnelle des jeunes de la Haute Gironde, c'est le pari pris par les élus de la Communauté de Communes de l'Estuaire qui ont décidé d'agrandir le Centre de Formation Multimétiers. Ce projet ambitieux de plus de 3 000 000 € verra passer la surface nette du CFM de 1051 m² à 2961 m². Une extension fortement inscrite dans la démarche de développement durable.

Comment agir ?

Rencontre, au lancement du projet, des architectes et de spécialistes en Santé Environnement.
Thèmes abordés à partir du projet d'extension du CFM présenté par les architectes : type de ventilation, emplacement des bouches d'aération, ouverture des fenêtres, tapis d'entrée, local poubelle, végétation du patio, revêtement au sol, matériau des cloisons, décoration des salles, parking, conditions de nettoyage des vitres…

Partenaires
HSEN (sensibilisation) cabinet Polyrythmic (architectes)

Exemples de préconisations

Postes	Prévu dans le projet	Préconisations	Pourquoi ?
Type de ventilation	Double flux		Attention consommation d'électricité plus importante
Filtres du système de ventilation		Filtres pollen	Pollen relâché par les plantes de la toiture végétalisée
Les positions des bouches d'aération dans les salles		Sortie d'air en haut, et entrée d'air en bas des portes	Meilleur renouvellement de l'air intérieur
Qualité de l'air de la salle informatique		Sur-ventilation de la salle	Emissions de composés bromés contenu dans les ordinateurs (toxiques)
Nettoyage extérieur des vitres		Accessibilité facile aux vitres	Diminuer les risques au travail
Parking		Nids d'abeille	Sol perméable, Non salissant
Décoration intérieure des salles	liteaux de bois fixés sur les murs	Accumulation de poussières ; Solution : Aspiration centralisée	Difficile à nettoyer ; Travail des agents pénibles ; Gène pour les personnes allergiques
Matériau des cloisons intérieures	BA 13 ou fermacell	Plaque fermacell	Matériau sain, participe à la qualité acoustique de la salle ; accepte le badigeon de chaux
Matériau des cloisons intérieures	OSB	Choisir du bois classe E1	Eviter les émanations de formaldéhyde

Intégration de critères environnementaux pour le Pôle Petite Enfance

Fiche d'identité : 8579 habitants ; Agenda 21 lancé en 2005.

Contact : CDC du Vallon de l'Artolie, Lucie Henriot, chargée de mission Agenda 21, 05 56 72 56 50, agenda21@cc-artolie.fr - www.cc-artolie.fr

Pourquoi agir ?

En 2005, la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie a choisi d'intégrer des critères environnementaux dans le projet et en particulier concernant le respect de la santé des enfants et du personnel, la protection de l'environnement, l'intégration paysagère, les économies d'énergie et de flux.

Comment agir ?

Il s'agissait de **sensibiliser l'équipe d'architectes retenue à la Santé Environnementale** et de construire collectivement des réponses adaptées au projet et à son état d'avancement.
Les actions ont concerné :
- Le système de chauffage (géothermie de surface)
- Les murs du bâtiment (briques isolantes monomur de 37,50cm d'épaisseur) évitent l'emploi de doublage et d'isolants muraux. Ces briques permettent également par la densité les conforts d'hiver et d'été par échanges thermiques
- Les enduits (chaux naturelle)
- La toiture : le système de couverture végétale comprend plusieurs avantages et qualités techniques et esthétiques : changement de couleur de la couverture en fonction des saisons, absorption d'une partie des gaz polluants, amélioration de l'isolation thermique et phonique, protection contre les chocs thermiques, surface absorbante en remplacement de la surface minéralisée actuelle, etc... Ces plantes grasses pousseront sur un tapis auto drainant.

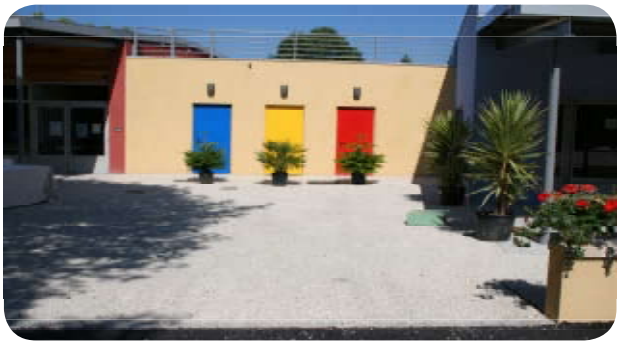

Avec l'adhésion des décideurs et des architectes, la mise en œuvre a été facilitée. Il était initialement prévu d'intégrer un isolant écologique au niveau de la toiture. Cette action n'a pu être réalisée en raison de l'absence de classement au feu du matériau choisi (laine de mouton).

Partenaires et prestataires :
Marc Gauthier- Piou Lacoste - Architectes associés ; Services de la communauté de communes et de la commune de Paillet ; Association Habitat Santé Environnement

Liens avec autres actions de DD

Mise en œuvre de l'opération « bâtiment en pleine santé » pour réduire l'utilisation de produits d'entretien chimiques dans l'ensemble des locaux de la Communauté de Communes et plus particulièrement dans les bâtiments accueillant des enfants (CLSH, multi-accueil, Secteur ados). Cette opération avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'air intérieur et de préserver la santé des enfants.

Résultats obtenus

Le projet a eu pour conséquence de mener une action de sensibilisation des acteurs en charge de la gestion et de l'entretien du bâtiment à la prise en compte de la qualité de l'air intérieur pilotée par HSEN.

3.3. Nettoyage des espaces intérieurs

Contexte

Le nettoyage des locaux peut être une source de pollution chimique. Les produits que l'on utilise habituellement en collectivité ne sont ni trop toxiques ni trop dangereux pour l'environnement, mais ils comportent des risques.

Tout produit de nettoyage/ d'entretien charge l'environnement de deux manières très différentes :
- une partie du produit parvient dans l'air (solvant, parfum), les composants en suspension dans l'air peuvent entraver la santé du personnel d'entretien et des utilisateurs des locaux,
- l'autre partie est évacuée par les eaux usées et rejoint les cours d'eau, les océans…

Par exemple, les composés organiques volatiles (COV) englobent des familles de produits très variées et présentent des effets divers sur la santé comme des irritations de la peau et des voies respiratoires, des nausées, des maux de tête. Des composés, comme le benzène, sont classés cancérigènes, d'autres sont suspectés d'atteintes de la reproduction. Le formaldéhyde est un irritant des voies respiratoires et il est classé cancérogène certain chez l'homme par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer).

L'entretien régulier des locaux et des équipements permet de prévenir le développement des micro-organismes, sans oublier une aération régulière des locaux pour réguler l'humidité et éviter ainsi l'effet « thermos » (condensation qui peuvent favoriser les moisissures).

Les pesticides sont des polluants chimiques fréquents dans l'air intérieur, soit par usage direct à l'intérieur des habitations (produits pour les plantes intérieures, produits anti-insectes pour les animaux, produits contre les insectes volants), soit par « importation » depuis les abords extérieurs, collant aux chaussures, soit par dégagement par plusieurs objets présents dans les locaux qui ont subi un traitement chimique biocide (canapé, tapis, objet en bois..). De nombreux pesticides se dégradent moins vite à la maison que dans l'environnement extérieur car ils sont protégés de la lumière solaire, de la pluie et de la plupart des actions microbiennes. Ils ont tendance à adhérer aux tapis ou aux surfaces rugueuses et l'aspiration n'en élimine qu'une faible partie, disperse le reste dans l'atmosphère où ils peuvent rester en suspension pendant des heures.

A cause de leur poids plus faible et de l'absorption plus importante de poussières (comportement spécifique, «quatre pattes », objets à la bouche), les enfants courent un risque supérieur à celui des adultes lorsqu'ils sont confrontés à des substances toxiques présentes dans les poussières des locaux.

Le saviez-vous ?

Un nettoyage respectueux de la santé et de l'environnement ne signifie pas moins de propreté et d'hygiène, mais il implique plutôt de choisir le produit et la meilleure technique pour chaque situation afin de réduire la consommation et l'exposition aux produits chimiques nocifs. Il demande une réflexion au moment de l'achat des produits et matériels nécessaires à l'entretien des locaux, ainsi qu'une grande concertation avec les agents d'entretien qui mettront en œuvre les techniques de nettoyage.

Ainsi, et la pratique le montre, cette action permet d'atteindre non seulement un haut niveau d'entretien, mais de plus, de concilier budget, environnement et santé.

Comment agir ?

- Choisir des produits de nettoyage chimiquement aussi peu agressifs que possible en inscrivant des critères environnementaux dans la rédaction du marché des produits d'entretien (spécificités techniques et évaluation des offres : critères liés à la toxicité de certaines molécules chimiques en référence aux écolabels existants...).
- Mieux planifier l'assortiment des produits, contrôler leur consommation et introduire des méthodes alternatives.
- Aérer chaque jour les locaux.
- Former les agents d'entretien, les premiers concernés par l'application des produits, leur changement et l'évolution des techniques de nettoyage : une condition préalable incontournable.
- Informer les utilisateurs réguliers des locaux est également un incontournable : avant, pendant et après : communiquer pour faciliter les changements de techniques d'entretien car « le nettoyage classique a des odeurs que le nettoyage écologique a peu ! ».

Certaines substances chimiques présentes à l'extérieur peuvent également se retrouver à l'intérieur des locaux : c'est le cas des pesticides par exemple, qui sont généralement utilisés pour l'entretien des espaces verts (voir thématique 3).

Ce qu'en dit le PNSE

Le PNSE2 ne cible pas particulièrement la thématique de l'entretien des locaux et du nettoyage mais préconise quelques éléments :
- incitation au nettoyage à sec avec des dispositifs moins émetteurs de perchloréthylène (action 5)
- réduction des apports de certaines substances dans le milieu aquatique de la part des particuliers et des collectivités en limitant les rejets de pesticides et en interdisant les phosphates dans tous les produits lessiviels (action 29).

Néanmoins l'impact sur la qualité de l'air, de l'eau et la santé de certains produits (nettoyants, désodorisants, décapants, cires et émulsions, désinfectants et d'autres biocides, insecticides) sont en partie dûs à des substances qui sont spécifiquement visées par les actions PNSE2 :
- améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides - phytosanitaires et biocides (action 6).
- mieux connaître, limiter et gérer la qualité de l'air et les sources de pollution (actions 7 à 10) y compris les substances (géno)toxiques, infectants ou allergisants à effets pathogènes
- réduction des rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau (action 5), y compris le benzène et l'arsenic
- réduction de l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieux de travail en développant des actions de substitution de substances toxiques en milieu de travail et favorisant le développement de procédés alternatifs (action 11)
- protéger la santé et l'environnement des enfants (fiche 6) en réduisant l'exposition à des substances dangereuses (action 17), des substances reprotoxiques et des perturbateurs endocriniens (action 18) y compris dans les bâtiments accueillants des enfants (action 19).

Dans les travaux préparatoires au PRSE, la question de l'entretien des locaux intérieurs est posée à travers la formation des agents chargés de la gestion des bâtiments publics ou en interface avec les populations et l'information sur les plantes décoratives peu allergisantes.

Témoignages

Diagnostic partagé et plan de gestion sur l'utilisation des produits chimiques à la Ville de Cenon
Nettoyage écologique des locaux des bâtiments publics de la CDC de l'Estuaire
Nettoyage écologique et formation des agents d'entretien - Conseil Général de la Gironde
La Santé Environnementale dans les collèges girondins - Conseil Général de la Gironde
Prestations de nettoyage saines et écologiques du CAT de Bègles (ADPEI)

Diagnostic partagé et plan de gestion sur l'utilisation des produits chimiques

Fiche d'identité : Ville de la rive droite de la Communauté Urbaine de Bordeaux, 567 hectares (2,8 km/2 km) et compte 23 448 habitants. 434 associations animent la vie locale.

Contact : Marie-Christine Boutheau, Adjointe à l'Environnement
Corinne Courrèges, Chef de projet Agenda 21
Florence CHARLOT, Responsable Achat
corinne.courreges@ville-cenon.fr - http://www.ville-cenon.fr

Pourquoi agir ?

- Pour réduire l'utilisation des produits chimiques par les services municipaux
- Pour sensibiliser les agents municipaux aux atteintes à la santé de ces produits
- Pour changer les pratiques en interne

Comment agir ?

3 phases :

1. Sensibilisation et production d'un diagnostic partagé avec les agents d'entretien et les agents du service environnement
2. Proposition de plans de gestion pour l'entretien des bâtiments communaux et pour l'entretien des espaces publics
3. Passation d'un marché public de produits d'entretien écologiques.

Résultats obtenus

- Prise de conscience de l'impact des produits chimiques sur la santé
- Modification des pratiques d'entretien des bâtiments communaux
- Mise en place d'un groupe de travail de suivi sur l'utilisation des produits d'entretien

Bilan financier

Actuellement, la ville n'a pas suffisamment de recul pour évaluer le bilan financier de l'action.

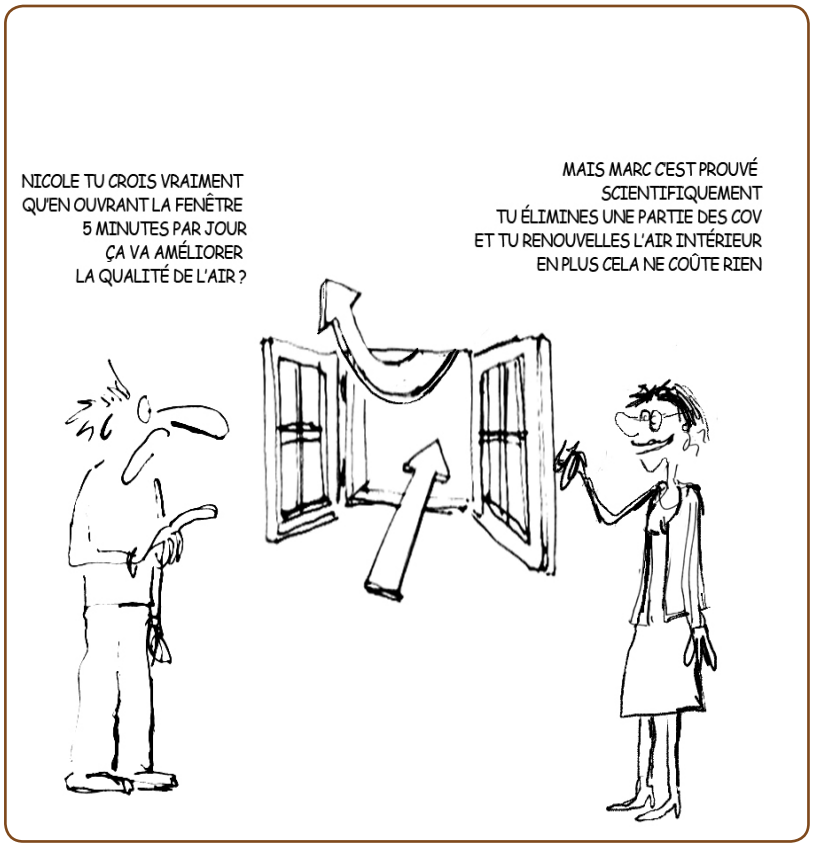

Nettoyage écologique des bâtiments public

Fiche d'identité : CDC de l'Estuaire 11 communes, 12000 habitants. Collectivité rurale située en Haute Gironde (canton de Saint Ciers sur Gironde). Lancement de l'Agenda 21 en 2005.

Contact : Céline CABON, chargée de mission Agenda 21 - celine.cabon@cc-estuaire.fr ; http://www.cc-estuaire.fr

Pourquoi agir ?

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Communauté de Communes de l'Estuaire a choisi de favoriser les bonnes pratiques par l'exemplarité. Ainsi, depuis 2007 les pratiques internes de la collectivité ont été revues : suivi des dépenses énergétiques, mise en place du tri des déchets, recours aux achats responsables et entretien des bâtiments intérieurs. Pour une meilleure prise en compte de la qualité de l'air intérieur, la CCE a donc choisi de modifier ses pratiques d'entretien des bâtiments.

Comment agir ?

En 2008, un diagnostic complet des produits d'entretien utilisés par la CCE a été réalisé par HSEN, avec en parallèle une sensibilisation des élus et des agents sur les questions de santé et de qualité de l'air intérieur, liées à l'utilisation des produits d'entretien. Ce travail a ensuite permis à la CCE de redéfinir ses besoins réels en matière de produits et de matériels et de faire évoluer ses pratiques, pour une meilleure prise en compte de la santé des agents et du public. Puis, la CCE a mis en place un marché responsable pour les produits d'entretien des bâtiments, commun à l'ensemble des services.

Cette démarche a permis à la CCE de s'orienter vers un nettoyage plus écologique de ses bâtiments et d'uniformiser les protocoles d'entretien pour tous les bâtiments communautaires.

Partenaires et prestataires
Achats de microfibres chez LEGOFF et achats de produits principalement à base d'huiles essentielles chez PURODOR.

Liens avec d'autres actions de DD

La démarche est en cours sur l'entretien des espaces verts et la limitation de l'usage des produits phytosanitaires par la CCE et les communes du canton.

Résultats obtenus

Fin 2009, un marché global à l'ensemble des services a été lancé pour du matériel et des produits d'entretien plus écologiques (microfibres, produits à base d'huiles essentielles ou produits écolabellisés). L'accompagnement de la démarche par HSEN a surtout permis à la CCE de bénéficier d'une véritable caution scientifique pour évaluer la composition chimique des produits d'entretien et leur impact sur la santé et sur l'environnement.

Bilan financier
Les éventuelles économies réalisées pourront être évaluées à l'issue d'une première année d'utilisation du nouveau matériel et des produits, soit à la fin de l'année 2010.
Marché annuel pour le matériel : 3900 € HT et pour les produits : 2200 € HT

Geneviève DUFOUR, agent d'entretien à la CCE utilise les nouveaux produits et les microfibres. « C'est plus pratique car on n'a plus besoin de se baisser. Le chariot est à la bonne hauteur et avec l'utilisation des microfibres c'est impeccable ! On a moins de manipulations avec les microfibres qu'avant avec le balai et la serpillière. En plus, on gagne un petit peu de temps car la microfibre se manie mieux que le balai. Et puis pour laver les produits sont bien. Par contre, c'est difficile d'aller avec la microfibre partout pour le balayage, car elle est large mais on s'adapte. »

Un groupe de travail composé d'un agent par service s'est réuni régulièrement pour relayer ensuite la démarche auprès des différents services de la CCE.

Nettoyage écologique et formation des agents d'entretien

Fiche d'identité : près de 2200 agents répartis dans 7 tours de bureaux ; 80 agents d'entretien ; un nouveau bâtiment : Immeuble Gironde

Contact : Direction du patrimoine - Service Logistique - Pascale Guay (05.56.99.33.33.) - p.guay@cg33.fr
http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_10023/l-agenda-21-de-la-gironde

Pourquoi agir ?

Dès 2007, la question de la santé environnementale fait l'objet d'une action de l'Agenda 21. Elle vise d'abord à s'assurer de la qualité de l'air dans les locaux. L'entretien des locaux est donc l'entrée privilégiée.

Comment agir ?

1er semestre 2007 : validation des objectifs et des modalités d'actions : lancement d'un marché d'accompagnement au diagnostic et à l'élaboration d'un plan d'actions – santé au travail, avec le Cabinet médical et le Service Hygiène et Sécurité, la Direction du patrimoine et le Responsable des agents d'entretien, le Service de la commande publique, la Mission Agenda 21.
2ème semestre 2007 : diagnostic-action et formation in situ des 80 agents d'entretien ; Conférence de sensibilisation des « agents utilisateurs des locaux » ; test des nouvelles méthodes d'entretien auprès de 3 agents d'entretien volontaires (produits végétaux, microfibres).
1er semestre 2008 : généralisation des méthodes aux 80 agents, changement et réduction du nombre de produits d'entretien disponibles, achat des microfibres (même fournisseur), calage avec le service de la lingerie pour leur entretien.
2ème semestre 2008 : bilan de la satisfaction des agents d'entretien, accompagnement aux choix des revêtements intérieurs et application des méthodes pour le nouvel immeuble Gironde ; conférence de sensibilisation pour les « agents utilisateurs des locaux » et exposition ; référence aux écolabels pour l'achat du nouveau mobilier.

1er trimestre 2010 : attribution du marché pour les produits d'entretien (3 ans) : un lot réservé aux produits écologiques (référence aux écolabels officiels) ; publication de la newsletter de l'Agenda 21 sur le nettoyage écologique ; préparation des fiches techniques d'utilisation des produits pour les agents d'entretien.

Le temps de présentation du contexte, des objectifs de Santé-Environnement et l'accompagnement au diagnostic des pratiques et des produits des agents d'entretien ont été des facteurs importants pour créer « une demande collective » de changement. Le temps de « test » avec quelques agents volontaires a permis d'amorcer le changement et d'ajuster la gestion des équipes d'entretien et l'achat de matériel. La communication vers le public est essentielle, pour rassurer sur l'efficacité des produits et techniques, malgré le changement d'odeur : il y a encore des résistances sur ce point et il est essentiel de rappeler les objectifs et de rassurer … de manière récurrente. Le suivi par le cabinet de médecine préventive est nécessaire, gage de crédibilité qui permet aussi de suivre les risques de « déplacement de pathologie ».

Liens avec autres actions de DD

Le changement des techniques d'entretien a été accompagné d'une réflexion sur l'achat du mobilier de bureau, des fournitures, des revêtements intérieurs, du rôle des plantes intérieures. L'entrée par la Santé permet de mener des actions globales de développement durable, autrement.

Résultats obtenus

La réduction du nombre de produits d'entretien disponibles pour les agents (de 150 à 15 produits) permet de réduire les coûts. La satisfaction des agents d'entretien et des usagers est variable, car les produits écologiques sont perçus comme moins efficaces que des produits plus abrasifs et leur odeur plus discrète interroge. Globalement, les médecins ont constaté une baisse significative des allergies, irritations cutanées ou respiratoires chez les agents d'entretien. La généralisation des produits écologiques est en cours pour tous les locaux du Conseil Général (1 million de m^2).

Bilan financier
Le budget consacré à l'achat de produits a été réduit de 50%, mais il a été nécessaire d'investir dans le nouveau matériel (microfibres …).

La Santé environnementale dans les collèges girondins

Fiche d'identité : 711 000 m² de surfaces, 56 600 collégiens, 1200 agents adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE), dotation de fonctionnement de 13 M € (2008), 20 collèges en Agenda 21

Contact : Anne François, Direction des collèges, Esplanade Charles de Gaulle, 33074 Bordeaux cedex
Tél : 05.56.99.33.33. – a.francois@cg33.fr
http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_10023/l-agenda-21-de-la-gironde

Pourquoi agir ?

Le Conseil Général gère les bâtiments des collèges publics : construction, réhabilitation, entretien … Le 1er janvier 2008, il devient l'employeur des 800 agents techniques ou ouvriers spécialisés. Il soutient les collèges dans des projets pédagogiques ou démarches globales de développement durable (Agenda 21…). L'exemplarité et la qualité de vie dans les collèges sont les motivations ...

Comment agir ?

2007 : test sur le collège de Cadillac : diagnostic participatif sur les techniques d'entretien des espaces intérieurs et extérieurs : recensement types de revêtements, modalités de stockage des produits, proposition et validation d'un plan de gestion intégrant les fréquences d'entretien, critères d'achat des produits, formation aux nouvelles techniques, journée de suivi après un trimestre de mise en oeuvre.
2008-2009 : test sur 6 nouveaux collèges (Talence, Mérignac, Ste Foy la Grande, Podensac, Blaye, Bourg - 9 jours d'accompagnement par collège). L'objectif est de finaliser une méthode pour toucher tous les collèges.

Le pilotage participatif du projet, depuis la réunion de lancement à la restitution du plan de gestion et l'évaluation, est le facteur clé pour la réussite du projet. La Formation - Action, au plus proche du terrain est un facteur d'adhésion des agents d'entretien qui ont la responsabilité de la propreté et de l'hygiène des locaux, sous la « haute surveillance » des utilisateurs des locaux. L'implication des parties prenantes est une condition de réussite (principal, gestionnaire, agents techniques, enseignants, parents d'élèves…) dès le début du projet, pour partager ensemble les enjeux de santé.
Resituer le contexte de la pollution chimique en préalable, ses effets sur l'environnement et surtout sur la santé des utilisateurs des produits et ceux qui fréquentent les locaux permet d'aborder le changement des pratiques. C'est le « pourquoi il faut impulser le changement » et le « pour qui ».
L'efficacité des produits écologiques (résultats hygiène) est une question récurrente, sur laquelle il faut revenir, du point de vue des agents d'entretien et des utilisateurs des locaux (disparition de l'odeur des produits...).
Le temps est autant facteur de frein que de réussite : temps de comprendre le contexte, de faire évoluer les pratiques, de donner envie ! … Et ne pas s'impatienter si les actions mettent le temps à démarrer !
Le suivi et l'accompagnement des agents et des collèges une fois la formation mise en oeuvre pour répondre aux questions pratiques et faire en sorte que l'action se pérennise sur le long terme et ne retombe pas «aux oubliettes» à la moindre difficulté.

Partenaires et prestataires
Association Habitat Santé Environnement, Education Nationale, CNFPT, Directions du Conseil Général (Direction des collèges, DRH, Mission Agenda 21).

Résultats obtenus

7 collèges passés au nettoyage écologique et à la gestion raisonnée des espaces extérieurs, travaux sur l'alimentation dans les cantines...
Volonté de généraliser progressivement à tous les collèges, en partant avec les collèges volontaires et en associant toujours la Direction du collège et les agents d'entretien, dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT.
Bilan financier
Coût d'un « Diagnostic action et plan de gestion » (9 jours sur site et préparation) : 6.000 €

Prestations de nettoyage sain et écologique

Fiche d'identité : ESAT de Bègles, Parc de Mussonville,
Structure d'aide au travail ; 7 ateliers de travail ;
Certifié ISO 9001 depuis 2002

Contact : Isabelle Barde,
98, rue Alexis Labro 33130 BÈGLES
Tél. 05 56 49 40 07
esat.begles@adapei33.com

Pourquoi agir ?

L'établissement d'aide par la travail gère 7 ateliers (Restaurant avec une caféteria ouverte au public, Espaces Verts, Blanchisserie, Propreté et nettoyage, Sous-traitance, Brin-D'Azur, Couture). Pour chacun, l'ESAT s'est fixé comme objectif d'améliorer les pratiques en interne en intégrant l'aspect développement et santé durables au sein de nos équipes et, dans chaque atelier, de favoriser le changement de comportement des équipes, pour proposer des prestations durables à nos clients.

Comment agir ?

1. Sensibilisation des responsables, des moniteurs d'équipes techniques et ses agents
2. Diagnostic participatif sur le terrain concernant les pratiques du CAT (nettoyage, désherbage)
3. Lancement d'un marché global sur les produits d'entretien et le matériel de nettoyage

Puis réalisation d'outils de communication : posters sur engagement sociétal, économique et environnemental du CAT Bègles, expliquant la démarche du nettoyage sain et du nettoyage des locaux ; film à l'occasion du 10 ans d'existence du CAT Bègles, consacrant une grande partie à la démarche sanitaire et environnementale de la structure.

Résultats obtenus

Valorisation de la démarche et sensibilisation des clients - collectivités, entreprises (hôtels, centres commerciaux …) Exemple : Suite à l'action, notre équipe assure le nettoyage du service de développement durable de la mairie de Bordeaux ; Généralisation des bonnes pratiques aux autres sites de l'ADAPEI de Gironde ; Adoption d'un outil de gestion du développement durable, type Agenda 21

Bilan financier
30% d'économies sur les produits intérieurs

Témoignages

Valérie Chadelaud, Monitrice propreté
« Nous avons mis en place le nettoyage écologique suite à des formations que nous avons eues au sein de l'ESAT. On utilise la microfibre, les lavettes pour les surfaces, les franges de balayage et les franges de lavage. On n'utilise aucun produit, donc on préserve notre santé, mais aussi l'environnement. C'est efficace, puisqu'il n'y a plus poussière qui se redépose »

Hamza China, Equipe propreté « … on met du vinaigre …et après on lave les vitres avec la raclette »

Annie Patou, Agent de Salle « Avec le développement durable, on essaie de mettre en place le nettoyage sans produits nocifs pour la santé et pour l'environnement »

Nettoyage écologique et marché public

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

Fiche d'identité : Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, sur un des plus grands campus d'Europe (Pessac Gradignan Talence) avec 235 hectares, acteur économique et culturel majeur : 15200 étudiants inscrits en 2009, 646 enseignants et chercheurs, 498 personnels administratifs, 74711 m^2 de bâtiments

Contact : Domaine Universitaire, 19 esplanade des Antilles, 33607 Pessac Cedex, Tél : +33 (0)557 12 44 44,
http://www.u-bordeaux3.fr
Véronique Capseta Palleja, Responsable Marchés publics,
Tel : 05 57 12 47 19, Veronique.Capseta-Palleja@u-bordeaux3.fr

Pourquoi agir ?

Dans le cadre du renouvellement du marché produit d'entretien, l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 a souhaité introduire des critères de développement durable dans les CCTP dans le but de limiter l'impact des produits sur la santé et l'environnement (composition chimique et déchets générés), mais aussi de réduire les quantités utilisées. Les conditions de travail de nos agents évoluent positivement et leur apportent satisfaction. Il semble important d'extrapoler la démarche d'achats des produits à une démarche plus globale, comprenant une sensibilisation et une communication auprès de tous les acteurs.

Comment agir ?

- Sensibilisation des agents et des gestionnaires
- Etat des lieux participatif, recensement des méthodes de nettoyage et des produits
- Communication sur le terrain avec les usagers
- Définition des besoins avec les acteurs
- Définition des critères sanitaires et environnementaux à intégrer dans le cahier des charges
- Rédaction des CCTP en conséquence

Des séances d'essai sur le terrain pour montrer le fonctionnement et l'efficacité des nouveaux produits et méthodes ont été réalisées pour convaincre les agents du changement.
Une conférence auprès de l'ensemble des acteurs de l'Université a été organisée conjointement avec les responsables de l'Agenda 21 de Bordeaux III, afin d'informer sur la démarche.

Partenaire : Association Habitat Santé Environnement

Résultats obtenus

L'introduction de critères sanitaires et environnementaux est effective. En parallèle, la réduction significative du nombre de produits utilisés, l'introduction de techniques de nettoyage alternatives aux produits chimiques, notamment la microfibre, est en cours. A la suite, une conférence a été organisée à l'institut EGID (Bordeaux 3).

Bilan financier

Les investissements supplémentaires (microfibres et produits à base végétale) doivent être compensés par une meilleure maîtrise des dosages, par un nettoyage à l'eau avec les microfibres, par un assortiment de produits réduit correspondant au besoin réel.

Liens avec d'autres actions de DD

Le lien entre la démarche de nettoyage écologique et la démarche Agenda 21 - en cours depuis 2008 - a été établie dès le début.
D'autres actions en cours ou envisagées dans le cadre de l'Agenda 21 sont diverses : gestion de l'énergie, biodiversité sur le campus, achats responsables, gestion de l'eau, plan de déplacements du personnel et des étudiants, référentiel campus durable des universités françaises et Plan Vert.

3. 4. Rendre les Enfants - Acteurs

Contexte

« L'organisme des enfants étant en plein développement, ceux-ci sont particulièrement vulnérables aux agressions extérieures. En effet, la susceptibilité aux produits toxiques est importante à certaines périodes du développement (« la période d'exposition fait le poison ») et l'impact de cette exposition précoce à l'échelle de la vie entière peut conduire à des déficits fonctionnels, à des maladies chroniques et à l'émergence de pathologies à plus long terme tels que les cancers. Il convient donc de protéger les enfants et les femmes enceintes ou en âge de procréer des expositions précoces aux produits chimiques. Cette protection doit commencer dès la conception, l'exposition du foetus via la mère pouvant correspondre à un niveau d'exposition très important rapporté au poids du fœtus ». (PNSE 2 Fiche 6).

Suite à l'étude de la qualité de l'air dans les écoles réalisée par le Réseau Recherche Santé Environnement Intérieur (RSEIN), il a été démontré que l'atmosphère confinée des salles de classe favorise de fortes concentrations de polluants dans l'air inhalé par les enfants. Les polluants, comme le formaldéhyde contenu dans le mobilier et les bois agglomérés et les composants organiques volatils, comme les hydrocarbures chlorés (feutres, colles, effaceurs...) sont connus pour leur grande toxicité. Réunis par le RSEIN et l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, les acteurs de ces études assurent que l'air vicié respiré par les élèves favoriserait des états de somnolence, de perte d'attention, mais aussi des allergies et de l'asthme. Victimes de cette pollution latente, certains élèves souffriraient du syndrome des bâtiments malsains (SBM) ou « sick building syndrome » dont les symptômes les plus fréquents sont des maux de tête, des vertiges ou des nausées.

Le Saviez-vous ?

Les solvants toxiques les plus répandus dans le matériel scolaire sont le **xylène et le toluène**. On peut les retrouver dans les colles, les surligneurs fluo, les feutres à tableau blanc et les correcteurs. Les impacts sur la santé sont des maux de tête, des irritations de la peau et voies respiratoires, voire même des cancers.

Les métaux lourds tels que le cadmium, le plomb, le mercure ou le chrome sont principalement utilisés comme colorants. Quand les enfants grignotent un crayon vernis et coloré ou lèchent leur marqueur pour qu'il fonctionne à nouveau, il y a un risque de contact chronique avec les molécules chimiques.

Le conservateur le plus répandu est le formaldéhyde. On peut le trouver dans les feutres, les peintures et les colles. Volatil et classé parmi les cancérigènes probables, ce composé chimique atteint surtout le système respiratoire et les muqueuses : irritations du nez et de la gorge, asthme… Ces produits peuvent atteindre l'environnement lors de leur élimination si les filières de traitement ou de valorisation ne sont pas adaptées…

Comment agir?

Le renouvellement de l'air permet de diminuer ces concentrations par un phénomène de dilution. Il est donc important de veiller à ce que le renouvellement de l'air soit suffisant (voir fiche bâtiment sain). Il peut s'effectuer par le système de ventilation mais aussi et surtout par l'ouverture des fenêtres. Il est donc important de sensibiliser les enseignants à cette pratique.

L'achat du matériel scolaire est une manière de contribuer au développement durable de notre société qui dépend de chacun d'entre nous. Car éviter d'acheter des gadgets voués à la poubelle, c'est autant de matières premières, d'énergie (dépensée lors de la production et du transport au point de vente) et de pollution (engendrée lors de l'élimination en tant que déchets) qui ne seront pas portées sur la facture environnementale de la planète.

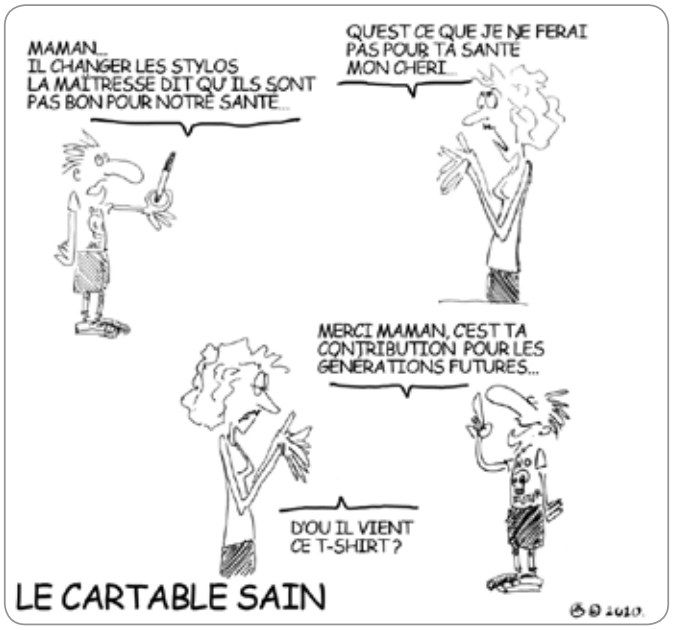

Le Cartable sain est une action à construire avec les enfants dont l'objectif est d'étudier le matériel scolaire quotidien. A partir de ce qu'ils ont dans leur trousse, cartable, les enfants découvrent la problématique via une phase d'observation, une phase de questionnement et une leçon de vocabulaire. La démarche se conclut par la rédaction d'une lettre de bonnes résolutions et une liste type de fournitures. L'enfant la présentera à ses parents afin d'assurer un suivi de l'activité jusque dans le magasin et initier ainsi un réel changement de comportement qui aura des chances de durer dans le temps.

Ce qu'en dit le PNSE

Plusieurs actions du PNSE positionnent explicitement la santé des enfants comme une priorité. La fiche 6 « protéger la santé et l'environnement des enfants » préconise ainsi de :
- Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses (Action 17).
- Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens (Action 18).
- Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants (Action 19).
- Améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques (Action 20).

Le PNSE2 vise également à éduquer les jeunes aux risques sanitaires environnementaux (action 57) :
- En éduquant les enfants du secteur primaire et secondaire.
- En insérant la thématique dans les programmes de formation des professionnels de l'éducation nationale comme une dimension transversale à des disciplines existantes.
- En encourageant la valorisation des bonnes pratiques d'éducation à la santé environnement travail menées dans les établissements scolaires.

Le PNSE2 vise enfin à développer des outils d'information en santé environnement travail (action 58) :
- En renforçant la mise à disposition d'informations scientifiquement validées.
- En renforçant l'animation scientifique nationale par la programmation de rencontres nationales régulières ouvertes au grand public.
- En renouvelant l'expérience d'une fête de la science dédiée au thème santé environnement.

Dans les travaux préparatoires au Plan Régional Santé Environnement, le groupe sur l'Education et l'information s'est beaucoup interrogé sur la manière d'en parler. Les outils de communication classiques (plaquettes…) ne semblant pas nécessairement adaptés. D'autres outils seront développés (mallette pédagogique, portail internet…)

Témoignages

Les ALSH de la CDC de Captieux-Grignols
Le Cartable Sain avec la Commission Développement Durable du Conseil général des Jeunes

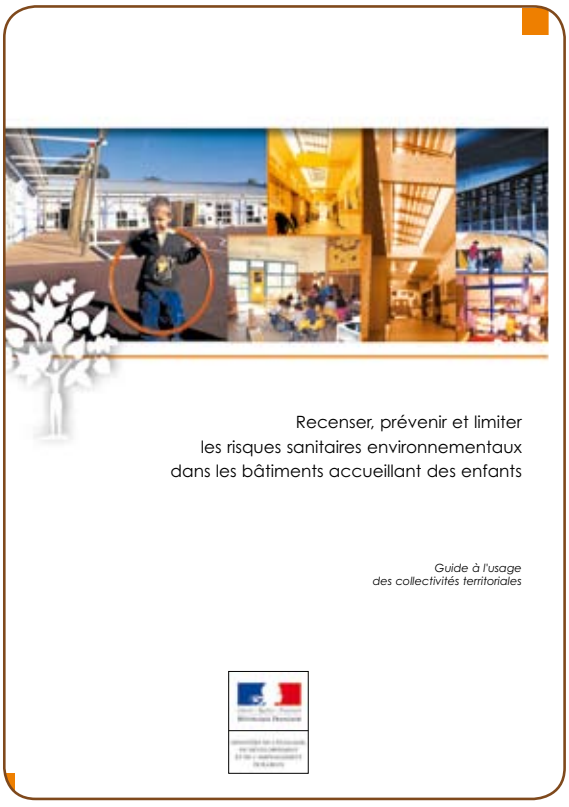

Téléchargeable sur http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Guidefinal_v100707.pdf

Agir dans les centres d'accueil jeunesse et sport

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAPTIEUX GRIGNOLS

Fiche d'identité : ALSH de Grignols : maison de l'enfance « Papapillon », un directeur, une directrice adjointe, 2 animateurs (16 à 24 enfants âgés de 3 à 6 ans et 12 à 60 enfants de 7 à 17 ans) ; ALSH de Captieux : maison de l'enfance « Lilibellule », un directeur, deux animatrices (8 à 24 enfants âgés de 3 à 6 ans et 12 à 36 enfants de 7 à 17 ans)

Contacts : Grignols : Frédéric Birac - Tél. : 05.56.25.35.51. maisondelenfance33690@orange.fr ;
Captieux : Cyril Capes, Tél : 05.56.65.37.16
maisondelenfancecaptieux@orange.fr ;
http://www.cc-captieux-grignols.fr/

Pourquoi agir ?

Le concept du développement durable et de la santé environnementale repose sur une appropriation de la démarche à l'échelle locale par les acteurs les mettant en position d'agir. Les centres aérés (ALSH) ont un rôle à jouer dans la transmission des pratiques respectueuses de la santé et l'environnement aux habitants et aux générations futures. Pour autant, il semblait nécessaire de se former pour acquérir des compétences plus spécifiques. Les connaissances acquises peuvent aider à modifier les pratiques internes pour offrir un lieu d'accueil avec un environnement sain aux enfants.

Comment agir ?

Des séances de sensibilisation étalées sur 4 mois.

1. Réunion des 6 animateurs des deux structures : sensibilisation au développement durable et à la santé environnementale et discussion sur le rôle des animateurs dans la mise en place des actions au sein de leurs structures et avec les enfants.

2. Réunion de chaque structure pour un diagnostic détaillé de l'établissement et des pratiques permettant une prise de conscience de pistes d'amélioration possibles dans leur structure et à leur échelle.

3. Formulation des objectifs en fonction du diagnostic du site et sélection des actions. Chaque structure choisit ses actions en fonction de l'importance, de la volonté et de l'intérêt pédagogique, de la possibilité d'inclure les enfants dans la démarche ; Définition opérationnelle des actions…

Les thématiques traitées

- Qualité de l'air intérieur : aération et renouvellement de l'air, produits de nettoyage et de bricolage, fournitures et cartable sain, plantes dépolluantes, classes en plein air,
- Alimentation,
- Biodiversité et espaces verts : désherbage chimique et alternatives, abris à insectes et nichoirs, plantation des plantes vivaces, couvre sols, purins, compostage,
- Construction et décoration : meubles et peintures, mobilité, liens intergénérationnels.

Les actions réalisées avec les enfants

- Tri sélectif avec les enfants, recyclage ; matériaux récupérés pour les ateliers d'arts plastiques ;
- Construction d'une douche solaire avec les enfants ;
- Charte écocitoyenne : arrêt de verres jetables, verres réutilisables ...
- Plantation d'arbres avec la maison de retraite et les enfants.

Résultats obtenus

Témoignage des animateurs de Captieux et Grignols pendant une réunion avec des acteurs des centres sociaux pour les inciter à suivre la démarche ; Ecriture d'une charte de développement durable – création d'un Agenda 21 en cours – le premier pour une telle structure ; Actions concrètes en cours, collaboration pour un travail commun avec la Communauté de Communes.

Bilan financier
Coût de l'intervention d'une association, financement européen dans le cadre de LEADER.

Liens avec autres actions de DD

Le travail sur les intérêts d'actions d'un point de vue sanitaire et personnel a permis d'ouvrir le débat à la globalité des thématiques de développement durable et les transcrire en projets et actions concrètes.
Les deux ALSH sont pilotes en Gironde et pourront témoigner et aider à diffuser des actions concrètes inscrites à l'Agenda 21 de la Communauté de Communes et auprès d'autres structures équivalentes.

Témoignages

Fabienne, agent d'animation, ALSH Captieux : « Protéger encore plus notre planète est important, mais l'aspect santé à été nouveau pour moi. Je ne savais pas par exemple qu'il y'a d'autres solutions plus saines concernant le choix des fournitures de bureaux comme des surligneurs. J'ai donc appris qu'en reliant plusieurs choses on peut arriver à protéger notre santé et en plus avec des petites actions simples et à notre niveau. »

Karin et Freddo, animateurs, ALSH Grignols : « La formation a mis le doigt sur des choses importantes de façon très concrète avec des propositions d'actions très claires. Puisque nous avons déjà engagé des projets avec les enfants pour « apprendre en faisant » - création d'un jardin et d'un potager, fabrication des affiches sur les économies d'énergie et de l'eau - il nous semblait intéressant de faire une passerelle transversale vers la thématique santé et d'en diversifier nos actions. Nous avons évolué là-dessus, et notamment en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur. C'est possible d'agir à la maison et au travail »

Guide pour un cartable respectueux de la santé et de l'environnement

Fiche d'identité : Le Conseil Général des Jeunes est créé en 1989 avec l'Education Nationale. Il compte environ 120 jeunes (un représentant par collège et Maisons Familiales et Rurales), organisés en 6 groupes, dont un dédié au développement durable. C'est un outil de rassemblement des collégiens et d'apprentissage de la citoyenneté, qui mène des actions concrètes, susceptibles d'améliorer la vie quotidienne des collégiens girondins. « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis » article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Contact : Betty Collins, Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté, Conseil Général de la Gironde - 05.56.99.65.36. - b.collins@cg33.fr, j.bosredon@cg33.fr (Mission Agenda 21) - www.gironde.fr

Pourquoi agir ?

Les groupes du Conseil Général des Jeunes ont pour mission, chaque année, de réaliser un projet collectif. Cette année, les jeunes élus du groupe développement durable ont travaillé sur la consommation responsable. L'idée est de proposer un guide d'achat aux élèves, parents d'élèves et dirigeants d'établissements scolaires, pour des fournitures scolaires respectueuses de l'environnement et de la santé.

Comment agir ?

Plusieurs phases :

1. Intervention théorique d'un spécialiste pour sensibiliser les membres de la commission à la santé environnementale et à la consommation responsable : quelle est la composition d'un cartable « classique », quels polluants sont présents, quels matériaux éviter, quels logos certifient le respect de l'environnement et du droit du travail …
2. Séance de mise en pratique dans un grand magasin : les élus partent avec une liste de courses et doivent constituer un cartable « le plus sain possible » (classeurs, papier, règles, stylos…). Les cartables constitués sont ensuite examinés par le spécialiste.
3. Création d'un outil virtuel pour constituer un cartable sain : un site Internet dans lequel sont proposés des « points clefs », pour acheter des fournitures « plus saines » et responsables.

Partenaires

Jeunes Conseillers Généraux (20 collégiens) ; DJEC, Mission Agenda 21, Education Nationale, HSEN, Arnault Garcia (Graphiste)

Liens avec d'autres actions de DD

Ce guide d'achat virtuel pourrait être adossé à une charte d'engagement qui sera ensuite proposée au sein des établissements scolaires (éducation au développement durable, achats respectueux de l'environnement, dans le cadre par exemple des Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté de chaque collège, dispositif pour la prévention)… Mais le travail de la commission n'est pas terminé et sera rendu le 26 mai 2010, en séance plénière du CGJ, ouverte au public !

Budget

Accompagnement scientifique (1200 €)
Conception de l'outil Internet (1890 €)
Publication de l'outil en juin 2010 et diffusion.

3.5. Gestion des espaces verts / publics et aménagements urbains

Contexte

Depuis une dizaine d'années, la pollution de l'eau par les produits chimiques constitue une préoccupation majeure. Il est clairement montré une pollution des eaux de drainage, des eaux de rivières et des nappes. Le suivi de la qualité de l'eau de surface et les études de transferts de produits phytosanitaires en milieu urbain montrent que, sur les zones vulnérables, l'application de produits phytosanitaires est susceptible d'engendrer des pollutions avec des impacts sur notre santé.

En zone non agricole, où sommes-nous exposés aux pesticides ? Sur les pelouses, parcs publics, cours d'écoles, trottoirs, aires de jeu et des accotements sont pulvérisés des pesticides. En intérieur, des pesticides sont employés pour lutter contre les puces, et d'autres parasites dans les maisons, les écoles, les bureaux… augmentant l'exposition si le bâtiment est mal aéré (voir bâtiment sain).

«Il existe une évidence suffisante pour que l'on puisse suggérer que le niveau et l'évolution des problèmes causés par les pesticides soient sérieux et en croissance, en particulier en ce qui concerne la contamination des eaux souterraines, des aliments et l'accumulation de certains pesticides au niveau des plantes et des animaux. Nous n'avons encore qu'une maigre compréhension des effets de faibles quantités de polluants qui s'accumulent dans le corps humain et en conséquence il est nécessaire de protéger par priorité les groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées».
[Communiqué de presse de la commission européenne relative au 6ème Programme d'Action pour l'environnement]

Nombreux sont les exemples de plantations paysagères dont la réussite est relative (plants qui nécessitent l'usage de produits phytosanitaires...). Il est indispensable d'avoir, dès la conception du projet de plantation, une réflexion sur la durabilité, de s'interroger sur la charge d'entretien, la périodicité de celui-ci, les outils nécessaires, l'impact sur la santé et l'environnement etc...

Le saviez-vous ?

Pour illustrer l'impact des pesticides et autres de produits chimiques sur la santé, prenons l'exemple des enfants. Ils sont au contact des produits chimiques notamment :

- **pendant la grossesse** : Il a été établi un lien entre les femmes qui avaient un taux élevé de PCB (PolyChloroBiphényles - produits chimiques chlorés liquides et solides interdits mais persistants) dans le lait maternel et leurs bébés qui présentaient un développement mental et physique en dessous de la moyenne. Le développement du cerveau des bébés, exposés à des substances chimiques toxiques provenant de l'environnement, comme les BPC et se retrouvant dans le sang ou le lait maternel, peut être affecté avant et après la naissance. (Recherche du Dr Gerhard Winneke et de son équipe de l'Université Heinrich-Heine, de Düsseldorf, Allemagne, journal médical «The Lancet »).

- **pendant la petite enfance** : les enfants seraient beaucoup plus vulnérables parce que, toutes proportions gardées, ils y sont plus confrontés. Ils boivent plus de jus, mangent plus de fruits, portent les jouets à la bouche, jouent au ras du sol à l'extérieur. Ils sont aussi en pleine croissance et leurs systèmes nerveux et glandulaire n'ont pas atteint leur maturité. (Rapport du National Academy of Sciences 1993).

- **dans leur assiette** : chaque jour, les enfants mangent des aliments qui contiennent encore des résidus de pesticides. Les aliments susceptibles de contenir le plus de pesticides sont les pêches, les pommes, les nectarines, les poires et le Popcorn. Dans les aliments pour bébé, les poires, les pêches et les jus de pommes sont les plus touchés. (D'après les recherches du Dr. Herbert L. Needleman, professeur de pédiatrie et de psychologie de l'Université de Pittsburgh).

- **dans la cour d'école** : pour contrôler la végétation spontanée, des traitements herbicides sont réalisés dans la cour d'école. Les enfants peuvent alors être exposés aux molécules chimiques, ce qui peut entraîner des risques sanitaires. Il est important de respecter le délai minimum après une application phytosanitaire avant de retourner sur les lieux pulvérisés et il est même préférable de s'orienter vers des techniques alternatives.

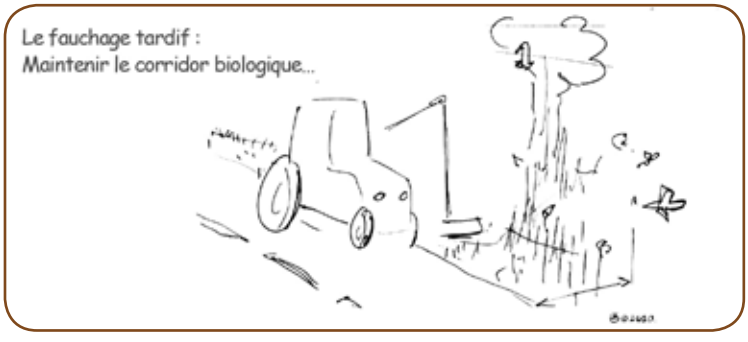

Comment agir ?

Grâce à un changement de méthodes d'entretien des espaces verts et extérieurs de la collectivité, conjugué à une utilisation croissante des techniques alternatives, il est possible de réduire significativement l'utilisation des produits chimiques. Il s'agit aussi de sensibiliser et d'informer les acteurs et d'apporter des moyens et des outils concrets pour gérer le territoire de façon durable.

« Ma pelouse est envahie de pissenlits» ! L'apparition de mauvaises herbes dont le développement est favorisé par un sol compacté, comme le pissenlit est un bon indice de la qualité des sols. Un sol compacté n'est pas favorable, et peut entraîner un manque d'air au niveau des racines et un espace restreint pour le développement de ces dernières. Les risques d'invasion diminuent avec l'amélioration de la structure du sol, type aération, apport de compost, tontes plus hautes afin de conserver l'humidité.

Gestion différenciée ou optimisée des espaces publics

C'est l'outil de préférence pour passer d'un entretien intensif nécessitant l'usage de produits phytosanitaires à une gestion plus raisonnable. Contrairement à la gestion « classique » basée en grande partie sur les pesticides, la gestion différenciée ne propose pas une seule solution miracle, mais l'utilisation conjointe d'alternatives différentes. Chaque espace sera géré avec la méthode la plus adaptée. Les espaces verts et publics seront répartis en zone en fonction de leur aménagement, leur usage et leurs attentes qualitatives. Chaque acteur choisit le nombre de « classes » et les ajuste au fur et à mesure. Quatre classes sont souvent distinguées : zones à prestige à entretien intensif (chimique et tonte), jardins et massifs, zones périphériques (tontes espacées et acceptation de la nature), puis zones naturelles (entretien faible).

La gestion différenciée permet de franchir des étapes nécessaires pour arriver à l'objectif zéro phytosanitaire à long terme. Bien maîtrisée, elle ne génère pas plus de travail, mais une réorganisation du travail, une redistribution et une optimisation des t âches avec, à moyen terme (trois ou quatre ans) moins d'intervention et une réduction des coûts.

La mise en place d'un entretien adapté à chaque espace permet de réaliser des économies et de gagner du temps. Ces gains peuvent ensuite être réaffectés pour l'utilisation de nouvelles techniques comme la lutte biologique (lâchés de coccinelles contre les pucerons...). Cependant, il faut penser à un certain investissement matériel et en formation. Au départ, chaque technicien doit être formé pour savoir ce qu'il doit utiliser et comment, aussi pour expliquer aux habitants ce qu'il fait et pourquoi.

Il faut trouver un compromis pour l'apparence afin que les habitants n'aient pas le sentiment d'abandon. Cela veut dire que l'on pourra laisser une parcelle enherbée si les personnes résidentes aux alentours n'en trouvent aucune gêne. L'aspect de la ville devient plus vert, plus naturel, et les habitants s'habituent progressivement à un entretien moins systématique.

Cette démarche demande une volonté d'expérimentation et d'adaptation. Une campagne de communication basée sur un vrai échange avec les habitants est indispensable pour faire accepter les nouveaux modes d'entretien, mais aussi pour les inciter à réduire eux aussi l'utilisation des pesticides.

Méthodes alternatives d'entretien des plantes à l'intérieur des bâtiments

Les plantes intérieures peuvent amener de nombreux bénéfices, dont la purification de l'air (absorption de certains polluants, humidification et bien être psychologique…).
Mais l'utilisation des produits de traitement (pesticides, lustrants ..) représente une source de pollution et l'exposition directe des occupants à des produits neurotoxiques ou potentiellement cancérogènes. Selon une étude française publiée dans le journal « Occupational and Environmental Medicine » les risques de développer une tumeur de cerveau seraient significativement plus élevés chez les personnes qui traitent en intérieur.
Heureusement des alternatives aux produits chimiques existent : piège à insectes collants de couleurs, insectes prédateurs comme la coccinelle, ou dernier recours : pesticides moins nocifs à base de pyréthrine naturelle (non synergisée) …
Pour les autres traitements anti-puces, anti-fourmis, préférez les appâts aux produits à pulvériser.

Ce qu'en dit le PNSE

Le PNSE2 vise la réduction des expositions de la population aux pesticides en prolongement de l'action 11 du premier PNSE, qui a conduit à la création de l'Observatoire des résidus de pesticides (ORP) et à la publication du plan Ecophyto 2018.

En complément, le PNSE2 vise :
- A réduire des substances toxiques dans l'air et dans l'eau (Fiche 2), notamment en améliorant les connaissances sur les expositions aux pesticides (Action 6).
- A protéger la population des contaminations environnementales (Fiche 9), notamment en réduisant les apports de certaines substances dans le milieu aquatique (Action 29) y compris les pesticides venant de l'usage par les particuliers et des collectivités.
- A lutter contre les points noirs environnementaux (Fiche 10), notamment en réhabilitant ou gérant les zones contaminées, y compris les pesticides, notamment en outre-mer (Action 35).
- A renforcer la recherche (fiche 14) sur les liens potentiels entre l'exposition des travailleurs à des produits pesticides et les cancers ainsi que les maladies neuro-dégénératives.

La thématique répond également aux enjeux de protection de la santé et de l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé (Fiche 7) notamment concernant la prévention des allergies (exposition aux pollens, lutte contre l'ambroisie).

Dans les travaux préliminaires du PRSE, il a été question :
- de l'usage non professionnel des pesticides,
- de la connaissance de leur impact sur la santé des riverains d'espaces agricoles, et notamment des enfants, du devenir des emballages,
- de la meilleure connaissance des actions de réduction entreprises en Région.
- de la sensibilisation du grand public et des collectivités pour prévenir la plantation d'espèces allergisantes (ambroisie...).

Témoignages

Entretien des espaces publics
Réduction du désherbage chimique des trottoirs - Blanquefort
50 % de réduction des herbicides grâce à une pulvérisation optimisée et protection des agents - Haux
Ville en pleine santé - Barsac
Ville en pleine santé - Portets

Entretien des espaces verts
Eco-certification des principaux parcs de la Ville de Mérignac - Mérignac
Prestations de gestion différenciée des espaces verts – ESAT de Bègles ADAPEI
Gestion différenciée des abords de la voirie départementale - Conseil Général de la Gironde
Objectif Zéro pesticide – Pessac

Entretien des espaces scolaires
Amélioration des pratiques environnementales pour la santé - Ville de Bernos-Beaulac
Sensibilisation aux risques des phytosanitaires des agents techniques et des élus - CdC Captieux Grignols

Réduction du désherbage chimique des trottoirs

Fiche d'identité : 15.000 habitants, lancement de l'Agenda 21 en 2005. Espaces verts : 42 hectares d'espaces verts dont 35 ha de gazon, 5 ha de plans d'eau, 1 350 m² de massifs de fleurs et 2,5 hectares de massifs d'arbustes. Viennent s'ajouter 15 hectares de trottoirs en grave et 7 hectares de trottoirs en enrobé. Service espaces verts : quarantaine d'agents. Ville 3 fleurs au concours des villes et villages fleuris.

Contacts : Virginie LANNES, chargée de mission développement durable et citoyenneté ;
virginie.lannes@ville-blanquefort.fr
05 56 95 57 86 - www.ville-blanquefort.fr et
http://infos.blanquefort.net/blog/agenda/

Pourquoi agir ?

L'opération Toute la ville se met sur son 21, animations autour de l'Agenda 21 d'octobre 2008 à octobre 2009, a permis de lancer plusieurs expérimentations et de tester la réaction des habitants. Deux expérimentations concernaient le service des espaces verts : l'espacement des tontes des pelouses dans les lotissements (de 18 à 2-3 tontes par an) et le remplacement du désherbage chimique des trottoirs par du désherbage manuel. L'objectif est de limiter la pollution chimique générée par la Mairie, d'informer / sensibiliser les habitants et d'inciter à faire de même dans leurs jardins.

Comment agir ?

- Arrêt total du désherbage chimique des trottoirs en enrobé (7 hectares) et remplacement par un désherbage manuel : recrutement de 2 agents saisonniers de juin à septembre 2009 et de 4 agents saisonniers de mai à octobre 2010.
- Poursuite du traitement antigerminatif sur les trottoirs en grave (février), puis passage à 2 traitements de retouche au lieu de 3.
- Coût des moyens humains supplémentaires compensé par la réduction des dépenses liées à la tonte des espaces verts dans les lotissements (prestation extérieure).
- Semis de fleurs colorées dispersés le long des clôtures pour ne pas donner l'impression de trottoirs abandonnés...
- Changement de pratiques précédé d'un écolo-café (novembre 2008), avec intervention de l'association HSEN sur les impacts des produits chimiques sur la santé, puis 3 réunions dans les quartiers (janvier à février 2009).
- Depuis large communication (magazine municipal, newsletter, articles dans Sud-Ouest).

Partenaires et prestataires : Service espaces verts. HSEN pour la sensibilisation (écolo-café en 2008).

Résultats obtenus

- Changement radical de l'esthétique des trottoirs : herbes sauvages dès la 1ère année.
- De très vives réactions négatives ont été exprimées par certains habitants tout au long de la première année : « ville sale », certains quartiers se sentaient « abandonnés », craintes pour le maintien de la 3ème fleur, etc. D'autres personnes, plus sensibilisées au développement durable, ont manifesté (mais plus rarement…) leur satisfaction.
- Décision de poursuivre cette politique, avec un effort supplémentaire en information / sensibilisation des habitants (panneaux d'information sur les sites concernés ; petits panneaux sur certains trottoirs, visibles en toute occasion).
- Réflexion sur l'utilisation des produits phytosanitaires sur les terrains de sport, et espacement des tontes des pelouses dans les lotissements, dans les sous-bois, dans les parcs municipaux, etc…

Santé environnementale et préservation de la diversité écologique en ville relèvent de la même logique et de l'intervention d'acteurs communs.

50 % de réduction des herbicides et protection des agents

Fiche d'identité : Ville de Haux, Commune du créonnais, 749 habitants

Contacts : Bernard LE GOREC, Maire de HAUX et Président de la Communauté de Communes du Créonnais ; Yohann DEVILLERS, conseiller municipal en charge du développement durable ; 05.56.23.05.22. ; www.mairie.haux33.fr

Pourquoi agir ?

Améliorer les pratiques d'utilisation des pesticides en intégrant l'aspect développement et santé durabled au sein des pratiques ;
Favoriser le changement de comportement des agents

Comment agir ?

Sensibilisation des élus et des agents de l'impact des produits sur la santé et sur les écosystèmes.
Diagnostic participatif sur le terrain concernant les pratiques de désherbage en 2005.
Calcul des surfaces à désherber et calcul de la quantité nécessaire d'herbicide.

Résultats obtenus

Dès 2005, diminution des herbicides de 50% et protection des agents :
- utilisation de vêtements imperméables et adaptés, et masques à cartouche filtrante,
- stockage des cartouches filtrantes dans une boîte hermétique,
- douche sur le lieu de travail après la pulvérisation.
- dosage des produits selon la surface à traiter,
- étalonnage des pulvérisateurs et changement régulier des buses.
- traitements localisés.

Liens avec autres actions de DD

Un volet important est mis sur l'action éducative de ce projet. Des séances « Cartable Sain » ont été réalisées auprès des écoliers pour informer et sensibiliser enseignants et parents.
- Zéro phytosanitaire dans la cour de l'école et adhésion de l'école au projet Eco-école.
- Suppression du recours aux pesticides sur les trottoirs du bourg et sensibilisation des enfants et adultes à la présence et la conservation éventuelle des petites plantes sauvages urbaines.
Les habitants ont remarqué les vêtements de protection portés par les agents au cours des pulvérisations, ce qui suscité des remarques vis à vis de la nocivité de ces produits..
- Rôle pilote au sein de la Communauté de Communes qui a lancé un Agenda 21 local

Fiche d'identité : Barsac, 2001 habitants, Canton de Podensac

Contacts : Philippe MEYNARD, Maire ; Dominique CAVAILLOLS, Maire adjoint délégué au patrimoine et au personnel ; Anne-Marie PENEAU, Maire adjointe déléguée à l'environnement ; 23 place Paul Doumer - 33720 Barsac Tel : 05 56 27 43 00 - Courriel : mairie@barsac.fr - http://www.barsac.fr

Pourquoi agir ?

La facilité d'utilisation des désherbants était ancrée dans l'esprit des élus et du personnel communal. Pour autant, la mairie a dans un premier temps décidé de ne plus utiliser des pesticides dans l'entretien des espaces verts et publics. Dès 2006 : suppression de l'utilisation des pesticides et fongicides dans l'entretien des espaces verts et espaces publics, rationalisation de l'utilisation des produits dans l'entretien des bâtiments publics.

Comment agir ?

- Développement de l'entretien manuels des espaces publics : trottoirs et allées, nouveaux espaces verts, systématisation du paillage, permettre à l'herbe de pousser dans un maximum d'espaces, entretien par rotofil et tondeuse, semis de fleurs sauvages le long des murs.
- Actions de communication et participation aux Semaine sans Pesticides et Semaine du Développement Durable, animations avec le tissu associatif local, etc… ex : opération « larves de coccinelles », distribution de graines de fleurs sauvages, participant à la prise de conscience suivante : arrêt des pesticides, réinstallation progressive de l'écosystème (insectes/nourriture).
- Intégration du Bio au restaurant scolaire et apéritifs et buffets bio lors des manifestations publiques.

Partenaires : Habitat Santé Environnement ; Bioservice.

Ressources: Les supports de communication municipaux ont été mis à contribution (site Internet www.barsac.fr , journaux municipaux et journaux lumineux) et des documents ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour chacune des opérations auxquelles les habitants ont été associés.

Résultats obtenus

«La population a énormément participé aux différentes opérations. Nous voyons maintenant dans le village l'apparition de fleurs sauvages, de jardins plus sauvages et tenant compte de l'environnement. Le personnel technique a intégré de nouvelles méthodes de travail, et le personnel des écoles tient compte des contraintes liées à l'utilisation des produits.
La mairie a intégré que tout aménagement doit désormais tenir compte du respect de l'environnement : rationaliser l'arrosage (choix des essences et des espèces), privilégier les matières absorbantes, recyclage lors de la taille des arbres par transformation en copaux pour renouveler le paillage au pied des plantations, etc…
En prolongement, d'autres projets dont certains sont en cours de concrétisation : remplacement des menuiseries (économies d'énergie), isolation des bâtiments, coupures de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin, remplacement dans les bâtiments de toutes les ampoules par des Leds (économies : 80%)».
Philippe MEYNARD

Bilan financier

Il n'y a pas à proprement parler d'économie réalisée, mais une redistribution des budgets. Les économies ont été réinvesties dans l'aménagement du cadre de vie, l'achat de matériels adaptés aux nouvelles techniques de travail. Mais c'est aussi un investissement sur l'avenir, pour la santé des générations futures et des générations actuelles. Et çà, ça n'a pas de prix !

PORTETS ET LE PROGRAMME " VILLE EN PLEINE SANTé "

MAIRIE DE PORTETS

Fiche d'identité : 2 146 habitants ; Canton de Podensac

Contact : Marie- France THÉRON, maire de Portets
Telephone : 0556671775 - contact@mairie-portets.fr
http://www.mairie-portets.fr

Extrait des «Infos Municipales de mars/avril 2006»

«**Trémières et ceanothus pour habiller les murs et lutter contre les mauvaises herbes**

L'entretien des espaces verts prend des couleurs vives

La commune a entamé en 2005 une collaboration avec l'association Habitat-Santé-Environnement. But : avec l'aide de ses deux représentants scientifiques en Gironde, les docteurs Farbos et Weissmann, mettre en œuvre un programme « Ville en pleine santé ». Il s'agit de mieux contrôler l'utilisation de produits courants mais « agressifs » tant pour le nettoyage des bâtiments communaux que pour l'entretien des espaces verts. Ces produits, banalisés, ont un effet sur la santé et l'environnement qu'on est loin de soupçonner.

Nettoyage

Le travail est largement engagé. Les deux scientifiques ont commencé par établir un état des lieux et des pratiques. Le bilan est « plutôt bien », témoigne Caroline Dulugat, conseillère municipale chargée des produits d'entretien. Le dicton dit que « le mieux est l'ennemi du bien. » Il s'applique au nettoyage. « On lavait trop », poursuit Mme Dulugat. Il n'est pas toujours nécessaire d'utiliser du désinfectant… Les pratiques ont été changées. Plus d'aérosols pour désodoriser mais des huiles essentielles qu'on vaporise ou dont on enduit des mèches de coton. On utilise des produits qui agressent moins la peau pour nettoyer les bureaux des enfants aux écoles. Finalement, des « produits plus simples » qui s'avèrent de plus être moins coûteux.

Désherbage

La démarche est la même en ce qui concerne les espaces verts. Les désherbants sont délicats à utiliser. Il faut une météo adaptée. En traitant les mauvaises herbes, il arrive qu'on traite aussi... les fleurs des riverains ! Et ce sont des produits assez nocifs…

Un nouveau programme est donc mis à l'essai. Il consiste à opter pour des plantes couvre-sols qui empêcheront d'elles-mêmes les mauvaises herbes de pousser. Il faudra évidemment un peu de temps... La municipalité demande de la patience, le but étant de marier à terme propreté « naturelle » et fleurissement.

Certaines espèces ont été sélectionnées et plus de 300 plants commandés.»

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET PUBLICS

Tract distribué en juin 2006

« Nous vous remercions à l'avance de votre patience »

Chers Portésiens,

Je comprends que certains d'entre vous se plaignent d'un entretien qui n'est plus aussi impeccable qu'avant. Je m'en excuse mais vous savez que nous avons pris une décision : ne plus utiliser de désherbant pour l'entretien des espaces verts et publics. Trois raisons importantes nous mobilisent :

- les désherbants coûtent chers,
- on ne peut les utiliser que sous certaines conditions météo,
- ils sont dangereux pour la santé.

Nous participons au programme « Ville en Pleine Santé ». Des roses trémières et des couvre-sols qui étouffent les mauvaises herbes ont commencé à être plantés. Des rotofils ont été achetés.

Nous ne négligeons pas l'entretien, bien sûr ! Soucieux de développement durable, nous avons simplement changé de méthode. Il faut s'y habituer. Faire preuve d'un peu de patience. Laisser le temps aux plantes de pousser… et aux employés communaux de s'adapter !

C'est pour la santé de tous, la préservation de l'environnement et une commune encore plus fleurie donc encore plus accueillante.

MARIE-FRANCE THERON, MAIRE DE PORTETS

Eco-certification des parcs urbains

ville de mērignac

Fiche d'identité : 2003, Mérignac a été la première ville de Gironde à se doter d'un Agenda 21 local (reconnu en 2007 par le MEEDDM). Toujours en lien avec cette démarche, d'importantes économies d'eau ont été réalisées (- 20 % depuis 2003).

Contacts : M. Miaud, Directeur des services ,
M. Gayou, Directeur des Finances
Hôtel de ville, 60, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny,
33705 Mérignac Cedex - Tél. 05 56 55 66 00 ;
Courriel : contact@merignac.com
http://www.ville-merignac33.fr

Pourquoi agir ?

Mérignac est la première ville du grand Sud-Ouest à se lancer dans une démarche d'éco-certification de ses parcs. La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts est une des actions concrètes de l'Agenda 21 local (action 8).

Le référentiel valorisant les pratiques écologiques de gestion des espaces verts (label EVE) développé par Ecocert s'appuie sur un cahier des charges global constitué d'une dizaine de points. Le label est décerné pour une durée d'un an, renouvelable via un audit de contrôle.

Un espace vert écologique se doit d'économiser, de récupérer, de protéger la ressource en eau et la qualité de son sol. Nul herbicide ou produit phytosanitaire de synthèse n'y sont utilisés : les engrais sont avant tout organiques. Ce type d'espace augmente ainsi la biodiversité, tolère la flore spontanée et permet la corrélation entre biodiversité végétale et biodiversité animale. S'y impose donc un suivi précis de la faune et de la flore. Les déchets doivent être réduits, recyclés, valorisés, compostés, la qualité de l'air préservée, le bruit diminué, la consommation d'énergie réduite. Un «EVE» est doté d'un plan paysager. De plus, il est prévu de développer une signalétique spécifique dans les parcs afin d'instaurer une démarche d'information active et pédagogique auprès du public. Le label valorise les compétences des jardiniers tout en contribuant à faire évoluer leur métier et permet ainsi d'améliorer la santé environnementale de tous.

Comment agir ?

- **2ème semestre 2008** : Attribution à la SAS Ecocert France du marché relatif à l'évaluation de la gestion écologique des différents espaces verts de la Ville.
- **Février 2009** : Pré-audit de 6 espaces verts par un consultant d'Ecocert : Bois du Burck (38 ha), Parc du Château (24 ha), Parc de Bourran (18 ha), Parc du Vivier (9ha), Parc du Luchey (5 ha), Parc de Tenet (2 ha).
- **Mars à juin 2009** : Mise en œuvre des recommandations de l'auditeur par les services municipaux.
- **Juillet 2009** : Audit par Ecocert des 6 parcs avec application des critères d'évaluation du référentiel du label EVE.
- **30 septembre 2009** : Restitution des résultats et validation officielle de l'attribution du label EVE aux parcs suivi d'un plan de communication.

Espace Vert Écologique
Labellisé par un organisme indépendant

Critères du label EVE : eau (suivi des consommations), sol (analyse et suivi de la qualité), biodiversité (inventaire des espèces, respect des habitats), paysage (plan de gestion, signalétique), déchets (recyclage, valorisation du compostage), air (surveillance de la qualité avec AIRAQ, utilisation de véhicules électriques), bruit (systèmes anti-bruit, suivi des niveaux sonores), énergie (plan d'économies d'énergie), matériels, matériaux et produits (origines, suivi des produits d'entretien et des consommations), aspects sociaux et humains (supports d'information, plan de formation des agents).

Création d'un Comité de suivi au sein des services municipaux (chefs d'équipes du Centre Technique de l'Environnement). L'ensemble des agents des espaces verts (soit 90 personnes) a été associé à la démarche tout au long du processus d'audit. Ainsi lors des visites de l'auditeur d'Ecocert dans les parcs, le responsable du site était présent avec le Comité de suivi. Des échanges sur les caractéristiques du parc audité et les pratiques des équipes de jardiniers ont été enrichissants pour tous.
D'autre part, différents services municipaux, dont le Développement Durable, ont été consultés sur des points particuliers au cours des audits.

Résultats obtenus

Six parcs de la Ville sont « éco certifiés ». Ce label est un outil de management pour le Centre Technique de l'Environnement en charge de la gestion des espaces verts. C'est aussi un outil concret d'évaluation et nécessaire pour développer une stratégie d'amélioration continue dans la gestion écologique des parcs et espaces verts de la Ville.
A la suite du pré-audit par Ecocert en février 2009, il a été réalisé un bilan des consommations d'intrants (eau, produits phytosanitaires, etc.) et une note sur un plan de désherbage applicable à partir de mai 2009 (objectif : fin du désherbage chimique sauf occasionnellement et si dérogation délivrée par Ecocert). Aujourd'hui, les équipes n'utilisent plus aucun désherbant chimique pour l'entretien des parcs de la ville. Le désherbage thermique et des engrais naturels les ont remplacés.
Un système de double poubelles pour le tri sélectif est opérationnel dans les parcs audités.
Il également prévu pour 2010 d'auditer 2 nouveaux espaces verts avec la volonté d'obtenir le label EVE : le Parc de Beaudésert et la Ferme de découverte.

Bilan financier

Le coût global de l'opération est 32596 €. Il comporte les dépenses liées aux audits dans les parcs (7635 € TTC pour le parc de Bourran, 5747 € pour le bois du Burck ainsi que pour les parcs du Château et du Vivier, 3860 € pour les parcs du Luchey et de Tenet) et la mise en place des recommandations pour l'obtention du label EVE dont le chiffrage est toujours en cours (notamment pour l'installation de double poubelles dans les parcs, le développement d'un plan de formation des agents, les supports de communication, etc.).

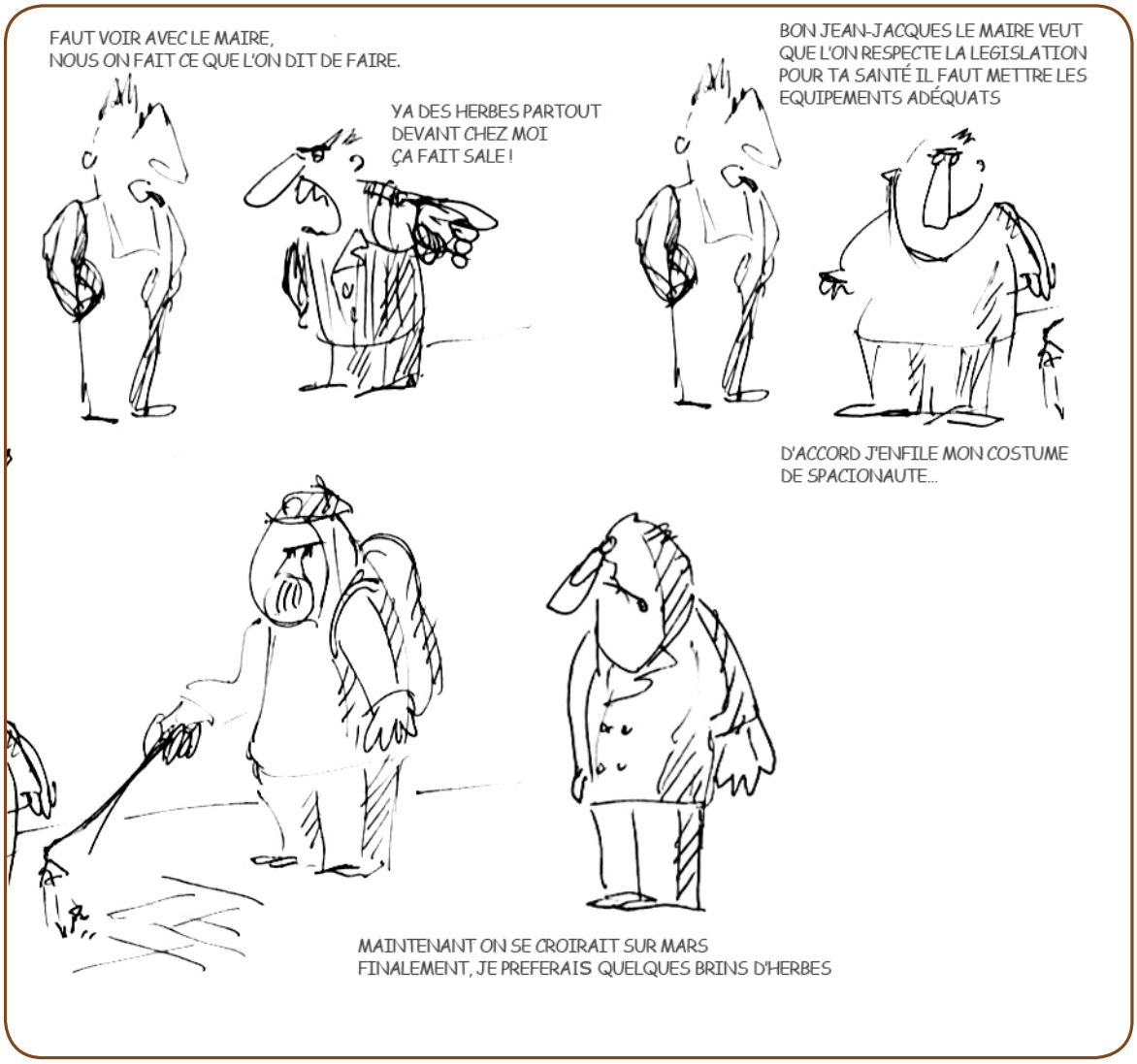

Prestations de Gestion différenciée des espaces verts sans produits phytosanitaires

Fiche d'identité : ESAT de Bègles, Parc de Mussonville

Contacts : Pierre Gaulin, Moniteur espaces verts
98, rue Alexis Labro 33130 BÈGLES - Tél. 05 56 49 40 07
esat.begles@adapei33.com

Pourquoi agir ?

L'établissement d'aide par le travail gère 7 ateliers (Restaurant avec une caféteria ouvert au public, Espaces Verts, Blanchisserie, Propreté et nettoyage, Sous-traitance, Brin-D'Azur, Couture). Pour chacun, il s'est fixé comme objectif d'améliorer les pratiques en interne en intégrant l'aspect développement et santé durables au sein de nos ateliers et équipes et dans chaque atelier, de favoriser le changement de comportement de équipes, pour proposer des prestations durables à nos clients.

Comment agir ?

Sensibilisation des responsables, des moniteurs d'équipes techniques et des agents.
Diagnostic participatif sur le terrain concernant les pratiques du CAT (nettoyage, désherbage).

Résultats obtenus

Valorisation de la démarche et sensibilisation des clients - collectivités, entreprises (hôtels, centre commerciaux …).
Généralisation des bonnes pratiques aux autres sites de l'ADAPEI de Gironde. Adoption d'un outil de gestion du développement durable, type Agenda 21.

Témoignages

Pierre Gaulin, Moniteur espaces verts : « Je pense que notre premier souci, en tant que jardinier, est de profiter du milieu dans lequel on se trouve, de pouvoir apprécier la nature, sans utiliser de produits chimiques… Donc on cherche à couvrir au maximum le sol pour avoir le moins de travail… Des plantes couvre sols, décoratives, nous permettent de ne pas trop avoir à désherber … pendant que les plantes poussent, nous avons mis des végétaux broyés, qui limitent la repousse des mauvaises herbes, amènent une certaine fraîcheur, évitent l'arrosage. En utilisant moins de produits, on protège ceux qui travaillent, les animaux peuvent se promener dans nos jardins sans risque…. De plus, on travaille la diversité : nombreux plants, retour des petites abeilles, ça permet beaucoup de floraisons et les insectes apprécient aussi.
Tout ça permet de retrouver un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement. Et les clients qui viennent manger au restaurant, ont une vision plus agréable de ce cadre. »

Jeune de l'équipe espaces verts « On broie des branches et on les utilise pour pailler les massifs, pour ne pas que l'herbe pousse et éviter le désherbage ».

Gestion différenciée des abords de la voirie départementale

Fiche d'identité : 6 487 km de routes dont 5150 en rase campagne et 304 kilomètres de pistes cyclables, 1800 ouvrages d'art, plus de 500 agents répartis dans 6 centres routiers départementaux, renouvellement de 8 à 9 % des surfaces de chaussées par an (environ 550 km).

Contacts : Conseil Général de la Gironde
Direction des Infrastructures - Jean Paul Couffinhal
j.p.couffinhal@cg33.fr, 05.56.33.99.99.
www.gironde.fr

Pourquoi agir ?

Le Conseil Général est en charge de la gestion de près de 6500 kilomètres de linéaire routier. Pour lutter contre les herbes indésirables qui ne peuvent être fauchées par des moyens mécaniques (autour des supports de panneaux et de glissières, certains îlots anciens…) le Conseil Général utilise des herbicides chimiques. Les quantités mises en œuvre diminuent ces dernières années. D'autres solutions palliatives sont utilisées comme le désherbage mécanique. Depuis 2007, les abords des pistes cyclables ne sont plus désherbés.

Comment agir ?

Dans l'Agenda 21 de la Gironde, la Direction des Infrastructures propose différentes actions :

- **Entretien des dépendances vertes** : d'ici 2012, l'objectif est de limiter l'utilisation de désherbant à 100 litres pour l'ensemble des voies départementales. En 2009, 100 km de RD sont traités par des solutions de remplacement (plaques anti-herbes en matériaux recyclés, plantes couvre sol, fauchage manuel), notamment à proximité des habitations / zones urbaines, les passages étant limités à 1 par an. En 2012 l'objectif est de généraliser ces techniques à 5000 km de RD.

- **Traitement des eaux de plateforme** : créer des ouvrages de confinement équipés de dispositifs de dépollution avant rejet dans le milieu naturel. Dans un 1er temps, une classification des routes selon les risques, permettra de définir une politique globale, pour atteindre l'objectif de 100% des nouvelles opérations équipées en 2012.

- **Dispositifs spécifiques faune** : expérimenter des dispositifs de protection des espèces (projets neufs et routes existantes). Une première action expérimentale sur 2 sites consiste à mettre en place des passerelles flottantes sous des ouvrages sensibles suivie d'une évaluation de l'efficacité du dispositif. Une seconde action consiste à répertorier les ouvrages les plus sensibles et pouvant être équipés. A l'issue de l'expérimentation, la diffusion progressive sera envisagée.

- **Nouvelle politique de fauchage** des accotements des routes est une opération indispensable pour la sécurité des usagers. L'action vise à optimiser les interventions pour offrir une sécurité maximum en fonction des moyens disponibles, et mieux prendre en compte la biodiversité (périodes de reproduction des végétaux et des animaux…).

- **Jachères florales** le long des routes départementales pour réduire le fauchage le long des pistes cyclables et des routes départementales, plus particulièrement dans les zones où le fauchage ne peut pas être réalisé mécaniquement. L'objectif est d'expérimenter la technique sur 500 km en 2010, pour atteindre 2000 km en 2012.

- **Préservation des zones humides** : la réglementation impose aux maîtres d'ouvrage la compensation des surfaces impactées. Il s'agira donc de mettre en œuvre des actions de restitution, en cohérence avec le Schéma Départemental des zones humides. D'ici 2012, 100% des opérations concernées devront proposer des mesures de restitution (2% en 2009). Une opération test se déroulera à Coutras dès 2010.

Communication et formation : En passant à un entretien espacé et à la suppression des phytosanitaires sur les abords des pistes cyclables, une communication spécifique a été mise en place le long des voies (panneaux explicatifs), qui a été vandalisée, parallèlement à un mécontentement des usagers. La communication avec les propriétaires riverains, les élus des communes concernées est essentielle au démarrage des projets.
La formation des agents départementaux est également une nécessité car ces techniques, plus coûteuses en main d'œuvre, demandent aussi des conditions de sécurité particulières et un dialogue avec les usagers et riverains.

Transversalité de l'approche : Pour mener ces actions, la Direction des Infrastructures s'appuie sur les Directions ayant compétence dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité, de la réduction de l'usage des phytosanitaires, de l'eau … Ainsi, la Direction de l'environnement (bureau des espaces naturels, Mission paysage…), de l'aménagement du territoire (service de la gestion de l'espace), de la communication ou du système d'information, ainsi que la Mission Agenda 21 sont associées.

Vers une planification de l'entretien : Dans le cadre de l'Agenda 21, la Direction des Infrastructures travaille à l'acquisition d'un logiciel de suivi de l'activité d'entretien et d'exploitation des routes, afin de rendre compte, de programmer et de suivre les interventions.

Partenaires et prestataires
INRA, bureaux d'études, autres départements (échanges), ONEMA, police de l'eau, DIREN, CETE, Entreprises de travaux publics, Chambre d'Agriculture.

Résultats obtenus

Bilan financier
Le budget de toutes ces actions s'élève à environ 2,5 millions d'euros, (dont 2 M pour le traitement des eaux de plateforme). Globalement, le changement des pratiques d'entretien ne génère pas de coût spécifique. Il conviendra en revanche de bien suivre les coûts évités par le moindre achat de produits phytosanitaires.

Objectif Zéro pesticide

Fiche d'identité : 58069 habitants ; membre de la Communauté urbaine de Bordeaux

Contacts : Service Espaces verts et Environnement – Direction Aménagement et Cadre de vie ; Mairie de Pessac, Place de le 5ème république - 33 604 Pessac - 05 57 26 26 90
Loic.mallet@mairie-pessac.fr - www.mairie-pessac.fr

Pourquoi agir ?

Après un diagnostic partagé, la commune a arrêté sa stratégie locale de développement durable et a décidé d'agir sur 3 axes majeurs : Exemplarité, responsabilité, solidarité.
Parmi les 64 mesures prioritaires, le service espaces verts en pilote 12. Elles portent sur : la réduction et la valorisation des déchets, la préservation des ressources en eau, la préservation et le développement de l'identité de Pessac ville nature, ville jardin, le développement d'un cadre de vie sain, la transmission des bonnes pratiques auprès du grand public. A ces actions s'ajoute la participation active du service espaces verts à la politique d'insertion professionnelle de la ville.

Comment agir ?

2004 : Réorganisation du service espaces verts et intégration de pratiques en faveur du DD (gestion différenciée des espaces verts, plan de formation, lutte biologique intégrée, paillage organique).
2005 : Recrutement d'un responsable du secteur DD. Mise en place de groupes de travail techniques.
2006 : Intégration du DD dans la gestion du parc de machines motorisées. Création d'une équipe de surveillance des parcs et forêts en contrat d'insertion. Valorisation des déchets d'élagage en broyats.
2007 : Suivi des compteurs d'arrosage. Intégration de la clause sociale dans tous les marchés publics (marché d'insertion pour l'entretien des espaces naturels). Etude pour la mise en oeuvre d'un plan de gestion du bois. Pratiques réduisant les intrants chimiques. Réduction des déchets. Participation à l'aménagement d'un jardin partagé. Récupération des eaux de pluies. Valorisation du patrimoine arboré.
2008 : Diagnostic des pratiques de gestion différenciée et proposition d'évolution. Enquêtes auprès des usagers des parcs et du personnel. Intégration d'une clause environnementale dans les marchés de traitement de déchets et d'entretien d'espaces verts. Etude d'un marché d'entretien d'espaces verts effectué par des travailleurs déficients intellectuels. Mobilisation des entreprises Pessacaises pour la replantation de 1000 arbres sur un site incendié. Etude de certification d'espaces verts écologiques. Etude de projet de service intégrant tous les principes du développement durable.

Partenaires : La démarche mobilise également écoles, associations, centres sociaux, syndicats de quartier, riverains... La concertation des habitants est systématisée pour tous les projets d'aménagements paysagers et d'espaces verts.

Résultats obtenus

Réduction de 90% de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.
Toutes les actions mises en oeuvre sont en cours d'évaluation, et un bilan global est en cours de formalisation, avec la mise en place d'un tableau de bord des pratiques de développement durable du service, composé au total de 57 agents tous formés aux pratiques respectueuses de l'environnement (30 formations économies d'eau, gestion différenciée, paillage...).
Cependant, dans l'attente de cette évaluation globale, différents indicateurs peuvent témoigner de l'engagement et la mobilisation du service vers des pratiques de développement durable :
Contribution du service Espaces verts à l'insertion, la cohésion sociale et l'Education au développement durable, la préservation de la biodiversité, les ressources naturelles

Liens avec d'autres actions de DD

Restauration collective : Adoption en Conseil Municipal d'une charte qualité comprenant des objectifs vers un développement durable (proximité, saisonnalité, bio...).
Projet de jardins partagés : Élaboration concertée d'une charte pessacaise des jardins partagés (avec des critères environnementaux).
Formation des agents et engagement d'une sensibilisation des habitants et d'une signalétique « Objectif Zéro pesticide ».
Acquisition de nouveaux **désherbeurs alternatifs** pour la voirie et les terrains de sport.
Développement des actions de sensibilisation des établissements scolaires.
Création d'un prix spécial DD au concours municipal des maisons et balcons fleuris.
Réflexions pour le développement de nouveaux jardins partagés.

Espaces scolaires : Amélioration des pratiques

Fiche d'identité : Commune rurale, 1 125 habitants, 3 690 hectares (Entre 2 Mers)

Contacts : Jean Paul MERIC Maire adjoint Chargé de l'environnement, Philippe Courbe Maire, mairie.bernos.beaulac@wanadoo.fr - http://www.bernos-beaulac.fr ;
Ecole primaire de Bernos-Beaulac : directeur : Pascal Calderon ce.0330413V@ac.bordeaux.fr

Pourquoi agir ?

La commune est implantée au bord d'une rivière , le Ciron, dont elle a tiré une source de développement économique. Cette rivière est classée en zone Natura 2000, et est un point d'attraction touristique et résidentiel. La commune possède un groupe scolaire de 115 enfants (doté d'une cuisine centrale servant des repas aux communes avoisinantes), un stade et terrains de tennis, un foyer polyvalent, une bibliothèque, un centre multimédia intercommunal, un gîte de groupe de 31 lits… Ces équipements sont entourés d'espaces publics entretenus de façon classique, c'est-à-dire avec force désherbage, tonte et produits de désinfection… (les techniques de désherbage s'apparentaient davantage à de l'arrosage…). Le Conseil municipal, voulant s'engager dans une démarche de développement durable, a souhaité travailler sur ces pratiques et y associer la population.
Objectifs :
- Réfléchir de façon critique aux pratiques d'entretien des équipements et espaces verts
- Améliorer les pratiques en intégrant l'aspect développement et santé durables en interne
- Favoriser le changement de comportement des agents
- Avoir un rôle exemplaire auprès des écoliers
- Diffuser la démarche auprès de la population.

Comment agir ?

La démarche s'est déclinée en 5 volets dont certains sont réalisés, d'autres en cours :
- Formation-action pour analyser les pratiques existantes, établir un diagnostic partagé avec le personnel, les élus, le réseau associatif, les enseignants, définir un plan d'actions collectif de bonnes pratiques autour des produits d'entretien et de nettoyage et des produits phytosanitaires et matériel de pulvérisation
- Mobilisation de la population au travers de soirées-débat, sensibilisation des enfants et parents sur le « cartable sain » (animation hors temps scolaire)
- Valorisation locale de la biomasse des espaces verts publics et privés par le broyage, les mulchs, les nouvelles techniques du Bois Raméal Fragmenté (BRF), le compostage à domicile…
- Expérimentation de modes de gestion des espaces publics : mise en pâturage, plantation de vergers collectifs de quartier, enherbement des surfaces traditionnellement désherbées, développement des couvre-sols, jachères fleuries et mellifères…
-2 journées de mobilisation par an sur des chantiers écocitoyens d'amélioration du cadre de vie (plantation d'arbres fruitiers, mise en pâturage, compostage, greffages d'arbres fruitiers de conservatoire…).

Résultats obtenus

- En impliquant une pluralité d'acteurs tant dans la réflexion que dans l'action, la Commune a la volonté d'intégrer le développement durable comme un principe de son action publique. Ce projet est innovant sur plusieurs aspects : dimension participative et intergénérationnelle, expérimentation de modes de gestion et de valorisation des espaces verts et naturels, expérimentation d'un service de broyage-compostage…
- Très forte réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau de la voirie et des espaces verts
- Utilisation de 20 litres de produits soit 80% environ d'économie (2000 € environ)
- Zéro phytosanitaire dans la cour d'école
- Enherbement de trottoirs.

Partenaires

Pays des Landes de Gascogne (Agenda 21), Europe (programme Leader), Habitat Santé Environnement

Liens avec d'autres actions de DD

Orientation vers un nettoyage sain et écologique des locaux de la commune et de l'école : produits à base végétale ou écolabellisés, microfibres, vinaigre, vapeur ...

Sensibiliser aux risques des produits phytosanitaires

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAPTIEUX GRIGNOLS

Fiche d'identité : Communauté de Communes de Captieux/Grignols ;
2 cantons et 16 communes ; 5 269 habitants en 2007

Contacts : 56, allée St Michel 33 690 Grignols ;
Tél : 05 56 25 50 53 - cdccaptieux-grignols@orange.fr
http://cc-captieux-grignols.fr

Pourquoi agir ?

Agir pour la protection de l'environnement en expérimentant de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'homme.

Comment agir ?

La Communauté de Communes a mis en place des actions de sensibilisation/formation aux bonnes pratiques avec l'association Habitat Santé Environnement. Elle a sensibilisé les élus et les agents techniques sur l'usage des produits phytosanitaires et les solutions alternatives moins nocives pour l'environnement et l'homme notamment la technique de la fauche tardive.

Plusieurs actions sont initiées :
- Recensement des produits utilisés, la fréquence d'usage, les précautions d'emploi prises par les agents techniques sur l'ensemble des communes.
- Sensibilisation de l'ensemble des élus aux risques auxquels sont exposés les agents utilisateurs et aux économies possibles si d'autres comportements plus respectueux de l'environnement étaient mis en œuvre.
- Incitation des agents des communes à la mise en place de pratiques alternatives.

Résultats obtenus

- Conférence de sensibilisation auprès des élus lors du Conseil Communautaire
- 2 journées de formation des agents techniques avec une commune pilote (Grignols) : au total 23 agents et élus formés et 15 communes concernées
- Diagnostic restitué et plan d'action pour une gestion plus durable des espaces verts proposé.

Partenaires

Pays des Landes de Gascogne ; Europe (Leader +) ; Habitat Santé Environnement.

3.6. L'Urbanisme

Contexte

« En ville, il fait plus chaud, la nuit est moins fraîche, la qualité de l'air est moins bonne qu'à la campagne, on se déplace difficilement vue la place laissée à la voiture, il y a toujours du bruit… ».

Les liens entre l'urbanisme et la santé sont complexes. Les facteurs sanitaires sont connus, mais avant un aménagement, les acteurs de la santé environnementale ne sont pas consultés et la thématique est rarement prise en compte. Or, si l'aménagement urbain devrait devenir l'instrument d'une modernisation écologique, actuellement les risques de santé ne sont pris en compte qu'exceptionnellement.

Le bruit : « Comme l'indique le rapport du comité opérationnel du Grenelle Environnement, le bruit est considéré par la population française comme la première nuisance au domicile, dont les transports seraient la source principale ». D'après L'agenda santé - Lyon métropole n°10 - juin 2008 / supplément

La température : « On a pu constater, lors de l'épisode de canicule de l'année 2003, combien ces agglomérations sont vulnérables à certains effets du climat. L'Institut de veille sanitaire (InVS, 2004) a ainsi mis en évidence des écarts importants de mortalité à domicile de personnes âgées à l'intérieur des zones urbaines étudiées, écarts attribuables notamment à des différences de température à proximité immédiate des habitations. » D'après L'agenda santé - Lyon métropole n°10 - juin 2008 / supplément

Les espaces verts : La surface d'espaces verts est un des critères de la qualité de vie en ville. Ils ont un rôle récréatif, et de plus en plus on leur reconnaît un rôle pour le bien être des habitants (leur vue repose l'esprit !), en plus du rôle de « rafraîchissement et de purification de l'air ».

Les aménagements urbains : la fréquentation des espaces publics par les habitants dépend de leur convivialité.

Le saviez-vous ?

« Les aménagements d'une ville sont à même d'agir sur la santé des citoyens aussi bien positivement que négativement » (Danzon OMS, Urbanisme et Santé). La planification urbaine, la conception des espaces publics, les politiques de déplacement et de l'habitat, les infrastructures et équipements urbains peuvent avoir des effets sur les multiples déterminants de la santé : ils influent sur la capacité à favoriser des activités physiques, l'accès à un logement de qualité, la qualité de l'air, la réduction des nuisances sonores, la qualité de l'eau, la qualité des sols, la mixité d'usage des sols.

Nouvel élément à prendre en compte : les impacts du changement climatique : « En ce qui concerne les impacts sur la santé, une augmentation des décès, en surnombre l'été durant les jours les plus chauds, est à craindre. Une diminution de ceux liés aux grands froids en hiver devrait en même temps se produire. Les fortes chaleurs exigeront une surveillance accrue des personnes âgées, des fins de grossesse ou de la sécurité alimentaire et de la chaîne du froid. Les allergies aux pollens suivront sans doute la remontée vers le nord de certaines plantes ». D'après L'Agenda santé - Lyon métropole n°10 - juin 2008 / supplément.

Comment agir?

La prise en compte des aspects de santé environnement nécessite une union de compétence entre les différents acteurs dont des acteurs Santé Environnement pour approcher la complexité de manière transversale et intégrée.

Différentes entrées permettent d'intégrer la santé environnementale.

L'implantation des bâtiments suppose une cartographie des sources de pollutions, afin d'éviter d'implanter des équipements destinés aux personnes fragiles (crèches, écoles ou maison de retraites) dans les zones polluées.

Des aménagements pour l'accueil de la biodiversité et pour capter la pollution. La fonction des végétaux ne doit pas être uniquement décorative. Il est possible de leur attribuer diverses fonctions : filtre à pollution, brise-vent protecteur de lieu de vie, rétention de sol, accueil de faune sauvage (abeilles, oiseaux, auxiliaires des cultures...). Ces aménagements, ne doivent pas impliquer l'usage de produits phytosanitaires lors de la gestion ultérieure.

Pour rafraîchir la ville, la présence de végétation, d'espaces verts et pourquoi pas de forêts urbaines semble incontournable. Jardins, paysages, patrimoines, qualité de l'air, modes de vie… peuvent être valorisés, créer un équilibre avec la ville compacte, et rendre un certain nombre de « services urbains » à l'échelle de l'agglomération.

La préservation de zones « vertes » ou à vocation agricole dans les documents d'urbanisme (trame, Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains...)

La déclinaison de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et de planification peut s'appliquer à :
- la végétation des bords de routes, lien indispensable entre des milieux naturels morcelés. Elle recrée un réseau facilitant la migration ou le déplacement d'espèces animales et végétales : cet «effet corridor» peut avoir des bénéfices majeurs pour tous, dont la biodiversité, la qualité de l'air, l'investissement local et, ultimement l'intérêt des gens pour vivre dans un quartier verdoyant
- la mixité d'usage des sols vise à reconstituer une offre maraîchère aux portes de la ville (valorisation des espaces naturels et réduction des temps de transports, donc les émissions de gaz à effet de serre
- la perméabilité des sols (filtration naturelle de l'eau et rétention)...

La proximité des commerces, des arrêts de bus, des aires de jeux, d'un parcours santé, d'un parcours Pédibus ou d'une piste cyclable pour aller à l'école à pied peuvent également agir en faveur de la santé physique. Les avantages de la bicyclette sont connus : exercice physique et rapidité en font un moyen de transport idéal en ville. Le développement des pistes cyclables et l'installation des V3, vélos en libre service sur la CUB, ont déjà convaincu.

La création d'espaces verts, voire de forêts urbaines, participe à réduire la température de l'air extérieur

Ce qu'en dit le PNSE

Le PNSE 2 aborde notamment deux éléments qui participent à la qualité de vie en ville : le bruit et les transports. Trois actions se rapportent à la diminution de l'impact du bruit :
- Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale (qualité acoustique des bâtiments, concentrer les moyens d'intervention sur des zones homogènes type OPAH) ...
- Renforcer la police du bruit, notamment la formation des agents des collectivités à la lutte contre les bruits de voisinage.
- Se doter d'outils permettant d'appréhender l'impact sanitaire du bruit notamment dans les agglomérations, selon les initiatives locales et d'après un cahier des charges des observatoires.

Quatre actions se rapportent au lien santé - transport :
- Prendre en compte l'impact des différents modes de transport sur la santé.
- Favoriser les transports actifs et les mobilités douces.
- Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports.
- Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports.

Dans les travaux concertés d'élaboration du Plan Régional Santé Environnement, les pistes de travail évoquées collectivement ont notamment concerné l'observation de la pollution due aux transports, l'encouragement des enfants à se rendre à l'école en mode doux, le recensement et la promotion des Plans de Déplacements d'Entreprises.

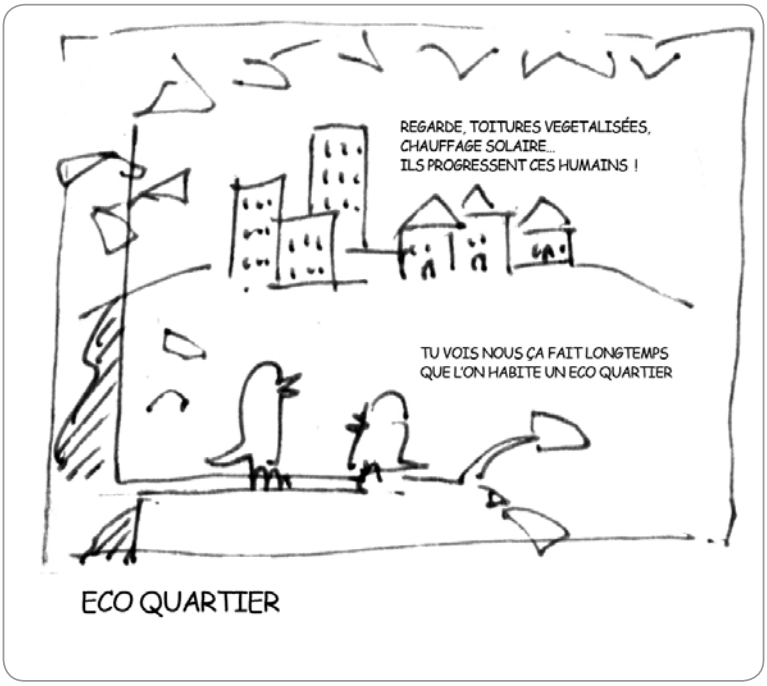

AMICA

La Communauté Urbaine du Grand Lyon : Le programme AMICA

Ce programme vise à identifier de « bonnes » mesures d'adaptation, qui combineront baisse des émissions et baisse de la vulnérabilité locale. Il permettra donc de renforcer le volet adaptation du plan climat du Grand Lyon. L'objectif central est de mettre au point une politique locale qui réponde au changement climatique de manière intégrée, en alliant des mesures de court et de long terme, de précaution et de réponse aux impacts, et créant le cadre d'un développement local durable dans le temps.

On peut déjà mentionner par exemple des mesures comme les toitures végétalisées, qui peuvent à la fois renforcer l'isolation, donc baisser les émissions de CO2, mais aussi limiter la surchauffe des toits, par évaporation des végétaux, et écrêter les orages en retenant l'eau de pluie sur les toitures ; d'autres mesures existent, comme un rafraîchissement des bâtiments sans climatisation, une protection solaire par des stores et casquettes extérieures, un urbanisme pensé pour limiter les déplacements et qui réduit donc à la fois émissions de CO2 des voitures et pics d'ozone, etc ...
http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/agenda_sante_10.pdf

20 years Climate Alliance

Le levier du foncier en Gironde

Dans le cadre de l'acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde, le Conseil Général souhaite impulser et accompagner la création d'outils tels que l'Observatoire du Foncier, l'Etablissement Public Foncier Local et les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) permettant une mutualisation des moyens des collectivités girondines dédiées aux actions foncières et à la faisabilité opérationnelle de leurs politiques publiques.

Le « PPEANP » est un outil de protection des terrains naturels et agricoles périurbains « sous tension ». Des secteurs à enjeux ont été identifiés à partir d'une étude confiée à l'Agence d'Urbanisme sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour à terme, définir des périmètres d'intervention après avis des collectivités concernées et de la Chambre d'Agriculture puis élaborer des programmes de protection et de valorisation de ces espaces.

Ces programmes d'action permettent de préserver des espaces à fort potentiel agro-environnemental menacés par l'urbanisation, telles que les zones d'appellation viticole, les zones maraîchères, fruitières et d'élevage situées en milieu périurbain. Un des moyens d'action peut être l'acquisition de terrains par voie de préemption. Le Conseil Général entend pérenniser voire implanter des activités agricoles dans ces secteurs sensibles en facilitant l'accès au foncier des exploitants et des porteurs de projet.

Il les incite à concrétiser leurs initiatives au travers de sa politique agricole et forestière, notamment en privilégiant les pratiques durables, le développement de l'agriculture biologique et toutes les formes de commercialisation en circuits courts.

En s'appuyant sur ces outils, le CG 33 apporte conseils et expertise foncière aux territoires infra-départementaux pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de développement.

Le foncier au service d'un développement solidaire

Ensemble, mettons en œuvre une politique d'aménagement durable du territoire

Gironde Conseil Général

Téléchargeable sur : http://www.cg33.fr/cg33/upload/docs/application/pdf/2010-03/plaquette.pdf

Les atouts d'une politique foncière durable

Aménager notre territoire dans une perspective de développement durable demande de repenser les rapports ville/campagne et les politiques d'aménagement et de gestion de l'espace.

Une politique foncière durable s'élabore sur le long terme et se fonde sur :

- la préservation et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels ;
- la protection des ressources naturelles, des espaces sensibles et de la biodiversité ;
- le maintien du potentiel agronomique des sols, tout en permettant le développement d'autres secteurs d'activité ;
- le regroupement des parcelles pour améliorer les conditions d'exploitation et réduire les distances par rapport au siège d'exploitation ;
- l'anticipation foncière pour répondre aux besoins des communes et maîtriser les coûts d'acquisition ;
- la constitution de réserves foncières, en vue de la réalisation d'équipements collectifs, à l'échelle communale ou intercommunale mais aussi des grands ouvrages linéaires (autoroutes, lignes ferroviaires...).

3. 7. Alimentation

Contexte

« L'alimentation est notre premier médicament ». La campagne nationale du Plan National Nutrition Santé (PNNS) recommande de « manger 5 fruits et légumes par jour ». Un objectif de 20 % de produits biologiques, à l'horizon 2012, dans la restauration collective publique y compris les cantines scolaires, a même été fixé (circulaire du 2 Mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective – Grenelle de l'environnement). La part de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique doit atteindre 20 % d'ici 2020.

Le Plan Cancer, aussi, vise à promouvoir des actions de prévention sur les liens entre l'alimentation, l'activité physique et les cancers (mesure 11) : « Le rôle des facteurs nutritionnels comme facteurs de protection ou de risque des cancers est de mieux en mieux connu comme l'atteste la publication du dernier rapport du WCRF/AICR « Food, Nutrition, Physical Activity, and the Prevention of Cancer : a Global Perspective » en novembre 2007. Ce dernier, considéré comme un document de référence internationale, a ré-évalué les niveaux de preuve des relations entre la nutrition et le risque de cancers. Il montre ainsi que certains facteurs comme l'activité physique, la consommation de fruits et légumes et l'allaitement peuvent réduire le risque de cancers. D'autres, en revanche, peuvent augmenter le risque de leur apparition; c'est le cas du surpoids et de l'obésité, des boissons alcoolisées, des viandes rouges, de la charcuterie ou encore du sel. »

Le saviez-vous ?

Des actions sur l'alimentation peuvent avoir un effet indirect ou direct sur notre santé, mais pas que: l'empreinte carbone des menus, la pêche des espèces de poisson menacés, les produits frais, les produits moins raffinés, le jardinage ne sont que quelques exemples.
Les champs d'action sur la santé de l'écosystème et de l'homme dans ce domaine sont très divers et ne se résument pas à l'introduction d'un alimentation biologique.

Zoom sur : le Plan National Nutrition et Santé

De nombreux experts et les pouvoirs publics ont mis en place depuis 2001, avec la participation de tous les ministères et institutions concernés, le Programme National Nutrition-Santé (PNNS) dont le but est, grâce à l'alimentation et l'activité physique, d'améliorer l'état de santé de la population vivant en France. Dans le cadre du PNNS, la nutrition concerne aussi bien les apports (l'alimentation) que les dépenses énergétiques (l'activité physique).

Afin de créer un environnement favorable à l'appropriation des recommandations, les villes, communautés de villes et départements ont, en tant qu'échelon de proximité, un rôle décisif dans la mise en place de cette politique nutritionnelle : des légumes de la cantine scolaire à la baby gym de la crèche en passant par les cours de cuisine à la PMI ou l'aménagement des espaces verts en parcours sportifs, les villes proposent un cadre de vie qui va exposer les individus et les familles aux recommandations de santé publique.

Pour aider les collectivités locales dans cette démarche, le PNNS a mis en place un réseau des villes et départements actifs, qui leur permet de bénéficier des outils et méthodes pour faire du PNNS un principe de vie citoyen.
De nombreuses collectivités ont mis en place des actions originales. N'hésitez pas à vous inspirer de cas concrets pour nourrir votre propre réflexion et bâtir votre plan d'actions locales.

d'après www.mangerbouger.fr, le site de la nutrition santé et plaisir -
Toute l'information sur http://www.villeactivepnns.fr/

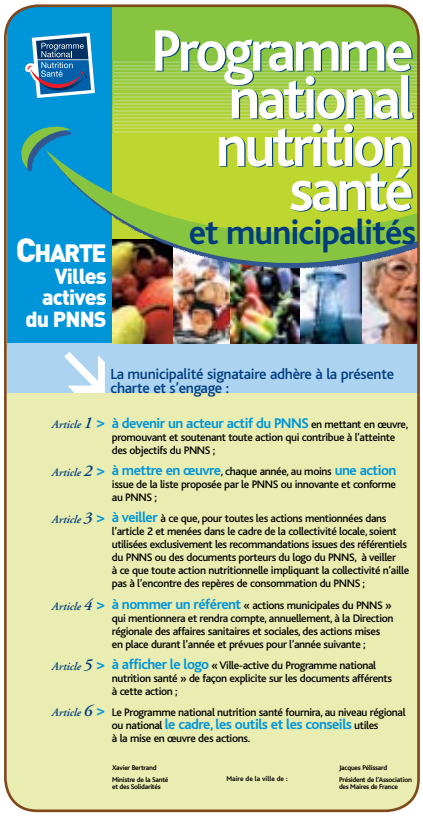

Comment agir ?

Pour une cuisine gourmande axée vers la santé et le respect de l'environnement...

- **Consommer davantage de fruits, de légumes, de grains entiers, de protéines végétales,** avec plus de noix, de graines, de légumineuses, de tofu pour les protéines végétales et moins de protéines animales et de gras saturés
- **Apprendre à reconnaître les labels fiables** (labels de l'agriculture biologique, du commerce équitable, d'une pêche durable ...)

- **Offrir des menus adaptés à tous les enfants** pour permettre à ceux souffrant d'allergies alimentaires de profiter sans crainte du même service à coté de leurs copains. Cette action permet d'anticiper dès aujourd'hui l'augmentation des allergies alimentaires parmi les enfants. Il s'agit d'éviter des substances qui créent des désordres physiologiques dans notre corps. Ce sont les produits chimiques employés dans l'agriculture ou des additifs alimentaires (colorants, conservateurs, etc.) ont des effets imparfaitement maîtrisés.

- **Limiter l'usage des plastiques alimentaires** : certains plastiques contiennent du bisphénol A et/ou des phtalates (un assouplissant), reconnus perturbateurs endocriniens. Ces molécules, non produites par l'organisme, miment l'action d'hormones et peuvent entraîner divers troubles ou maladies : infertilité, diabète, maladies cardiovasculaires, cancers et même certains troubles du comportement. Certains biberons contenant du bisphénol A peuvent être utilisés sur la commune, il faut alors sensibiliser les employés de la crèche, les assistantes maternelles et les parents sur ces risques

- **Mettre en place des ateliers « cuisine »** pour les enfants pour apprendre des habitudes alimentaires et favoriser une alimentation respectueuse de la physiologie de l'organisme

- **Penser aussi aux seniors** pour qu'ils apprennent à adapter l'alimentation à leurs besoins spécifiques, et aux familles en difficulté pour savoir comment manger sainement avec un budget limité

- **Agir pour le climat,** en réduisant l'empreinte carbone des menus de la cantine. Diminuer son empreinte écologique, c'est aussi savoir manger des légumes au bon endroit et au bon moment : choisir des produits de saison, frais et éviter des produits lointains au profit de ceux de proximité...

- **Inciter à la production de fruits et légumes sur la commune**, si possible des cultures biologiques, en créant des jardins de quartiers et en incitant les agriculteurs biologiques ou des AMAPS à s'installer (lien avec l'urbanisme).

Ce qu'en dit le PNSE

Le PNSE ne prévoit pas d'actions particulières sur l'alimentation, mais des actions auront un effet indirect et amèneront à une alimentation moins contaminée par les produits chimiques, notamment par une réduction des produits phytosanitaires. Il vise notamment à :
-Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé y compris l'exposition à travers l'alimentation
-Evaluer les contributions respectives des différentes voies d'exposition aux pesticides (air, eau de boisson, aliments) par l'ORP.

Dans les travaux préparatoires au Plan Régional Santé Environnement, un groupe de travail dédié a évoqué la présence de résidus de pesticides dans les aliments (fruits, légumes, vins), et les micro polluants (poissons et PCB, Champignons et métaux lourds).

Témoignages

Cantine scolaire municipale engagée à Paillet
Le buffet de Mussonville – Table saine de Bègles (ADAPEI)
Nouvelles pratiques au collège de la Réole

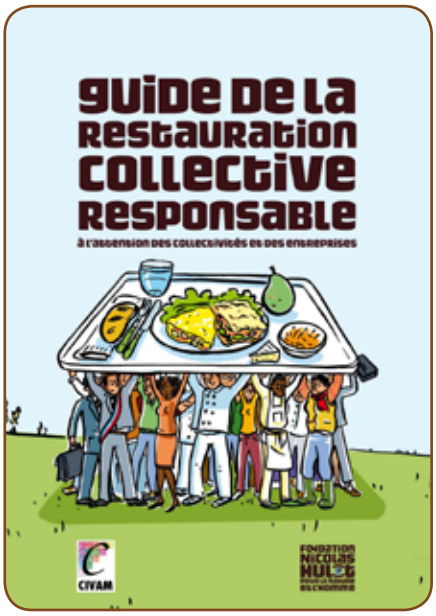

http://www.civam.org/IMG/pdf/GUIDE_RC_BD_N2010_1.pdf

Une cantine scolaire municipale engagée

Fiche d'identité : Commune de Paillet ; 1100 habitants, membre de la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie en Agenda 21 depuis 2005

Contacts : Emmanuel Corcket ; Lucie Henriot (Agenda 21 CdC Vallon de l'Artolie) ; Mairie de Paillet : 7 place Gambetta - 33550 PAILLET, 05 56 72 14 57
www.mairie-paillet.fr

Pourquoi agir ?

Assurer aux élèves de l'école une alimentation saine et de qualité. Contribuer à structurer une agriculture paysanne, de proximité, respectueuse de l'environnement et des producteurs.

Comment agir ?

- Introduire les produits alimentaires issus d'agriculture biologique et/ou de producteurs locaux à haute qualité environnementale.
- Démarche progressive (ajout de 5% d'aliments biologiques et/ou locaux par trimestre depuis début 2009), en associant les élèves, les cantinières municipales et les enseignants avec le soutien des élus municipaux et des parents d'élèves.
- Appui de l'AMAP de l'Artolie pour faire travailler des producteurs locaux.

Partenaires et prestataires
- Producteurs locaux de produits laitiers de chèvre, de légumes biologiques.
- Boulangerie biologique.
- AMAP de l'Artolie, Association des Jardins de l'Artolie.

Résultats obtenus

En mars 2010 : 20% d'aliments biologiques et/ou locaux : pain, produits laitiers, viande, céréales, œufs, féculents...
- Approvisionnement parfois irrégulier du fait du manque de structuration et d'offre de la filière agricole
- Excellente adhésion des différents acteurs locaux
- Sensibilisation des enfants à l'agriculture biologique et paysanne
- Visite d'un producteur laitier caprin fournissant la classe de maternelle
- Coordination avec la cantine scolaire de Lestiac pour l'approvisionnement en pain au levain fabriqué à partir de farines biologiques
- Repas 100% bio prévu pour fêter la première année de l'action
- Elargissement programmé au niveau d'autres communes de la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie grâce à l'Agenda 21 communautaire.

Bilan financier
- En 2009, passage progressif à 5%, 10% puis 15% d'aliments biologiques et/ou locaux.
- Les achats alimentaires représentent 20% du coût total du budget communal de cantine environ.
- Le surcoût approximatif lié au passage au bio et/ou local est évalué à 20% du coût des aliments.

Nouvelles pratiques au service de restauration du Collège de La Réole

Fiche d'identité : En 2008, l'établissement s'engage dans une démarche citoyenne de progrès et met en place des partenariats.

Contacts : COLLEGE PAUL ESQUINANCE
Service gestion 33190 LA REOLE
Tél : 05 56 61 11 40 - http://cpelareole.free.fr/

Pourquoi agir ?

Dans le cadre de l'Agenda 21 du collège, 3 axes sont choisis :
Axe 1 : favoriser la santé des élèves et des personnels en améliorant la qualité de l'air au collège ;
Axe 2 : encourager une alimentation équilibrée , «raccourcir » les circuits de distribution des denrées alimentaires et améliorer la qualité de certains produits.
Axe 3 : participer au tri des déchets

Comment agir ?

Au service de restauration : introduction de légumes issus de l'agriculture biologique dans les entrées (producteur local), d'œufs « bio », d'un yaourt « bio » par mois, de viande française trois fois sur quatre en moyenne.

Avec les collégiens : deux actions en 2009
*** opération petit déjeuner :** Un petit déjeuner copieux très varié et équilibré a été offert à tous les élèves de 6ème le mardi 17 mars à 8h30. Au menu : oeufs de caille – jambon blanc – tomates cerises - fruits frais et fruits secs – compotes – céréales – salades de fruits – lait au chocolat – pains spéciaux – beurre et confitures
*** animation Cap Sciences :** Un self virtuel a été présenté par l'association Cap Sciences de Bordeaux , à tous les élèves de 5ème , les 17 et 20 mars 09 . Chacun a dû composer un plateau repas à partir de cartes « entrées, plats de résistance, accompagnements, desserts et boissons ». A la caisse, la lecture des codes barres inscrits derrière les cartes a permis de calculer, pour chacun, l'équilibre nutritionnel de son plateau. L'analyse des résultats s'est faite avec un animateur, en lien avec le programme de SVT étudié en classe.

D'après le site internet du collège : http://cpelareole.free.fr/

Partenaires: Habitat Santé Environnement

Résultats obtenus

Il n'est pas évident que les élèves soient sensibles à ces choix même s'ils en sont informés mais la volonté est de servir des denrées alimentaires de meilleure qualité et de réduire les circuits de distribution. Ces choix pour l'année 2009 ont impliqué une dépense supplémentaire tout juste à la hauteur des crédits ouverts. Les membres du conseil d'administration informés de ces pratiques ont souhaité que ces actions soient reconduites même si les crédits nécessaires devaient être plus importants. Les différentes actions menées vont être reconduites en 2010 et d'autres fournisseurs locaux sont recherchés.

Bilan financier
Le coût du repas lors de l'introduction de l'un ou l'autre de ces produits est supérieur au crédit moyen ouvert mais la périodicité retenue permet de rester dans la limite du crédit global disponible.

"LE BUFFET DE MUSSONVILLE TABLE SAINE"
Restaurant d'entreprise ouvert au public

Fiche identité: ESAT de Bègles, Parc de Musonville ; Structure d'aide au travail ; Certifié ISO9001 depuis 2002 ; 7 ateliers : Restaurant avec une cafétéria ouverte au public, Espace Verts, Blanchisserie, Propreté et nettoyage, Sous-traitance, Brin-D'Azur, Couture

Contacts : Isabelle Barde
98, rue Alexis Labro 33130 BÈGLES
Tél. 05 56 49 40 07
esat.begles@adapei33.com

Pourquoi agir ?

Sensibiliser les moniteurs des ateliers et leurs équipes par le diagnostic de l'atelier cuisine afin de :
- **Améliorer les pratiques** en interne en intégrant l'aspect développement et santé durables dans chaque atelier
- **Favoriser le changement** de comportement des équipes
- Offrir aux convives une **prestation de qualité, saine**, les sensibiliser à l'alimentation - santé.
- Offrir à la commune de Bègles une restauration saine.

Comment agir ?

Le travail s'est organisé autour de l'alimentation durable à la cafétéria : Equilibre alimentaire, produits locaux et frais, création d'un jardin de fraises … Des sensibilisations et formations-actions sont mises en place au sein de l'établissement depuis 2008 auprès des salariés, une communication au sein du restaurant est affichée.

Résultats obtenus

Un vif intérêt a été remarqué de la part des clients et des usagers du restaurant. Il reste encore à sensibiliser les personnes sur un changement profond des habitudes alimentaires, avec des formations/actions, des dégustations...

Témoignages

Isabelle Barde, Chef de projet restauration : « un grand chapitre est de penser à nos achats … des achats raisonnés plus de produits bio, et des produits locaux … »

Marie-Pierre Nasse, Animatrice de formation : « On a planté des fraises avec l'équipe de la STP et les jeunes, des plants de salades, de tomates et de poivrons à partir de graines que nous avons mises à germer dans la serre. On n'utilise plus de produit chimique. On a demandé au groupe de la STP qui partait faire de l'équitation de ramener du fumier, qui enrichit la terre... On va réaliser de petites barquettes de fraises qui seront vendues au personnel de l'ESAT. On a associé l'équipe de restauration qui trie les déchets de légumes, les œufs et le marc de café dans une poubelle spéciale, que va chercher l'équipe de la STP deux fois par semaine, pour alimenter le compost. »

3. 8. Les Achats responsables

Contexte

Depuis 2004, le code des marchés publics autorise l'intégration de critères environnementaux. Depuis 2006, il intègre explicitement le développement durable. Les objectifs de développement durable deviennent des éléments à prendre en compte autant dans la détermination des besoins à satisfaire (art. 5) que dans les conditions d'exécution d'un marché (art. 14).

Un Plan national d'actions pour des achats publics durables a été adopté en mars 2007. Il donne des éléments de connaissance, fixe des objectifs généraux et des objectifs sectoriels. Il couvre une période de trois ans (2007-2009) et fera l'objet d'une révision au terme de cette période.

Dans le cadre du Grenelle Environnement, la circulaire du 3 décembre 2008 sur l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable, instaure l'élaboration d'un Plan Administration Exemplaire basé sur vingt actions communes dont une grande partie porte sur les achats durables.

Les achats publics durables connaissent actuellement une forte dynamique de développement. L'impulsion est donnée, les outils mis à la disposition des acheteurs existent, les principaux sont présentés ci-dessous. En se rapprochant notamment d'un réseau existant dans sa région ou à proximité, un acheteur trouvera tous les éléments d'information nécessaires afin de démarrer la démarche, il trouvera des contacts utiles et pourra bénéficier de l'expérience d'acheteurs expérimentés».
[ADEME, http://www.ademe.fr Rubrique collectivité / ecoresponsabilité / achats responsables]

Le saviez-vous ?

Si tous les produits de consommation ont des impacts sur l'environnement, certains d'entre eux sont plus respectueux de l'environnement tout en conservant leurs qualités. On appelle éco-produits ces produits qui entraînent moins d'impacts, tout au long de leur cycle de vie (production, distribution, utilisation, fin de vie) et conservent leurs performances lors de l'utilisation.

Pour identifier les éco-produits, il est possible de se référer aux écolabels officiels mis en place par les pouvoirs publics. Ces écolabels garantissent à la fois la qualité d'usage du produit et ses caractéristiques écologiques. En France, on trouve principalement le label NF Environnement et l'écolabel européen.

Les écolabels sont attribués à des produits suivant une approche multicritère (consommation de matière première et d'énergie, production de déchets, émission dans l'eau et dans l'air) qui prend en compte l'ensemble du cycle de vie du produit (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie du produit, en passant par son utilisation).
[ADEME, http://www.ademe.fr Rubrique collectivité / ecoresponsabilité / achats responsables]

La prise en compte de l'environnement est :
-Multi-étapes : prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie du produit (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie du produit, en passant par la fabrication, la distribution, l'utilisation).
- et Multicritères : prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux générés (matières premières, énergie, préservation de la biodiversité, pollution de l'eau, de l'air, des sols, déchets, bruit…).

Dans un marché public, il est possible de faire référence à un écolabel, à condition de ne pas l'exiger, mais plutôt de se référer à ses caractéristiques techniques, dont environnementales.

Près de 50 produits et services sont couverts par l'écolabel et notamment :
- Ameublement (Mobilier de bureau, Mobilier d'éducation, Mobilier de collectivité)
- Bricolage (Revêtements sols durs ; Peintures et vernis d'intérieur ; Peintures et vernis d'extérieur ; Peintures, vernis et produits connexes ; Colorants universels ; Colles pour revêtements de sol ; Profilés de décoration et d'aménagement)
- Jardinage (Amendements pour sols, Milieux de culture, Composteurs individuels de jardin)
- Papeterie / Papier (Papier à copier et papier graphique ; Enveloppes et pochettes postales ; Cahiers ; Carnets ; Copies ; Feuillets mobiles ; Blocs ; Agendas ; Colles de papeterie ; Instruments d'écriture)
- Produits d'entretien (Liquides vaisselle ; Détergents textiles ; Détergents pour lave vaisselle ; Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires ; Produits de nettoyage)
- Produits d'hygiène (Savons, shampooings et après-shampooings)
- Produits à usage professionnel (Produits de signalisation horizontale ; Absorbants tous liquides utilisables sur sols ; Blocs d'éclairage de sécurité)
Vie domestique (Ampoules électriques ; Papier hygiénique, papier cuisine et autres produits en papier ; Absorbant à usage domestique ; Auxiliaires mécaniques de lavage ; Filtres à café ; Sacs sortie de caisse ; Sacs poubelles ; Sacs pour la collecte et la précollecte de déchets ; Sacs cabas)

Quel rapport avec la Santé Environnementale ?
Les caractéristiques environnementales des produits écolabellisés prennent en compte la qualité sanitaire et notamment sont exempts des composés chimiques nocifs.

Par exemple, le label NF Environnement pour les cahiers exige :
- la réduction de la consommation d'énergie et des émissions dans l'air et l'eau lors de la fabrication des cahiers, des carnets, des blocs, des couvertures et des intercalaires
- la réduction des substances dangereuses utilisées pour les encres, les colles, les agents de nettoyage et les solutions de mouillage lors de l'impression.
… évitant ainsi l'émanation de substances nocives dans l'air, dans la phase de production et d'utilisation des cahiers.

Autre exemple, les critères environnementaux de l'écolabel européen pour les nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires visent en particulier :
- A limiter la quantité d'ingrédients nocifs, en réduisant la quantité de détergent utilisée et en réduisant les déchets d'emballage,
- A limiter ou prévenir les risques pour la santé ou l'environnement liés à l'utilisation des substances dangereuses,
- A promouvoir la diffusion d'informations qui permettront au consommateur d'utiliser le produit avec efficacité et en réduisant au maximum son incidence sur l'environnement.

Comment agir ?

L'achat public responsable fait l'objet de nombreuses publications et de réseaux de collectivités. En région Aquitaine, le Conseil Régional et l'ADEME animent le Réseau Aquitain des Achats Responsables (RAA), qui apporte conseils techniques, recense et met à dispositions des acheteurs de nombreux outils, notamment ceux élaborés par le Groupement Permanent d'Etudes des Marchés Publics sur le Développement Durable (Ministère des finances).

Pour un achat public responsable, il convient avant tout de bien s'interroger sur les besoins de la collectivité : faire un état des lieux des pratiques actuelles et une évaluation des besoins réels. Il est aussi nécessaire de se renseigner sur l'état du marché avant toute action (existence d'écolabels, exemple de marchés, vérifier l'état de la concurrence …), voire d'identifier la faisabilité budgétaire avant le lancement de la consultation. L'élaboration du cahier des charges doit permettre d'identifier des critères environnementaux et sanitaires (imposés ou recommandés) en santé environnementale, d'élaborer une grille d'analyse des offres dans laquelle les critères santé environnement sont apparents…
Des ressources sont disponibles dans la partie bibliographie de ce cahier.

Ce qu'en dit le PNSE

Le PNSE 2 n'envisage pas directement les achats responsables, mais vise plutôt la réglementation de l'usage de substances préoccupantes. Ainsi, certaines thématiques traitées aboutiront à l'évolution des politiques d'achats, pour restreindre et limiter l'exposition à certaines substances (ex : COV, aldéhydes...). L'étiquetage obligatoire des matériaux de construction et de décoration sur leur contenu en Composés Organiques Volatils, permettra une information des acheteurs (action 7 et 8).

Le PNSE2 vise également la mise en place des mesures concernant la qualité de l'air et d'information (actions 9 et 19), dans le but de former les acteurs et d'anticiper les risques (action 46). Ces actions montrent l'importance de la contribution des achats publiques dans la prise en compte de la santé environnementale : faire des choix éclairés, appliquer le principe de précaution ou encore anticiper les futures réglementations.

Témoignages

Intégrer la santé environnementale au niveau des achats publics - Pays du Cœur Entre Deux Mers
Intégration des critères santé –environnement dans l'achat de produits d'entretien - Ville de Blanquefort

Zoom sur : La plate-forme électronique "Commande Publique et développement durable"

Elle permet le recueil et la recherche de contacts et de documents :
- elle vise à faciliter le développement des achats publics durables.
- on peut y effectuer des recherches en fonction des types d'achats, de considérations environnementales ou sociales, de types de documents ou de structures publiques à l'origine de ces initiatives...
- on y trouve des guides, des éléments réglementaires et des dossiers de consultation (exemple de cahier des charges, de cahier des clauses particulières, règlement de consultation …).

Certaines fonctions sont réservées aux acheteurs publics inscrits. L'inscription prend 2 minutes …
http://www.achatsresponsables-bdd.

Intégrer la santé environnementale dans les achats publics

Fiche d'identité : 7 Communautés de Communes ; 71 communes ; près de 86 000 habitants ; 533 km2 ; densité : 161 habitants au km² (Gironde 136 hab / km²)

Contacts : Olivier Châtain, Chargé de mission Développement Durable - 05-56-23-95-17 ; ochatain@coeurentre2mers.com http://www.coeurentre2mers.com/

Pourquoi agir ?

L'objectif est de former un réseau d'échange d'expériences et de compétences au sein des élus du Pays, pour faciliter l'identification des produits, des labels, accompagner à la rédaction du cahier des charges et grouper les commandes pour faire baisser les coûts des fournitures.

Comment agir ?

Dans un premier temps, un groupement de commandes pourrait être créé à la rentrée 2010, avec les communes volontaires du Pays, pour fournir aux écoles qui le souhaitent une gamme de matériel scolaire « de rentrée » respectueux de la santé et de l'environnement.
L'opération s'accompagnera d'une campagne de sensibilisation en milieu scolaire (modalités à déterminer).

Un groupe de travail composé d'élus a démarré en octobre et suscite une grande réactivité de la part de ses membres.
Nov-Déc 2009 : Partage d'expériences des membres du groupe, recherche d'expériences extérieures.
Janv-Fev 2010 : formation des élus sur l'achat responsable (les labels, les produits, le CMP).
Mars-Avril 2010 : appel à participation auprès des mairies et écoles du Pays.

En janvier 2010, le projet est retenu à l'appel à projet du Réseau Aquitain des Achats responsables (ADEME – Région Aquitaine) et bénéficiera d'un appui juridique pour le passage à l'acte.

Partenaires :
Syndicat mixte du Pays Cœur Entre 2 Mers ; Collectivités volontaires du Pays (10 membres du groupe de travail pour le moment) ; Réseau Aquitain des Achats Responsables

Résultats obtenus

Les indicateurs d'évaluation envisagés (en construction) :
- nombre de collectivités et d'écoles impliquées dans le projet ;
- nombre de lots et de références produits commandés ;
- nombre d'élèves bénéficiaires.

Aquitaine

www.achatsresponsables.com/aquitaine

COMMANDE PUBLIQUE & DEVELOPPEMENT DURABLE

Lettre n°11 Mars/Avr. 2010

« Changeons nos comportements » ! Le thème retenu pour la semaine du développement durable (du 1er au 07 avril 2010) souligne les pouvoirs et responsabilités des individus et organisations publiques/privées dans les processus de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. Sur ces questions, les achats se sont imposés comme un levier d'action efficace ! A ce titre, la table ronde du 23 mars dernier en marge de l'exposition « Consom'Attitude » de Cap' Sciences-Bordeaux, a été l'occasion pour des membres du RAA de partager leurs expériences et rappeler le rôle clé des acheteurs publics !

VIE DU RESEAU AQUITAIN

BREVE 8ème journée régionale du RAA : les groupements de commande à l'honneur !

Le **08 juin 2010** se dérouleront à Bordeaux les 8ème rencontres du RAA sur le thème « **groupements de commandes et mutualisation des achats : vecteurs de politiques d'achats publics responsables** » ? La rationalisation des moyens met les groupements de commandes sur le devant de la scène et offre l'occasion de cartographier ses achats ou de recenser précisément ses besoins. Autant d'opportunités propices à la réalisation d'achats plus responsables ! Avec pour objectif d'enrichir ces rencontres par des retours d'expériences, nous sommes en recherche de témoins qui souhaiteraient s'investir... **Merci de nous contacter** ! contact-raa@achatsresponsables-aquitaine.fr
Commencez à échanger via le forum en ligne à votre disposition sur http://info.marchespublics-aquitaine.org
Formulaires d'inscription et programme bientôt en ligne sur : www.achatsresponsables.com/aquitaine >>

BREVE Appel à projets 2009/10 du RAA : l'accompagnement commence !

Motivées par les leçons tirées du 1er appel à projet du RAA (2006), une journée « inter-structures » de lancement s'est tenue le 28 janvier afin de regrouper les acteurs retenus pour l'« *accompagnement méthodologique à la mise en place d'une politique d'achats responsables* ». A présent démarre la phase d'accompagnement qui s'étendra jusqu'à fin 2010, avant un partage des résultats avec l'ensemble des membres du réseau courant 2011...

Marché écoresponsable de produits d'entretien ménagers à Blanquefort

Fiche d'identité : 15.000 habitants Agenda 21 depuis 2007.

Contact : Virginie LANNES, chargée de mission développement durable et citoyenneté - 05 56 95 57 86
Mairie - BP 20117 – 33294 Blanquefort
virginie.lannes@ville-blanquefort.fr
www.ville-blanquefort.fr
Blog Agenda 21 : http://infos.blanquefort.net/blog/

Pourquoi agir ?

Le marché de produits d'entretien ménager de la commune arrivant à son terme, le service entretien ménager et restauration a souhaité y intégrer des critères de développement durable afin d'être en cohérence avec l'Agenda 21 municipal. La motivation était également liée à la santé des agents du service et à celle des utilisateurs des bâtiments entretenus.

Comment agir ?

La mission Agenda 21 a accompagné le service entretien ménager dans son projet. Elle l'a mis en relation avec l'association HSEN qui, grâce à un contrat de prestation, a pu aider le service à monter son cahier des charges et tous les documents administratifs nécessaires au lancement du marché (étape finalisée en septembre 2009) : achat de microfibres pour diminuer l'utilisation de produits, achat de produits écolabellisés pour remplacer certains produits plus traditionnels, etc.

Partenaires et prestataires : HSEN

Liens avec autres actions de DD

Information des utilisateurs des bureaux, crèches, écoles, etc. aux nouvelles pratiques d'entretien et à leur objectif de préservation de la santé et incitation à faire de même à la maison.
Lien avec la constitution d'un réseau d'éco-ambassadeurs (agents municipaux volontaires pour réfléchir à l'éco-exemplarité de la mairie en matière de transports, de consommation de papier, de déchets, etc) : le service entretien ménager dispose par exemple de 5 éco-ambassadeurs motivés et formés au développement durable dans toutes ses dimensions.

Résultats obtenus

Le marché n'a pas encore été lancé à ce jour. En effet, l'estimation réalisée par le service du montant du marché, suite à l'intégration de critères éco-responsables (microfibres en particulier), a dépassé le budget prévisionnel.
Le non-aboutissement de la démarche à ce jour s'explique principalement par le fait que la démarche « logique » n'a pas été respectée : pour des raisons de délais, il a été décidé de remettre à plus tard l'analyse des pratiques d'entretien actuelles. Ainsi, le marché a été monté en fonction des quantités actuelles de produits utilisés alors qu'une analyse préalable et un changement des pratiques auraient pu aboutir à les réduire et ainsi compenser les surcoûts liés à certains produits par des réductions de quantité.
Un autre élément à prendre en compte obligatoirement dans les calculs tient également à l'achat de microfibres : la constitution d'un stock grève le budget de départ alors qu'elles seront utilisées, si de bonne qualité, pendant plusieurs années.

Annexes

Annexe 1. Tables des témoignages
Annexe 2. Ressources pour en savoir davantage
Annexe 3. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 4. Présentation de l'Association HSEN
Annexe 5. Planète 21 - Spécial nettoyage écologique - newsletter de l'Agenda 21 de la Gironde - Janvier 2010
Annexe 6. Questionnaire d'évaluation du cahier d'expérience : Dites nous ce que vous en pensez ...

Acteurs	Thème	Titre de l'action	Page
Barsac	Entretien des espaces publics	Ville en pleine santé	55
Bassens	Information du public	Démarche participative dans la gestion des risques	19
Bernos-Beaulac	Entretien des espaces scolaires	Amélioration des pratiques environnementales	63
Blanquefort	Entretien des espaces publics	Réduction du désherbage chimique des trottoirs	53
Blanquefort	Achats responsables	Intégration des critères santé –environnement dans l'achat de produits d'entretien	77
Bordeaux	Intégration de la santé dans l'Agenda 21	La Santé environnementale dans l'Agenda 21	30
Cenon	Nettoyage des espaces intérieurs	Diagnostic partagé et plan de gestion sur l'utilisation des produits chimiques	39
Haux	Entretien des espaces publics	50 % de réduction des herbicides et protection des agent	54
Mérignac	Intégration de la santé dans l'Agenda 21	Elaboration du Plan Local de Santé	24
Mérignac	Qualité de l'air dans la construction de bâtiments	Evaluer et assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les bâtiments existants et en construction	34
Mérignac	Entretien des espaces verts	Eco-certification des principaux parcs	57
Paillet	Alimentation	Cantine scolaire municipale engagée	70
Pessac	Entretien des espaces verts	Objectif Zéro pesticide	62
Portets	Entretien des espaces publics	Ville en pleine santé	56
CDC de Captieux-Grignols	Rendre des Enfants - Acteurs	Les ALSH	47
CDC de Coutras	Intégration de la santé dans l'Agenda 21	Comment agir et pourquoi : Lancement de l'Agenda 21	29
CDC Estuaire	Information du public	Les Familles Pilotes	25
CdC de l'Estuaire	Qualité de l'air dans la construction de bâtiments	Accompagnement à l'agrandissement du Centre de Formation des Métiers	35
CDC de l'Estuaire	Nettoyage des espaces intérieurs	Nettoyage écologique des locaux des bâtiments publics	40
CDC du Canton de Villandraut	Information du public	Sensibilisation aux bonnes pratiques des aides à domicile	27
CdC du Vallon d'Artolie	Qualité de l'air dans la construction de bâtiments	Critères pour la construction du Pôle Petite Enfance	36
Pays du Cœur Entre Deux Mers	Achats responsables	Intégration de la santé environnementale dans les achats publics	76
PNR et Pays des Landes de G.	Information du public	Formations des prestataires de gîtes	28
C. Urbaine du Grand Lyon	Urbanisme/Aménagement	Le programme AMICA	67
Conseil Général de la Gironde	Information du public	Informer et mobiliser des agents	18
Conseil Général de la Gironde	Nettoyage des espaces intérieurs	Nettoyage écologique et formation des agents	41
Conseil Général de la Gironde	Nettoyage des espaces intérieurs	La Santé Environnementale dans les collèges	42
Conseil Général de la Gironde	Rendre des Enfants - Acteurs	Le Cartable Sain avec la Commission DD du CG jeunes	49
Conseil Général de la Gironde	Entretien des espaces verts	Gestion différenciée des abords de la voirie	60
Conseil Général de la Gironde	Urbanisme/Aménagement	Le levier du foncier en Gironde	67
ESAT de Bègles ADAPEI	Nettoyage des espaces intérieurs	Prestations de nettoyage saines et écologiques	43
ESAT de Bègles ADAPEI	Entretien des espaces verts	Prestations de gestion différenciée des espaces verts	59
ESAT de Bègles ADAPEI	Alimentation	Le buffet de Mussonville – Table saine	72
Asso Française des Designers	Information du public	Sensibiliser et mobiliser le designers	21
Rotary Club de Gradignan	Information du public	Mobiliser autour du DD et de la santé	22
Union Régionale des Médecins Libéraux d'Aquitaine	Information du public	Conférence et outil multimédia	23

Annexe 2. Ressources pour en savoir davantage

Réglementation et plans d'actions

Le code de la santé publique - http://www.legifrance.gouv.fr/
Loi sur l'air et l'utilisation rationelle de l'énergie - http://www.drire.gouv.fr/national/environnement/loi-air.html
Loi relative à la lutte contre le bruit - http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000179257
La loi Solidarité et Renouvellement Urbains - SRU http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=98
Le Grenelle de l'environnement - http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/
Plan National Nutrition et Santé - PNNS - http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/programme-national-nutrition-sante-2006-2010.html
Plan National Santé Environnement – PNSE2 http://www.ecologie.gouv.fr/DEUXIEME-PLAN-NATIONAL-SANTE.html
Les douze mesures phares du PNSE 2 - http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-12-mesures-phares-du-PNSE2.html
Plan Régional Santé Environnement – PRSE - http://prse.aquitaine.free.fr/
Plan Santé au travail - PST1: http://www.environnement.gouv.fr/IMG/pdf/le_plan_national_sante_au_travail_cle05c7a7.pdf
PST2 : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/dossiers-de-presse,46/plan-sante-au-travail-2010-2014,11031.html
Plan Ecophyto 2018 - http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/phyto-2018-plan-pour
Le Plan Cancer : Plan Cancer 2003-2007 http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/cancer/index2.htm
Plan Cancer 2009-2013 http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/plan-cancer-2009-2013.html
Plan de protection de l'Atmosphère - PPA - http://www.drire.gouv.fr/national/environnement/ppa.html
Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Aquitaine - PRQA - http://www.drire.gouv.fr/aquitaine/environnement/prqa/air_prqa.html
Plan de prévention du bruit - PPBE - http://www.ecologie.gouv.fr/Les-plans-de-prevention-du-bruit.html
Plan de Ville durable - http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=372
REACH - http://www.ecologie.gouv.fr/-REACH-.html

Les Agendas 21 locaux

Conseil Général de la Gironde : http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_10023/l-agenda-21-de-la-gironde
Ministère de l'Ecologie, de l'energie, du développement durable et de la Pèche - http://www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-.html

Comité 21 - Les Agendas 21 en France : http://www.agenda21france.org/

Oganisations nationales et internationales

Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail - AFSSET - http://www.afsset.fr
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME - http://www2.ademe.fr
Agence nationale de l'habitat - ANAH - Lutte contre l'habitat indigne : http://www.anah.fr/lanah/les-missions/habitat-indigne/
Centre d'information et de documentation sur le bruit - CIDB - http://www.bruit.fr
Association Santé - Environnement - France - http://www.asef-asso.fr/
Associations Santé - Environnement - Belgique - http://www.sante-environnement.be/
Centre Scientifique et Technique du bâtiment - http://www.cstb.fr/
Fédération des associations agréées de Surveillance de la Qualité de l'air - http://www.atmo-france.org/fr/
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé - http://www.inpes.sante.fr/
Institut national de recherche et de sécurité pour la protection des accidents du travail et des maladies professionnelles - INRS http://www.inrs.fr
Institut de veille sanitaire - InVS - http://www.invs.sante.fr/
Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques - INERIS - http://www.ineris.fr/
Ministère de la Santé - http://www.sante-sports.gouv.fr/
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - http://www.developpement-durable.gouv.fr/
Observatoire de la qualité de l'air intérieur - OQAI - http://www.air-interieur.org/oqai.aspx
Observatoire des pesticides - http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/
Organisation mondiale pour la santé - OMS - http://www.who.int/fr/
Substitution CMR - http://www.substitution-cmr.fr/
Portail Santé - Environnement - travail - http://www.sante-environnement-travail.fr/
Pôle national de lutte contre l'habitat indigne - Meeddad - http://www.habitatindigne.logement.gouv.fr/

Organismes régionaux et départementaux

Directions régionale et départementale des affaires sanitaires et sociales - DRASS DDASS - http://aquitaine.sante.gouv.fr
Les Directions Régionales de l'industrie, de la Recherche et de l'environnement - DRIRE - http://www.drire.gouv.fr/
Plan de déplacement urbain de la CUB - http://www.lacub.com/projets/03_pdu.shtm
Conseil Général de la Gironde - CDA21 - http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_10023/l-agenda-21-de-la-gironde
Conseil Régional d'Aquitaine - http://aquitaine.fr/
Plan Climat Régional - http://aquitaine.fr/politiques-regionales/developpement-durable/plan-climat-aquitain.html
Réseau de Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine - Airaq - http://www.airaq.asso.fr/
Habitat Santé Environnement – HSEN, Association spécialisé en santé environnementale - http://www.hsen.org

Annexe 3. Contexte législatif et réglementaire

La prise en compte de la santé environnementale par les outils législatif et réglementaires n'est pas nouvelle, mais ces outils sont actualisés et complémentés au fur et à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques et des moyens technologiques. Ces outils réglementaires reflètent notre état de connaissance de la santé environnementale, mais il y a un délai avant la transposition des nouvelles connaissances dans les textes réglementaires. Le principe de précaution s'applique spécialement dans ce cas. Comme par exemple, les valeurs seuil réglementaires vis à vis de la qualité de l'air intérieur constitue actuellement un « vide réglementaire », mais ces valeurs seuil sont en cours de définition et seront publiées prochainement.
Voici une liste non exhaustive de quelques textes réglementaires concernant la santé environnementale. Pour un bon usage de ces textes, soyez conscient de leur utilité et leur limite et rappelez-vous que la responsabilisation de l'individu est une clé du succès dans la mise en place des actions concrètes sur le terrain.

... Sur la santé

Code de la santé publique Livre III

Le livre III est consacré à la santé et l'environnement, qui précise notamment qu'un « plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est élaboré tous les cinq ans. Ce plan prend notamment en compte les effets sur la santé des agents chimiques, biologiques et physiques présents dans les différents milieux de vie, y compris le milieu de travail, ainsi que ceux des événements météorologiques extrêmes ». Article L1311-6 Créé par Loi n°2004-806 du 9 août 2004

Loi Grenelle 1

Titre III : prévention des risques pour l'environnement et la santé.
La loi Grenelle I a été votée cette année. Fruit d'une concertation élargie, elle décline la santé environnementale en reprenant les propositions du groupe dédié « Instaurer un environnement respectueux de la santé » ; plusieurs articles font référence à notre environnement chimique et au principe de prévention. Extraits :
Article 29 : Principes: précaution, substitution, participation, pollueur-payeur, Élaboration d'un 2ième plan santé environnement en 2008 de façon concertée pour la période 2009-2012 (…)
Article 30 : Renforcements des contrôles de l'État sur les utilisations des substances chimiques (...)
Article 31 (santé au travail): Renforcement du suivi de l'exposition professionnelle aux substances préoccupantes (…)
Article 32 : Plan de réduction des particules, Air intérieur : étiquetage obligatoire des produits de construction et de décoration et interdiction des substances classées CMR 1 et CMR 2 (cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques) (…)
Article 33 : Lutte contre pollutions sonores et lumineuses. Incitation à la mise en place d'observatoire du bruit dans les grandes agglomérations, Résorption (…) des points noirs de bruits les plus préoccupants pour la santé (…)
Article 34 : L'utilisation des substances nanoparticulaires fera l'objet d'un débat public. Leur fabrication, importation et mise sur le marché précédées d'une déclaration obligatoire préalable, Élaboration d'une méthodologie d'évaluation de leurs risques et de leurs bénéfices. Amélioration de l'information des salariés, Plan national d'adaptation au changement climatique (…)
Article 38 (déchets) : Objectif : réduire de 15% d'ici 2012 les déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Objectifs nationaux : Réduire la production d'ordures ménagères, Augmenter le taux de recyclage matière et organique

Plan National Santé Publique

Les Articles 19 à 39 sont relatifs à la Lutte contre les risques sanitaires liés à l'environnement : plan national, surveillance épidémiologique en entreprise, protection de la qualité sanitaire des eaux potables et lutte contre le saturnisme. Il annonce le Plan National Santé Environnement.

Plan National Nutrition et Santé – PNNS

La mise en place d'une politique nutritionnelle est une priorité de santé publique. Le rôle joué par la nutrition comme facteur de protection ou de risque des pathologies les plus répandues en France est de mieux en mieux compris, qu'il s'agisse du cancer, des maladies cardiovasculaires de l'obésité, de l'ostéoporose ou du diabète . Même si la nutrition n'est pas le seul déterminant de ces pathologies, c'est un facteur sur lequel il est possible d'intervenir, collectivement et individuellement. En 2009 le PNNS 2 a été lancé pour 5 ans.

Le Plan Santé au travail -PST2

Le deuxième Plan Santé au travail 2010-2014 à pour objectif de :
- diminuer les expositions aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- développer une politique de prévention active des risques professionnels, comme les risques chimique CMR (cancérogènes mutagènes reprotoxiques = exposition à des substances toxiques entraînant un changement du génome et par conséquent des risques de cancers, ou ayant un impact sur la fertilité et la reproduction), et neurotoxique, les troubles musculo-squelettiques et les risques psychosociaux.

Le PST2 vise à instaurer une politique de prévention active avec une attention particulière portée aux catégories de travailleurs les plus fragiles (jeunes, seniors, saisonniers…). Un volet communication sensibilisation en fait partie également.

Le Plan Cancer

Le Plan Cancer Plan Cancer 2003-2007, fait référence à l'influence de l'environnement : « De très nombreux cancers peuvent être évités en limitant les agressions contre nos organismes. Celles-ci sont la conséquence de nos comportements : fumer, boire à l'excès, exposer un jeune enfant au soleil sans protection, ne pas manger assez de fruits et légumes. Elles résultent également de notre environnement : subir le tabagisme passif, côtoyer des matières cancérigènes dans son travail, respirer un air pollué par des agents potentiellement cancérigènes… »

Le Plan Cancer prévoit de renforcer la lutte contre les cancers professionnels et environnementaux (mesures 13 à 14) et de promouvoir des attitudes favorables à la santé (mesure 15 à 20). Le plan vise également à améliorer le dispositif de connaissance des effets cancérigènes des agents polluants présents dans l'environnement.

Le Plan Cancer 2009-2013, vise à caractériser des facteurs individuels, comportementaux et les risques environnementaux (mesure 3). Il vise à prévenir le risque cancérogène en milieu professionnel (mesure 12) et à contribuer à rendre l'environnement favorable à l'adoption et au maintien d'une activité physique régulière, d'une alimentation saine pour tous les publics et particulièrement les personnes atteintes de cancer ou à risque (mesure 11).

Le Plan National Santé Environnement 2 (PNSE)

Il définit les priorités d'action pour réduire l'impact sanitaire de l'environnement. Il s'articule avec les autres plans de santé publique et ceux qui sont destinés à protéger l'environnement, en s'intéressant prioritairement à ses répercussions sur l'homme.

Le PNSE 2 2009-2013 porte sur les inégalités environnementales. Il propose un axe fort à travers la réduction des inégalités environnementales liées aux personnes (ages, sexes, héritage génétique, sociologie), aux situations de surexpositions et de multi-expositions, à l'exposition précoce des enfants, in utero et dans les premiers âges de la vie.

Le PNSE 2. comporte douze mesures phares :
1. Réduire de 30% les concentrations dans l'air ambiant en particules fines d'ici 2015 et les émissions dans l'air et dans l'eau de 6 substances toxiques d'ici 2013
2. Mettre en place un étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits les plus émetteurs de substances dans l'air intérieur des bâtiments, et rendre obligatoire l'utilisation des produits et matériaux les moins émissifs dans les écoles et crèches ;
3. Favoriser les mobilités douces pour diminuer à la fois l'impact environnemental des transports et développer l'activité physique, qui est un élément essentiel en matière de santé ;
4. Assurer la protection des aires d'alimentation des 500 captages d'eau les plus menacés ;
5. Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement, en engageant dès le mois de juillet 2009 les travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'action national, en installant le comité de suivi et de pilotage de ce plan ;
6. Mettre en place dès 2010 un programme de biosurveillance sanitaire de la population ;
7. Expérimenter un dispositif de traçabilité des expositions professionnelles dans 4 régions ;
8. Renforcer le contrôle des substances, préparation et articles mis sur le marché en France, notamment sur les produits destinés aux enfants ;
9. Réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants : une expérimentation de surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles (2009-2011)
10. Développer des conseillers « Habitat santé », pouvant se rendre au domicile des personnes
11. Poursuivre le programme de lutte contre l'habitat indigne (obj 20 000 logements traités par an)
12. Identifier et gérer les « points noirs environnementaux » (zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques)

Assorti de mesures financières, le PNSE est décliné au niveau régional par le Plan Régional Santé Environnement – PRSE. Elaboré en concertation avec les services de l'Etat ; les collectivités et les acteurs professionnels concernés, le Plan Régional Santé Environnement devrait être publié mi-2010. Plus d'info sur : http://prse.aquitaine.free.fr

... Sur la mise sur le marché et l'utilisation des substances chimiques

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation of chemicals

Ce programme européen a pour objet de renforcer les connaissances sur les effets éventuels des substances chimiques sur la santé et l'environnement, et permettre une meilleure gestion des risques liés à leur production et leur utilisation éventuelles.
« REACH est un règlement, et donc un texte qui s'applique de manière identique sans transposition dans chaque état membre […]. REACH, adopté en 2006, permet de recenser les substances chimiques produites ou importées et commercialisées en Europe. Et même s'il apparaît comme un règlement complexe imposant des obligations aux industriels, il constitue un outil fondamental, pour les industriels, les pouvoirs publics et la société civile, pour améliorer à long terme le bien-être de la population en termes de santé et d'environnement. Les coûts de mise en oeuvre du système par les entreprises apparaissent ainsi bien inférieurs aux bénéfices sanitaires attendus de l'application du règlement. Les études d'impact réalisées par la Commission européenne préalablement à l'adoption du règlement avaient ainsi estimé comme bénéfices à terme une diminution de 2 000 à 4 000 décès par cancer par an, au niveau européen et une réduction des dépenses de santé publique qui pourrait aller jusqu'à 50 milliards d'euros sur 30 ans ».

Directives communautaires 98/8/CE et 91/414

Les Biocides et la directive 98/8/CE concernent la mise sur le marché des pesticides à usage non-agricole, désinfectants, produits d'hygiène humaine et vétérinaire, eaux de boisson, les produits de protection (du bois, des conteneurs, de fluides industriels…), les produits antiparasitaires (rodenticides, insecticides ménagers, répulsifs…), les autres produits (protection des aliments, antisalissures, fluides d'embaumement, lutte contre des vertébrés…). Les Pesticides et la Directive 91/414 concernent la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et l 'évaluation des substances actives entrant dans la composition des pesticides.

Plan Ecophyto 2018

« Le plan Ecophyto 2018, mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement et à la demande du Président de la République, vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018, si possible. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies ». Le plan Ecophyto 2018 prévoit également des actions spécifiques pour réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces non-agricoles.

... Sur la mise sur l'air et le climat

Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

Elle est codifiée dans le code de l'environnement, vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain.
Il instaure « Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu à chacun ».
La loi rend obligatoire : la surveillance de la qualité de l'air assurée par l'Etat, la définition d'objectifs de qualité, l'information du public. La loi sur l'air prescrit l'élaboration d'un Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA), qui prend en compte les domaines qualité de l'air, émissions atmosphériques, santé, transport, environnement, des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour des agglomérations de plus de 250 000 habitants, d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU) pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants.

Le Plan Climat National

Le plan climat National publié en 2004, vise à répondre et à se préparer aux impacts de changement climatique, qui posent des risques déjà perceptibles sur le patrimoine naturel et sur l'économie.
Il vise plus particulièrement à respecter les objectifs de réduction des Emissions de Gaz à effet de Serre (GES) fixés dans le cadre du protocole de Kyoto.
Le plan Climat est décliné au niveau local par des plans d'actions territoriaux (plan climat régional, départemental, communal) qui donnent les villes des moyens d'agir concrètement contre le changement climatique sur leur territoire et a leur échelle. Dans la loi Grenelle 1, l'article précise que l'"État incitera les communes de plus de 50 000 habitants à se doter d'un plan climat-énergie avant 2012, suscitera la définition dans chaque région d'un schéma régional des énergies renouvelables, préparera un Plan national d'adaptation climatique pour les différents secteurs d'activité d'ici à 2011.
Les risques pour la santé liés au climat vont devenir un enjeu majeur dans les années à venir : multiplication des événements extrêmes (période de grands froids, canicules), phénomène météorologique extrême et risques naturels (orage, pluie, sécheresse), modification de la végétation et arrivée d'une végétation «exogène » (augmentation du pollen, des spores), détérioration de la qualité de l'air(ozone et poussière), contamination des aliments et de l'eau (suite à des fortes pluies, changement des milieux marins), transmission des maladies infectieuses par des insectes, tiques et animaux, appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, adaptation de l'habitat et matériaux de construction et d'isolation.

... Sur le bruit

La loi bruit

La loi bruit, codifiée dans le code de la santé publique, dans le code de l'environnement, dans le code civil, dans le code général des collectivités territoriales et dans le code pénal, vise à mettre en place des mesures de prévention des émissions sonores.
Il réglemente certaines activités bruyantes, fixe des normes pour l'urbanisme et la construction au voisinage des infrastructures de transports, instaure des mesures de protection des riverains des aérodromes, simplifie la constatation des infractions, renforce les modalités de contrôle et de surveillance ainsi que les sanctions judiciaires et administratives pour l'application de la réglementation.
A l'échelle départementale on y trouve des pôles de compétence bruit, représenté par le Service Santé Environnement de la DDASS.

La Directive Européenne 2002/49/CE

La directive sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement vient en complément d'autres réglementations et dispositifs, et instaure la réalisation des cartes de bruits et des plans de prévention de bruit pour les grandes agglomérations dans une première étape, et les plus petites dans une seconde. Ils comprennent des actions de réduction de bruit (urbanisme, trafic, aéroport …), mais aussi un volet communication et pédagogique vers le public et les scolaires.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)

La loi SRU donne des objectifs de réduction des nuisances sonores et de prévention des pollutions de toute nature. Il constitue un outil pour les collectivités locales s'intégrant dans les projets d'aménagement et de développement durable du P.L.U.

... Autres

Lois et règlements concernant la lutte contre l'habitat indigne

Des disposition touchant l'habitat insalubre figurent dans de nombreuses lois qui touchent à des domaines divers. La loi de MObilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion, dite «loi MOLLE», publiée au Journal Officiel du 27 mars 2009 est une des lois récentes qui contribuent plus précisément à la lutte contre l'habitat indigne.

Plan ville durable

Le plan ville durable lancé en 2008, a pour but de favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville par la mise en valeur d'opérations exemplaires d'aménagement, et en suscitant de nouvelles réalisationspar les collectivités et les acteurs de la ville.

L'Association Habitat Santé Environnement (HSEN)

Habitat Santé Environnement (HSEN) mène des actions situées au carrefour des questions sur la santé, l'environnement et le développement, soutenues par un réseau scientifique pluridisciplinaire international et menées en Gironde par Dr Weissmann, docteur en Phytopathologie, spécialisé en Environnement durable et Dr Farbos, docteur en Génétique et Biologie moléculaire, spécialisé en Santé environnementale.

Les objectifs et les missions de Habitat Santé Environnement

Ayant pour but d'améliorer la qualité de l'environnement et des milieux de vie et la mise oeuvre du développement durable des collectivités, les actions de Habitat Santé Environnement sont présentées à travers 4 objectifs :

- Inciter les collectivités territoriales à mettre en place une démarche Agenda 21 local et mener des programmes en lien avec leurs propres engagements
- Eduquer les différents acteurs au développement durable (élus, responsables. agents, professionnels, habitants, écoliers....)
- Mettre en action des politiques durables (conseil et assistance aux collectivités et à ses partenaires)
- Montrer l'exemple auprès des habitants afin qu'ils deviennent des éco-citoyens

L'impulsion des élus est déterminante pour mettre en place ces démarches, mais ils ne peuvent rien faire si les habitants, écoliers, citoyens et consommateurs restent absents de la prise de conscience de la nécessité et de la mise en oeuvre concrète de ces démarches.
L'agenda 21 est beaucoup plus qu'un outil territorial, c'est un projet politique qui doit être partagé par tous les acteurs du territoire. Ces acteurs doivent travailler sur la base d'un diagnostic partagé (sur quels territoires vivons-nous, quelles sont ses contraintes, ses risques ?), sur la base de valeurs partagées (que nous voulons nous transmettre à nos enfants, quel avenir voulons-nous construire ?) et sur la base de plans d'actions qui fixent les objectifs concrets (calendriers, moyens, indicateurs d'évaluation).

Dans ce contexte, HSEN constitue :
- un outil d'aide à la décision des collectivités pour qu'ils fassent des choix raisonnés et mettent en oeuvre les actions nécessaires à une meilleure gestion environnementale et à la préservation de la santé humaine.
- un centre d'informations et de formations pour le développement durable et la démonstration et l'application de nouvelles solutions techniques,
- un lieu d'échange de réflexions et d'expériences internationales entre des scientifiques, des professionnels de la santé, des professionnels de l'habitat et de l'environnement pour une union des compétences
- un relais des données scientifiques publiées au niveau international et des actions concrètes qui ont déjà fait leurs preuves dans les pays pilotes

L'association constitue par conséquent pour les collectivités et les partenaires concernés, un véritable moteur d'une politique environnementale et de développement durable d'un territoire.

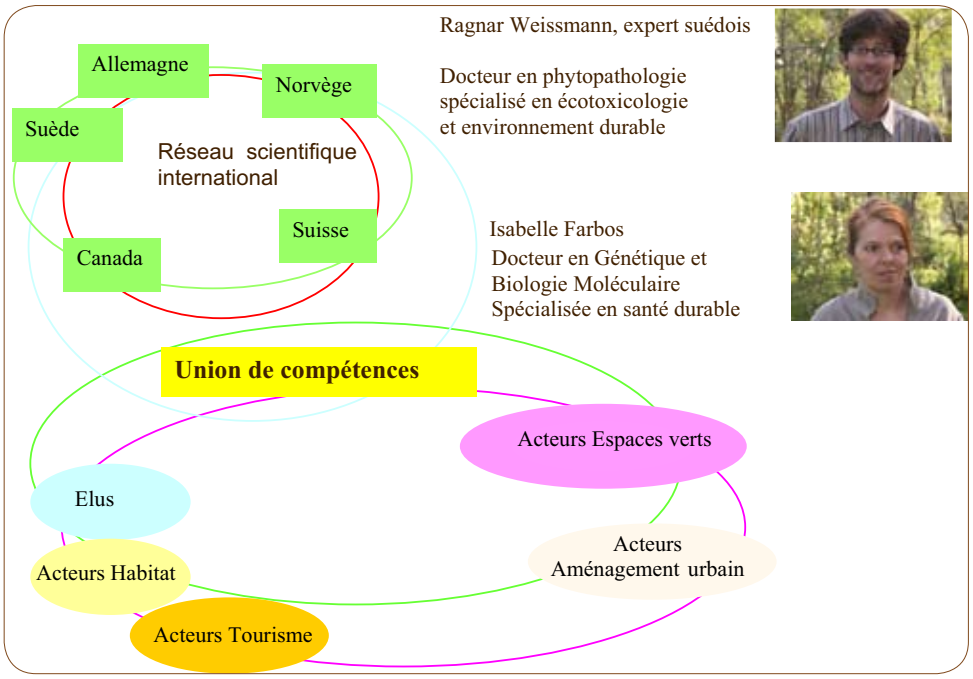

Notre concept

Une union de compétence :
Il s'agit de créer un environnement favorable aux échanges, où les scientifiques et professionnels ne sont plus isolés dans leur domaine : une association pluridisciplinaire avec un réseau scientifique international qui permet de s'ouvrir à d'autres idées et à de nouvelles techniques.

Une vision globale
La mise en place d'une démarche globale durable qui vise notamment à sensibiliser l'ensemble des différents acteurs pour les réunir et les mobiliser autour du même objectif.

Des actions concrètes
Donner aux collectivités, aux professionnels ou aux particuliers les moyens et les outils nécessaires à une gestion durable de leurs espaces grâce à des programmes d'actions : ville, bâtiments, construction et écoles «en pleine santé».

« Planète 21 »
Le tour de l'actualité de l'Agenda 21 de la Gironde
Février 2010 n°9

SOMMAIRE Page 1 : A21 - A la Une

« A la Une »

La Santé à l'intérieur

En mai dernier, l'association Habitat Santé Environnement venait nous parler de « Santé Environnement »*(1)*.
Depuis, le 2ème plan National Santé Environnement a été publié, adossé à la Loi Grenelle *(2)*. **Parmi les 15 priorités** de ce plan, on trouve la protection de la santé et de l'environnement des enfants et des personnes vulnérables du fait de leur état de santé ou encore **la qualité de l'air intérieur.**

Et justement, la qualité de l'air intérieur, nous y travaillons depuis 2007 avec les équipes d'entretien des locaux du Département : une formation au nettoyage écologique pour les agents, le recours à des produits écolabellisés.

Jusqu'ici testés sur le site de Mériadeck, **ces produits plus sains sont,** à l'occasion du nouveau marché public, **généralisés à tous les locaux.**

C'est l'objet de ce numéro spécial de Planète 21 !

(1) La thématique santé environnement regroupe l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à son mode de vie ou à la contamination des milieux, et notamment par les pollutions environnementales.

(2) voir sur http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/deuxieme-plan-national-sante-environnement-pnse-2-2009-2013.html)

Point sur l'élaboration de l'Acte II de l'Agenda 21 et la boule à facette

les Directions se mettent sur leur 21 !

Depuis juin 2009, **toutes les Directions se sont engagées** dans l'élaboration d'un Agenda 21 de Direction. En janvier 2010, 5 ateliers, présidés par les Vice-Présidents du Conseil Général de la Gironde, ont défini et hiérarchisé les grandes priorités de l'Agenda 21 de la Gironde, en présence de l'administration.

Au total :
350 actions pour l'Acte 2 de l'Agenda 21 sur 2010-2012, et **30 objectifs prioritaires pour 2010** arrêtés lors de la Conférence des Vice-Présidents du 8 février dernier.

D'une logique de réalisation à une logique de résultats.

L'évaluation participative menée en 2009 sur le 1er programme d'actions de l'Agenda 21 a fait apparaître des priorités pour ce 2ème acte :

- **renforcer et généraliser l'implication** de l'encadrement et des élus,
- **rendre plus lisible** le cœur de compétence « solidarité du CG »,
- passer d'une logique de réalisation d'actions à celle de l'**atteinte d'objectifs** ambitieux mis en œuvre par les directions, et évalués au niveau des résultats obtenus.

L'évaluation des politiques publiques n'est pas chose aisée, mais il s'agit, pour chaque action, de **définir des indicateurs de résultat.**
C'est-à-dire, définir les impacts que nous attendons des actions, sur le territoire, en termes de cohésion, de réduction d'émission de GES...

Un Agenda 21 « Boule à facettes » : c'est une première !

Le cœur de l'Agenda 21 se compose des Agenda 21 des 35 Directions départementales, qui comptent entre 4 et 37 actions chacun. Les finalités du développement durable structurent l'Agenda 21 :
« Epanouissement de tous, Cohésion sociale et territoriale, Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, Préservation de la biodiversité et des milieux, Dynamique de production et de consommation responsables. »

Tous ces axes intègrent et/ou sont articulés avec les grands projets transversaux du Département : recommandations du **Bilan carbone** et futur **plan climat énergie**, plans départementaux ...
Cette structure pourra permettre au Département de dialoguer avec ses partenaires dans le cadre de la reconnaissance de l'Agenda 21, voire de la contractualisation car...

... la Loi Grenelle 1 prévoit que l'Etat «pourra utiliser *les Agendas 21 locaux* comme outil de contractualisation avec les collectivités territoriales» (Article 51).

Ça tombe bien, il y a en a déjà une cinquantaine en Gironde !
(voir sur : http://gironde.fr/cg33/jcms/c_26667/panorama-des-agendas-21-locaux-en-gironde)

L'Agenda 21 sera soumis au vote du BP en mars prochain.

Pour tout savoir sur le nettoyage écologique, voici quelques liens internet qui vous serviront de ressources documentaires pour approfondir l'ensemble des sujets.

- La pollution intérieure, c'est quoi ? http://www.airinterieur.be/
- Télécharger le guide de la pollution de l'air intérieur (INPES)
- Un site dédié à la santé et à l'environnement : http://www.sante-environnement.be/
- Tout savoir sur les éco labels ! http://www.ecolabels.fr/fr/
- Pour les consommateurs, du conseil à l'action ! http://www.ecoconso.be/spip.php?rubrique18

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

Gironde CONSEIL GENERAL gironde.fr

Planète 21
Le tour de l'actualité de l'Agenda 21 de la Gironde
Février 2010
n°9

SOMMAIRE Page 2 : A21 - Le reste de l'actu

Le reste de l'actu

L'engagement du Conseil Général

N13

Des achats respectueux de la santé

Pour réduire l'introduction de substances chimiques, le Conseil Général a adopté une **politique d'achat responsable depuis 2006.** Les achats responsables concernent les fournitures, les produits d'entretien, le mobilier intérieur, les objets promotionnels ... et passent bien souvent par le recours aux écolabels, qui excluent les substances chimiques les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement.

Qu'est ce qu'un produit éco-labellisé ?

Il respecte un cahier des charges qui **garantit la qualité environnementale du produit durant tout son cycle de vie** (production, consommation, élimination).

Deux labels sont très présents en France : **l'Écolabel Européen et NF Environnement**

Les cahiers des charges sont définis par les pouvoirs publics, en concertation avec les parties prenantes (industriels, organisation de consommateurs ...). Dans la pratique, seuls les écolabels apportent des garanties telles que :

- **la qualité d'usage** des produits ou services. Ils doivent être conformes à des exigences de qualité et d'aptitude à l'usage ;
- **la réduction des impacts environnementaux** des produits ou services, assurée par la prise en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits ou des services, selon une approche multi-étapes et multicritères.

J'y crois pas !

Il existe aujourd'hui 50 catégories de produits ou services susceptibles d'être écolabellisés, 246 entreprises certifiées pour 313 sites. L'offre se développe et une bonne nouvelle : globalement ce n'est pas plus cher !

Le nettoyage écologique : c'est quoi ?

Des changements de produits et des changements de pratiques :

- des méthodes économisant les produits de nettoyage,
- l'allongement des intervalles entre les nettoyages,
- l'utilisation de produits écologiques appropriés et dosés correctement,
- la réduction du nombre de produits de nettoyage,
- l'aération quotidienne des locaux, par les usagers (au moins 10mn).

Des plans de gestion, fixant à partir types de locaux, les types d'usages, les produits, les fréquences ... sont définis par l'équipe des agents d'entretien, pour chaque site. Ils ont été élaborés par l'association Habitat Santé Environnement avec qui nous travaillons depuis 2007.

Ne plus se mettre au parfum !

Ce qui « sent le propre », le plus souvent ce sont les parfums de synthèse, chimiques, compris dans nos produits d'entretien classiques. Ce sont justement ces produits qui sont sources de pollution et peuvent être responsables de désagréments (maux de tête, allergies...). **Des odeurs plus naturelles vont réinvestir nos locaux,** ce qui va signifier non pas que les locaux ne sont plus nettoyés, mais que **la qualité de l'air s'améliore.**

Le nettoyage écologique est-il aussi efficace que le nettoyage traditionnel ?

Oui, les écolabels doivent au minimum répondre à la réglementation sanitaire. Mais comme leur objectif est aussi d'afficher des produits plus performants en matière d'environnement, les exigences portent sur des objectifs supérieurs à la réglementation. Par exemple, leur composition est exempte de parfums de synthèse.

Exemple : Caractéristiques certifiées pour les nettoyants universels

- Réduction ou prévention des risques de dégradation de l'environnement et de la santé liés à l'usage de substances dangereuses
- Usage limité de substances dangereuses pour l'environnement aquatique
- Biodégradabilité accrue
- Réduction des déchets d'emballages

« Planète 21 »
Le tour de l'actualité de l'Agenda 21 de la Gironde
Février 2010
n°9

SOMMAIRE

Page 3 : A21 - Spécial nettoyage écologique

LE DOSSIER DU MOIS

ZOOM sur la microfibre, et sur les caractéristiques santé environnement des nouveaux produits

le nettoyant sanitaire, une « Résolution »

Le nouveau produit retenu par le Conseil Général a l'écolabel européen (incidence réduite sur la vie aquatique, haute biodégradabilité, efficacité, consignes d'utilisation claire) et un parfum naturel (agrume).

Zoom sur : la microfibre

Une microfibre mérite ce nom si elle pèse moins d'1 gramme par 10 kilomètres de longueur. C'est extrêmement léger.

Les avantages ? Elles s'utilisent sans produit de nettoyage, elles sont efficaces à sec ou légèrement humides.
A sec : elles retiennent les poussières, sans provoquer leur mise en suspension dans l'air.
Humide : elles accrochent la saleté sans recours à des produits d'entretien. Elles permettent de travailler beaucoup plus vite. Elles sont généralisées à Mériadeck et vont être introduites progressivement dans les autres sites. Elles sont utilisées pour les bureaux/ordinateurs, les lavabos, les vitres, les sanitaires et le sol.

Et l'eau de javel dans tout ça ?

Chasser à outrance les microbes n'est pas seulement inutile, c'**est aussi nuisible** et superflu si l'entretien est régulier. Les agents tensioactifs des produits nettoyants ont une action antibactérienne suffisante. Les principaux risques :

- notre habitation contient des germes pathogènes qui vivent en équilibre avec d'autres, non pathogènes ; si l'équilibre est perturbé, certains germes pathogènes vont se développer au dépend des autres et augmenter le risque de contamination et de maladie.
- elle contient du chlore.

Lors de sa production, son utilisation puis son rejet avec les eaux domestiques, le chlore peut se combiner à des molécules organiques (contenues dans les sols, les eaux et l'air) et former des organo-chlorés, composés toxiques, persistants et qui s'accumulent dans les chaînes alimentaires. Certains sont cancérigènes et/ou mutagènes.

- Cette réaction chimique s'opère également lorsque de l'eau de Javel est versée dans une cuvette de WC où subsiste de l'urine...
- Enfin, il ne faut pas sous-estimer les risques et les accidents domestiques liés à la manipulation, l'ingestion (enfants...).

LE REGARD DE L'EXPERT

Le regard de 3 experts qui nous sont proches !

Dans le monde professionnel, on les appelle docteur Roncier, docteur Sahuc et Docteur Stut. Témoins privilégiés de la santé des agents de la collectivité, ces trois medecins du cabinet médical nous livrent leurs point de vue «santé» sur le nettoyage écologique.

La démarche «nettoyage écologique» est intéressante pour la prévention des risques professionnels.
Tout changement d'un produit nocif par un produit de substitution moins agressif ou moins dangereux est nécessaire et conforme au règlement REACH(18/12/2006)
L'intérêt majeur est de voir diminuer les pathologies liées à l'emploi de produits nocifs.
Notamment les pathologies cutanées et respiratoires pour les agents d'entretien.
Toutefois, il parait indispensable de ***poursuivre une évaluation des nouveaux modes de nettoyage*** *qui pourraient générer des risques différents pour la santé en augmentant des contraintes physiques et des troubles musculo-squelettiques.*
Les équipements de protection des agents seront éventuellement à reconsidérer.
La formation au «nettoyage écologique» mérite d'être poursuivie : elle permet de suivre les modes d'évolution du nettoyage, de faire la distinction entre ce qui relève du nettoyage habituel et des procédés de désinfection auxquels il faut recourir dans des circonstances particulières (grippe A/H1N1) ou lieux spécifiques (LABSA...).
Le fait d'innover dans le domaine des procédés écologiques d'entretien ménager, utile pour la santé de tous, suppose de modifier la notion de propreté qui n'a pas toujours à voir avec «l'odeur du propre».
Cette notion nous concerne tous, aussi bien en milieu de travail qu'à la maison.

« Planète 21 »
Le tour de l'actualité de l'Agenda 21 de la Gironde
Février 2010 n°9

Page 4 : Entretien avec !

Pêle-Mêle

Histoire de labels

Les labels garantissent l'aptitude à l'usage des produits et services, ainsi qu'une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

D'autres labels sont garants des conditions de travail sur les lieux de production, voire prennent en compte des impacts sanitaires *(sur la santé)* au cours de leur usage.
D'autres exemples sur http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/mini_guide_labels_0.pdf

La parole a :

Pilar Hervas (agent d'entretien au Conseil Général, tour Cristal)

«Les seuls inconvénients à ce type de nettoyage concernent les odeurs. Avec ces produits, on ne sent plus «le propre» alors les agents pensent que le ménage n'a pas été fait. On m'a fait des réflexions, en particulier pour les toilettes. Il y a le problème de la microfibre qui s'abîme au bout de quelques utilisations et qui ne suffit pas pour détacher certaines surfaces. ***Je pense qu'il nous faudrait des produits plus forts*** *ponctuellement,* ***et des microfibres plus résistantes.***

Avant le passage au nettoyage écologique, j'avais des allergies, des brûlures aux mains et des maux de tête à cause des produits. Depuis, mon travail est facilité car je n'ai plus autant de produits à utiliser. ***Quant à ma santé, je n'ai plus aucun problème d'allergie mais je continue quand même de porter des gants.»***

Entretiens avec :

Philippe Dautarribe (Service accueil immeuble Gironde) et Jean-Claude Poulain (Cellule du courrier)

Le Conseil Général, par l'intermédiaire de la Mission Agenda 21, a mis en place une politique de nettoyage écologique, savez-vous ce que c'est ?

PD : *j'en ai entendu parler, c'est une démarche pour le développement durable. L'utilisation de la microfibre est intéressante car elle permet de nettoyer toutes les surfaces.*

En ce qui concerne le nettoyage écologique, avez-vous remarqué des changements dans votre environnement ?

PD : *les changements notables sont la disparition des produits tels que les désodorisants qu'on trouvait dans les toilettes, au niveau des odeurs, on ne sent plus de parfum, ce qui n'est pas toujours agréable.* ***Les odeurs étaient rassurantes.***

JCP : *j'ai constaté un changement au niveau des sols. Avant, les agents utilisaient des sachets désodorisants et désinfectants ce qui permettait de savoir que le ménage avait été fait. Maintenant le lavage se fait à l'eau alors on ne sait plus. Mais le sol paraît quand même propre.*

Malgré les odeurs, quel est votre avis sur l'efficacité de ce type de nettoyage en termes de propreté ?

PD : *je ne vois pas vraiment de différence. J'ai quelques hésitations quant à l'efficacité des nouvelles méthodes.*

JCP: **j'ai des doutes sur l'efficacité même si j'ai adopté quelques méthodes écologique chez moi.** *Par exemple, j'utilise la microfibre et aussi des noix de lavage pour la lessive. Mais je ne constate pas vraiment de différence, je sais juste que c'est plus sain pour la santé. J'avoue tout de même ne pas changer mes habitudes sur certains produits, comme l'utilisation de la javel car je sais que c'est un produit efficace, à mon sens, plus hygiénique.*

Bruno Bourrec : « Acheteur durable » DASJ-SCP

Le nouveau marché de produits d'entretien a réservé un lot pour l'achat de produits respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

Six entreprises ont répondu. Le choix des produits s'est fait certes sur le prix, mais aussi en fonction des risques pour la santé et du résultat des essais d'efficacité qui ont été réalisés par des agents d'entretien. Un constat : ***l'offre de produits écolabellisés s'est diversifiée et leur efficacité est reconnue par les agents. Les prix sont équivalents aux produits « classiques ».***

Annexe 6. Evaluation du cahier

Ce cahier, construit à partir de l'expérience des acteurs girondins, vise à donner envie et à faciliter le passage à l'acte en faveur de la santé environnement dans le quotidien des collectivités.
Nous souhaitons aussi avoir votre retour, mieux savoir comment il a pu faciliter vos actions, vos remarques et propositions...
Ce retour est indispensable pour faire évoluer cet outil et mieux l'adapter aux attentes.

Nom de la structure :
Nom du correspondant :
Coordonnées mail : et tél :

1/ Appréciation globale du Cahier Santé-Environnement

1.Tout à fait satisfait 2. Plutôt satisfait 3.Peu satisfait 4.Pas du tout satisfait

	1	2	3	4	Commentaires
Organisation générale					
Qualité du contenu					
Volume					
Convivialité					
Réponses aux attentes					
Equilibre entre apports théoriques et pratiques					
Clarté et accessibilité du contenu					
Valorisation d'expériences					
Contacts					
Accessibilité (téléchargement)					
Mode de diffusion (numérique)					

2/ Le contenu du guide répond-il à vos attentes pour mettre en place votre projet?

1.Tout à fait satisfait 2. Plutôt satisfait 3.Peu satisfait 4.Pas du tout satisfait
Commentaires :

3/ Dans votre structure, avez-vous mis en place des actions « santé – environnement » ?

4/ Aviez-vous connaissance du Conseil départemental des Agenda 21 locaux en Gironde ?

5/ Aviez-vous connaissance du Plan Régional Santé Environnement ?

Conseil Départemental des Agenda 21 de Gironde

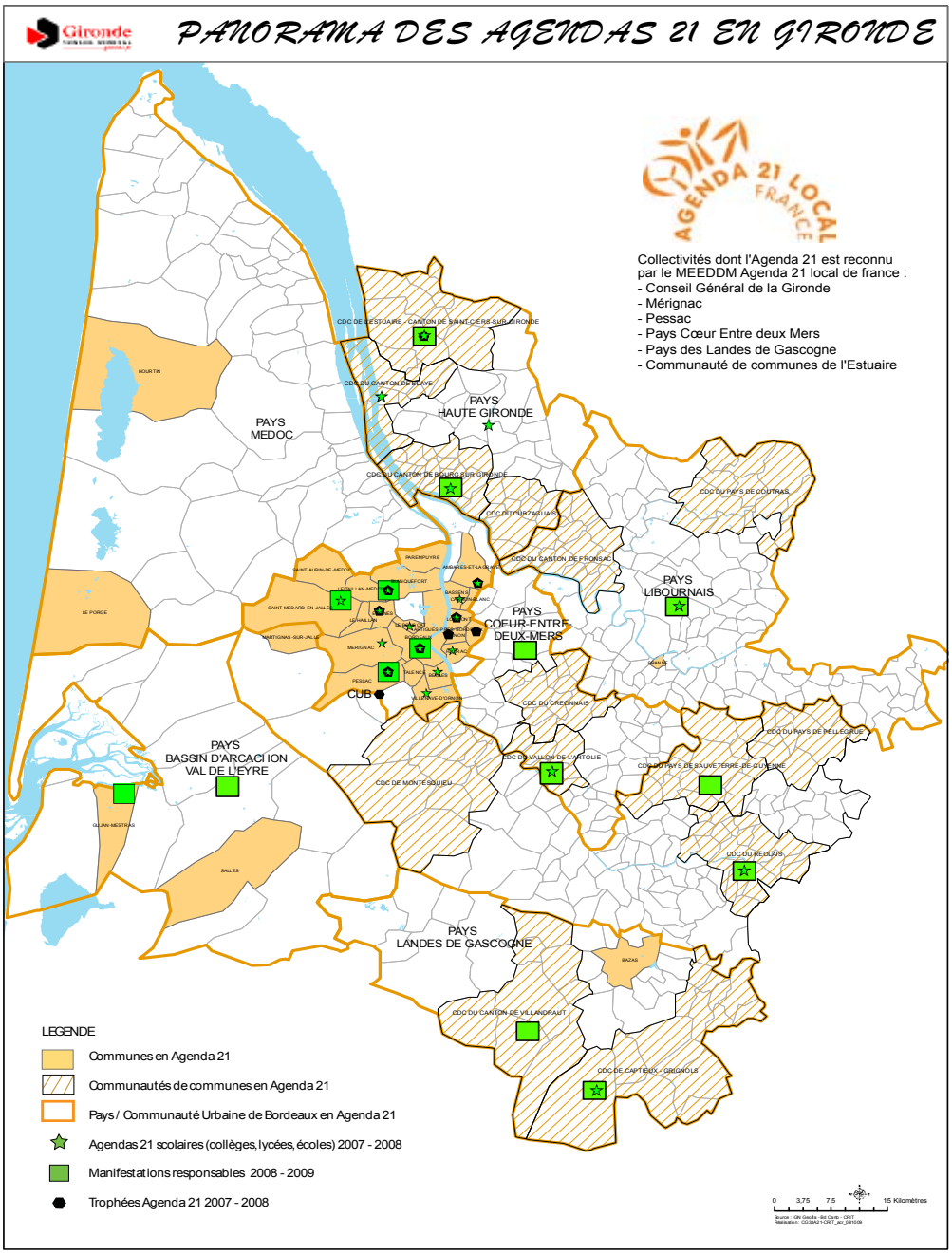

<u>Contacts</u> : Conseil Général de la Gironde - Mission Agenda 21
Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux Cedex

http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_11817/le-reseau-des-agenda-21-girondins

Tel : 05-56-99-67-64
Mél : agenda21gironde@cg33.fr

Conseil Général de la Gironde, DGSD Mission Agenda 21
Imprimerie Départementale
Crédit photos : Habitat Santé Environnement, Alliance française des designers, Rotary club de Gradignan, URMLA, Mérignac, CdC Estuaire, CdC Villandraut, Pays des Landes de Gascogne, PNR des Landes de Gascogne, CdC du Pays de Coutras, Bordeaux, CdC Vallon de l'Artolie, Cenon, ESAT de Bègles, Université Michel de Montaigne, CdC Captieux Grignols, Blanquefort, Haux, Barsac, Portets, Pessac, Bernos Beaulac, Paillet, Collège de la Réole, Pays Coeur entre deux mers, Conseil général de la Gironde)
Avril 2010
Le Centre d'impression départemental est titulaire de la Marque Imprim'vert
Ce document est imprimé sur du papier à base de fibres vierges issues de forêts labellisées FSC.